



CÔTE D'IVOIRE

Mars 2016

HUITIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT — COMMUNIQUE DE PRESSE; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA CÔTE D'IVOIRE

Dans le cadre de la huitième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse**.
- Le **rapport des services du FMI** préparé par une équipe des services du FMI et soumis à l'examen du Conseil d'administration le 9 décembre 2015, suite aux entretiens qui ont pris fin le 25 septembre 2015 avec les dirigeants de la Côte d'Ivoire sur l'évolution et les politiques économiques qui sous-tendent l'accord du FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 24 novembre 2015.
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Une **annexe d'information** préparée par le FMI.
- Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.
- Lettre d'intention adressée par les autorités ivoiriennes au FMI*.
- Supplément au Mémoire de politiques économiques et financières des autorités ivoiriennes*.
- Protocole d'accord technique.

*Également inclus dans le rapport des services du FMI.

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates au regard des marchés.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



Communiqué de presse n°15/554
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 9 décembre 2015

Fonds monétaire international
Washington, D.C., 20431 USA

**Le Conseil d'administration conclut la huitième revue
de l'Accord en faveur de la Côte d'Ivoire au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC)
et approuve un décaissement de 67,7 millions de dollars**

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu aujourd'hui la huitième revue de l'Accord en faveur de la Côte d'Ivoire au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC)¹. La conclusion de cette revue ouvre la voie au décaissement immédiat de 48,78 millions de DTS (environ 67,7 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'Accord à 520,32 millions de DTS (environ 722,2 millions de dollars).

Le Conseil d'administration a approuvé l'Accord FEC en faveur de la Côte d'Ivoire le 4 novembre 2011 (voir [communiqué de presse n° 11/399](#)). Cet Accord vise à rétablir la viabilité de la situation budgétaire et extérieure tout en assurant une croissance économique forte et en réduisant la pauvreté.

En concluant la revue, M. Mitsuhiro Furusawa, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

«Les résultats économiques de la Côte d'Ivoire tout au long du programme soutenu par le FMI ont été impressionnants. La stabilité macroéconomique a été rétablie et la croissance solide de l'activité économique de ces quatre dernières années a permis au revenu réel par habitant de progresser de quelque 20 %. La situation budgétaire s'est également renforcée et les nécessaires dépenses d'infrastructure et de lutte contre la pauvreté ont augmenté. En conséquence, la pauvreté a reculé bien qu'elle reste élevée.

«La mise en œuvre du programme a continué d'être solide cette année. Tous les critères de réalisation et objectifs indicatifs à fin juin ont été observés. Cependant, les progrès en matière de réformes structurelles ont été inégaux. Quatre des sept repères structurels de la huitième revue ont été respectés, tandis que trois autres accusent de légers retards. Les autorités sont justement en train de prendre des mesures pour maintenir la dynamique des réformes économiques.

¹ La FEC a remplacé la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance comme principal outil dont dispose le FMI pour apporter un soutien financier à moyen terme aux pays à faible revenu. Le taux d'intérêt des financements accordés au titre de la FEC est de 0 %, avec un différé d'amortissement de 5,5 ans et une échéance maximale de dix ans. Le FMI revoit tous les deux ans les taux d'intérêt de toutes les facilités concessionnelles.

«Les perspectives macroéconomiques à court terme demeurent favorables, la croissance projetée du PIB devant rester solide. Le projet de loi de finances 2016 contribue dans une certaine mesure à renforcer la situation budgétaire. Néanmoins, une consolidation budgétaire plus ambitieuse, notamment par le biais d'une rationalisation des exonérations fiscales, faciliterait la gestion des risques budgétaires croissants et la constitution de marge de manœuvre pour financer les nécessaires programmes sociaux. Des mesures additionnelles pour améliorer la gestion des finances publiques et de la dette permettraient également le renforcement du cadre de politique économique.

«Les autorités devraient continuer de mettre en œuvre des réformes ambitieuses afin de renforcer le secteur financier, d'améliorer le climat des affaires et de promouvoir l'activité du secteur privé et la diversification de l'économie. L'amélioration de la fourniture de statistiques, à commencer par les comptes nationaux, devrait aussi continuer d'être une priorité importante».



CÔTE D'IVOIRE

HUITIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT

24 novembre 2015

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Contexte. Le président Ouattara a été triomphalement réélu le 25 octobre 2015. Les élections se sont déroulées dans le calme et les observateurs internationaux les ont jugées libres et régulières. La croissance reste forte et l'inflation faible. Tous les critères de réalisation et tous les objectifs indicatifs fixés pour la fin juin ont été atteints. Sur les sept repères structurels dans le cadre de la huitième revue de l'accord FEC (jusqu'à la fin septembre), quatre ont été respectés. Cette revue est la dernière revue dans le cadre de l'actuel accord FEC, qui arrive à expiration le 31 décembre 2015. Les autorités ont exprimé leur intérêt pour négocier un programme subséquent au début de 2016.

Entretiens. Les entretiens ont essentiellement porté sur la politique budgétaire appropriée pour 2015–16 et à moyen terme. Les autorités sont déterminées à atteindre l'objectif de déficit global prévu dans le programme de 3,7 % du PIB en 2015, et ont l'intention de ramener le déficit à 3½ % du PIB en 2016. Tout en soutenant l'orientation de la politique budgétaire en 2016, les services du FMI ont recommandé que le rééquilibrage budgétaire (qui devrait s'effectuer essentiellement grâce à des mesures de politique fiscale) soit plus ambitieux à l'avenir compte tenu des risques budgétaires croissants. En outre, des mesures visant à renforcer la gestion des finances publiques et de la dette publique ont été évoquées. Les entretiens ont également porté sur les réformes nécessaires pour favoriser le développement du secteur privé et améliorer les statistiques économiques.

Perspectives et risques. Les perspectives macroéconomiques restent bonnes, les projections faisant état de taux de croissance élevés grâce à des améliorations durables du climat des affaires et à la hausse des investissements privés, notamment dans les grands projets d'infrastructures dans le cadre de PPP. Les risques, au demeurant modérés, qui pourraient affecter les projections de croissance à court terme se traduiraient pour la plupart par une performance plus faible. De mauvaises conditions météorologiques dues à El Niño pourraient réduire la production, et l'incapacité à maîtriser les risques budgétaires pourrait affaiblir les comptes budgétaires. Parmi les autres risques qui pèsent sur les perspectives macroéconomiques, on peut citer un durcissement et une plus grande volatilité de l'environnement financier mondial qui pourraient entraver l'accès aux marchés financiers internationaux et ralentir la croissance dans les pays émergents et en développement. Du côté positif, ces risques sont compensés par la possibilité d'une reprise encore plus forte que prévu de l'investissement privé après les élections présidentielles qui se sont déroulées dans le calme.

Les services du FMI appuient la demande faite par les autorités d'achever la huitième (et dernière) revue au titre de l'accord FEC. Le décaissement à effectuer une fois cette revue achevée devrait se chiffrer à un montant équivalant à 48,78 millions de DTS.

Approuvé par
Abebe Aemro
Selassie (AFR) et
Peter Allum (SPR)

Les entretiens se sont déroulés du 9 au 25 septembre 2015 à Abidjan (Côte d'Ivoire). L'équipe des services du FMI était composée de MM. Lazare (chef de mission) et Koulet-Vickot et de Mme Macario (tous du Département Afrique), et de MM. Dicks-Mireaux (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation) et Wiest (Département des finances publiques). Mme Coulibaly, économiste au bureau du représentant résident, a prêté son concours à la mission. M. Allé (Bureau de l'Administrateur) a participé aux entretiens.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| SIGLES ET ACRONYMES | 4 |
| ÉVOLUTION RÉCENTE, RÉSULTATS DU PROGRAMME, PERSPECTIVES ET RISQUES | 5 |
| A. Contexte | 5 |
| B. Évolution récente et résultats du programme | 7 |
| C. Perspectives et risques | 10 |
| DISCUSSIONS SUR LE PROGRAMME | 12 |
| A. Préserver la viabilité des finances publiques | 12 |
| B. Réformes structurelles en faveur du développement du secteur privé | 16 |
| C. Renforcer l'appareil statistique | 17 |
| FINANCEMENT ET RISQUES DU PROGRAMME | 18 |
| ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI | 18 |
| ENCADRÉ | |
| 1. Premiers objectifs du programme triennal au titre de la facilité élargie de crédit de 2011 | 5 |
| GRAPHIQUES | |
| 1. Perspectives à moyen terme, 2013–18 | 11 |
| 2. Résultats budgétaires, 2012–16 | 14 |
| TABLEAUX | |
| 1. Principaux indicateurs économiques, 2012–20 | 21 |
| 2. Balance des paiements, 2012–20 | 22 |
| 3a. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2012–20 (en milliards de francs CFA) | 23 |
| 3b. Opérations budgétaires de l'administratin centrale, 2012–20, (en pourcentage du PIB) | 24 |
| 4. Situation monétaire, 2012–20 | 25 |
| 5. Besoins de financement extérieur, 2012–16 | 26 |
| 6. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2010–14 | 27 |

| | |
|--|----|
| 7. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2015–25 _____ | 28 |
| 8. Calendrier proposé pour les décaissements et les revues au titre de la FEC (en millions de DTS), 2011–15 _____ | 29 |

APPENDIX

| | |
|--|----|
| I. Lettre d'intention _____ | 30 |
| Pièce jointe I. Supplément au Mémoire de Politiques Économiques et Financières | 33 |
| Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique _____ | 55 |

Sigles et acronymes

| | |
|---------|--|
| AfSS | Afrique subsaharienne |
| AVD | Analyse de viabilité de la dette |
| BAD | Banque africaine de développement |
| BCEAO | Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest |
| CDMT | cadre de dépenses à moyen terme |
| CGRAE | Caisse générale de retraite des agents de l'État |
| CNPS | Caisse nationale de prévoyance sociale |
| CR | Critère de réalisation |
| FAD | Département des finances publiques |
| FCFA | Franc de la Communauté financière africaine |
| FEC | Facilité élargie de crédit |
| IADM | Initiative d'allégement de la dette multilatérale |
| ITIE | Initiative pour la transparence des industries extractives |
| MEFP | Mémoire de politiques économiques et financières |
| PAT | Protocole d'accord technique |
| PETROCI | Société nationale d'opérations pétrolières de la Côte d'Ivoire |
| PFM | Gestion des finances publiques |
| PIB | Produit intérieur brut |
| PME | Petites et moyennes entreprises |
| PND | Plan national de développement |
| SIR | Société ivoirienne de raffinage |
| TVA | Taxe sur la valeur ajoutée |
| UEMOA | Union économique et monétaire ouest-africaine |

ÉVOLUTION RÉCENTE, RÉSULTATS DU PROGRAMME, PERSPECTIVES ET RISQUES

A. Contexte

1. L'élection présidentielle du 25 octobre s'est déroulée dans le calme et les observateurs l'ont jugée libre et régulière. Elle a offert un contraste frappant avec la violence qui avait entouré les élections de 2010 et la crise qui les avait suivies en 2011. M. Ouattara, l'actuel Président de la République, soutenu par une forte coalition composée de son parti (RDR) et de celui de l'ancien Président Bédié (PDCI), faisait face à une opposition divisée. M. Ouattara a été réélu triomphalement au premier tour avec près de 84 % des suffrages, et un taux de participation de l'ordre de 53 %. Son principal adversaire, M. Affi N'Guessan, du FPI, parti de l'ancien président Gbagbo, est arrivé deuxième avec 9 % environ des suffrages.

Encadré 1. Côte d'Ivoire : Objectifs initiaux du programme triennal au titre de la Facilité Elargie de Crédit de 2011

En novembre 2011, les autorités ont demandé un accord triennal au titre de la FEC, qui a été ensuite prolongé d'un an, pour atteindre leurs objectifs prioritaires à moyen terme de parvenir à une croissance élevée et durable, réduire la pauvreté et retrouver une position budgétaire et extérieure viable. À cet effet :

- *La politique budgétaire* devait créer un espace budgétaire permettant d'accroître les dépenses d'investissements publics et de lutte contre la pauvreté tout en assurant la viabilité de la dette et des finances publiques. Le déficit global, en particulier, devait être ramené de 8 % environ du PIB prévu (à l'époque) en 2011 à 3 % à moyen terme. La masse salariale et les subventions dans le secteur de l'énergie seraient maîtrisées, tandis que la gestion des finances publiques et de la dette publique serait renforcée.
- *Le programme de réformes structurelles visait notamment à :*
 - i) améliorer le climat des affaires ;
 - ii) renforcer la situation financière du secteur de l'énergie et accroître la capacité de production ;
 - iii) améliorer la gestion des entreprises publiques et rationaliser le portefeuille de l'État en diminuant de 25 % le nombre d'entreprises publiques ;
 - iv) réduire les vulnérabilités du secteur bancaire en restructurant les banques publiques et en favorisant le développement du secteur financier et
 - iv) réformer les secteurs du cacao et du café.

2. Dans l'ensemble, la mise en œuvre de l'accord 2011–15 au titre de la FEC a permis d'atteindre la plupart des objectifs initiaux du programme. Les politiques prévues dans l'accord ont favorisé le rétablissement de la stabilité macroéconomique, une forte croissance (la croissance moyenne entre 2012 et 2015 ayant atteint près de 9 %) et une faible inflation :

- Une politique budgétaire prudente a ramené le déficit de 5,4 % à moins de 4 % du PIB, tout en donnant une marge de manœuvre pour accroître les dépenses d'investissements publics porteurs de croissance et les dépenses de lutte contre la pauvreté.
- Dans le domaine des réformes structurelles, les progrès ont été inégaux. La réforme du secteur du cacao, facilitée par les cours élevés sur les marchés mondiaux, a permis à une grande partie des familles rurales d'augmenter leurs revenus¹. Grâce aux réformes du climat des affaires, le pays a sensiblement amélioré son classement au regard de divers indices internationaux, notamment l'indice *Doing Business* de la Banque mondiale. La gestion des finances publiques s'est certes améliorée, mais de sérieuses lacunes demeurent. En particulier, le recours aux procédures exceptionnelles de dépenses reste excessif. Des mesures considérables ont été prises pour améliorer la situation budgétaire du secteur de l'énergie, mais la raffinerie et la société pétrolière publique continuent de subir de fortes contraintes financières. Les banques du secteur public sont en cours de restructuration mais dans l'ensemble, les banques publiques en mauvaise posture continuent de faire peser un risque budgétaire. La mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur financier a pris du retard. Quant aux progrès dans la réforme des entreprises publiques non financières, ils ont été décevants et généralement médiocres.
- La Côte d'Ivoire a atteint le Point d'achèvement de l'Initiative PPTE en juin 2012, et a bénéficié d'un allègement important de sa dette dans le cadre des initiatives PPTE et IADM. Elle a procédé avec succès à des émissions souveraines sur le marché euro-obligataire international en 2014 et 2015. Plus récemment, au début novembre 2015, Moody's a révisé à la hausse la notation de la Côte d'Ivoire, de B1 (perspective positive) en 2014 à Ba3 (perspective stable). La gestion de la dette a elle aussi été renforcée.

3. Malgré une diminution au cours de ces dernières années, le taux de pauvreté reste élevé. Il ressort de l'enquête auprès des ménages de 2015 que l'incidence de la pauvreté, mesurée comme étant la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté², s'établissait à 46,3 % en 2015 contre 48,9 % en 2008³. La pauvreté est restée plus marquée en milieu rural (56,8 %) qu'en milieu urbain (35,9 %). Les inégalités, mesurées par le coefficient de Gini basé sur la consommation, ont légèrement reculé, passant de 0,420 en 2008 à 0,405 en 2015.

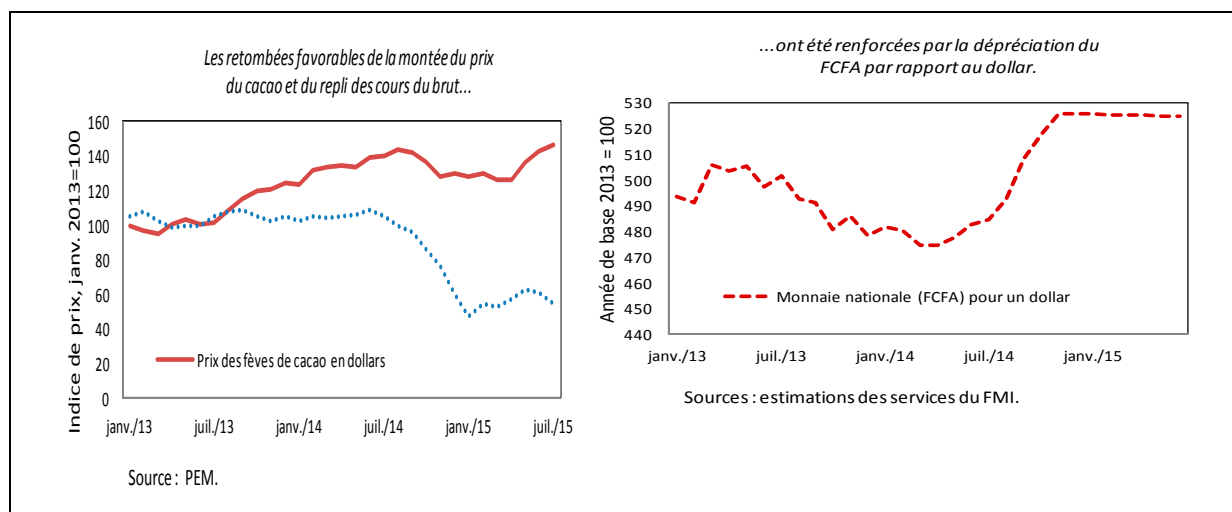
¹ Le cours élevé du cacao sur les marchés internationaux, conjugué à la dépréciation du FCFA (arrimé à l'euro) par rapport au dollar des États-Unis, a dopé son cours en monnaie nationale. Ceci a permis au Conseil du cacao d'augmenter les prix payés aux producteurs pour la troisième année consécutive de sorte qu'en 2015, le prix à la récolte a atteint 1 000 FCFA/kg, ce qui représente une hausse de l'ordre de 20 % par rapport à l'année précédente.

² En 2015, le seuil national de pauvreté était de 737 FCFA par jour (ce qui équivaut à 1,25 dollar).

³ Ce faible recul de la pauvreté au cours des 7 dernières années pourrait s'expliquer par un effet de base : le taux de pauvreté pourrait avoir sensiblement augmenté en 2010-11, lors de la crise qui a suivi les élections.

B. Évolution récente et résultats du programme

4. L'accélération de la croissance observée au début de 2015 devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année (paragraphe 13 du MPEF). L'activité économique a poursuivi son redressement au premier semestre 2015, tirée par les secteurs du cacao, des industries extractives, du BTP et des transports et par les projets d'investissements publics, ainsi que par les investissements privés⁴. Ce dynamisme a entraîné une révision à la hausse des prévisions de croissance de 2015, à 8,4 % contre 7,9 % estimés au moment de la septième revue au titre de la FEC⁵. L'inflation reste faible (1,2 % en août, tant en glissement annuel qu'en moyenne sur 12 mois).



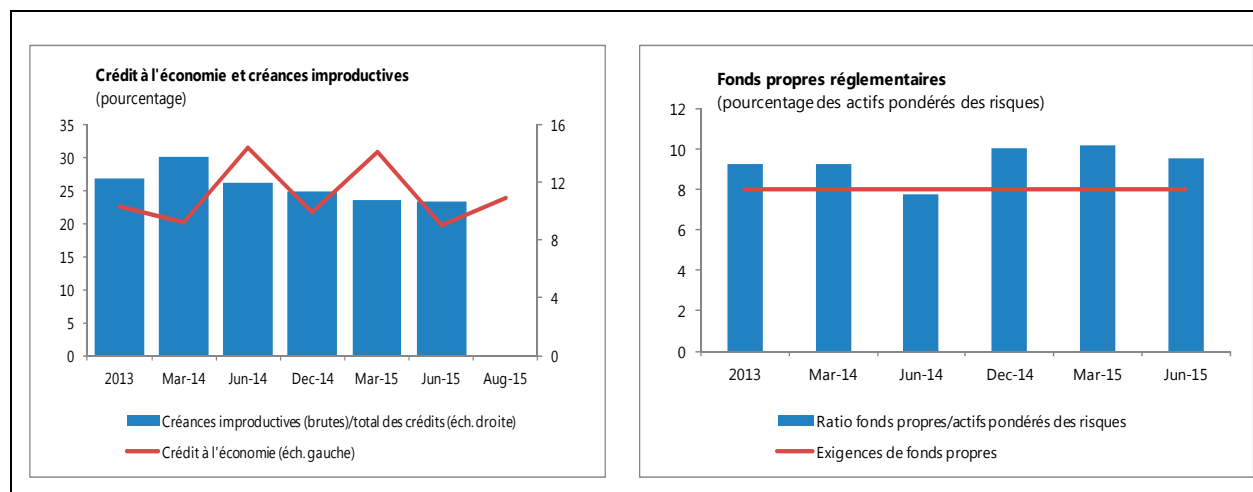
5. L'environnement extérieur est resté jusqu'à présent favorable. Les cours élevés du cacao, la baisse des cours internationaux du pétrole et la dépréciation du franc CFA par rapport au dollar des États-Unis se sont traduits par une amélioration des termes de l'échange de près de 30 %. Dans ces conditions, jusqu'à la fin juin 2015, les importations ont sensiblement augmenté, essentiellement du fait d'une hausse des importations des biens de consommation et de matériaux de construction. Durant la même période, les exportations ont progressé de près de 14 % en valeur, principalement en raison de la hausse des exportations de cacao (hors cacao, la valeur des exportations serait restée pratiquement inchangée).

6. Les conditions du crédit sont dans l'ensemble équilibrées, et la solidité du système bancaire s'est renforcée (paragraphe 9 du MPEF). Le crédit à l'économie a poursuivi son fort essor, mais plus lentement qu'il y a un an (de 24 % en glissement annuel à la fin août, contre 28½ % à la même période l'année précédente). La croissance du crédit est cohérente avec le fort taux de croissance de l'économie, et a été alimentée par une production agricole robuste (crédits de campagne) et une hausse des investissements (crédits à moyen terme). Malgré cette forte

⁴ En outre, la Côte d'Ivoire est devenue le premier exportateur mondial de noix de cajou.

⁵ Les autorités prévoient un taux de croissance encore plus élevé en 2015, à 9½ %.

croissance, l'intermédiation financière est encore limitée si on la mesure par le ratio crédit total/PIB (20 %). À la fin juin, le ratio de fonds propres dans le système bancaire s'est amélioré, passant à 9,6 % (soit au-dessus du seuil réglementaire minimal de 8 %), contre 7,7 % en juin 2014, notamment du fait de la restructuration des banques publiques. Sur les 24 banques actuellement en activité, 7 ne satisfont toujours pas les normes réglementaires de fonds propres et il leur a été demandé de présenter un programme visant à respecter toutes leurs obligations, assorti d'un calendrier. Durant cette période, les prêts improductifs ont été ramenés à 10,6 % de l'ensemble des prêts (contre 11,9 % en juin 2014) et les banques ont constitué des provisions importantes (74½ %).



7. Les résultats budgétaires jusqu'à la fin juin ont été meilleurs que prévu (paragraphe 10 du MPEF, tableau texte ci-dessous). Le recouvrement des recettes a dépassé les objectifs fixés dans le programme grâce à une hausse des recettes fiscales sur les carburants et le cacao, ainsi qu'à des paiements d'obligations fiscales et non fiscales ponctuelles après le règlement d'arriérés croisés dans le secteur de l'énergie⁶. Dans le même temps, les dépenses ont été plus importantes que prévu, du fait du paiement de subventions aux écoles privées concentrées en début de période (en partie pour régulariser des arriérés), d'une accélération de la réalisation de certains projets d'investissement et d'un dépassement des dépenses d'organisation des élections. Ainsi, le déficit du solde primaire de base et le déficit global ont été tous les deux inférieurs aux prévisions. Les dépenses de lutte contre la pauvreté ont largement dépassé le seuil du programme.

⁶ Dans le cadre du règlement d'arriérés croisés dans le secteur de l'énergie, Petroci a payé à l'État 37,6 milliards FCFA.

Tableau texte. Côte d'Ivoire : Opérations budgétaires de l'administration centrale, fin juin 2015

(En milliards de francs CFA)

| | Programme | Réelles (2015) | Différence |
|-------------------------------------|----------------|----------------|--------------|
| Recettes totales et dons | 1818.5 | 1893.4 | 74.9 |
| Recettes totales | 1,630.5 | 1,717.5 | 87.0 |
| Recettes fiscales | 1,405.6 | 1,471.3 | 65.7 |
| Impôts directs | 417.9 | 423.9 | 6.0 |
| Impôts indirects | 987.7 | 1,047.4 | 59.7 |
| Recettes non fiscales | 224.9 | 246.3 | 21.4 |
| Dons | 188.0 | 175.8 | -12.2 |
| Dépenses totales | 2,269.7 | 2314.8 | 45.1 |
| Dépenses courantes | 1,567.7 | 1,591.6 | 23.9 |
| Dépenses d'investissement | 702.0 | 723.3 | 21.3 |
| Financées sur ressources intérieur | 352.3 | 369.8 | 17.5 |
| Financées sur ressources extérieur | 349.7 | 353.5 | 3.8 |
| Solde primaire de base | -150.7 | -112.8 | 37.9 |
| Solde global, y compris dons | -451.2 | -421.4 | 29.8 |

8. Les résultats du programme ont été bons, mais les réformes structurelles ont pris du retard (paragraphe 10 et 11 du MPEF).

- *Tous les critères de réalisation quantitatifs et tous les objectifs indicatifs à la fin juin 2015 prévus au programme ont été respectés (MPEF tableau 1).*
- *Cependant, seuls 4 repères structurels sur 7 à la fin septembre ont été atteints (MPEF, tableau 2)⁷. Les autorités sont fermement déterminées à mettre en oeuvre les mesures faisant l'objet de repères structurels qui n'ont pas été atteints avant la fin du programme en décembre 2015. De plus, elles prennent des mesures pour respecter le repère structurel de la fin novembre 2015 relatif à la restructuration d'une banque publique.*
- *Des progrès ont été accomplis dans le renforcement d'autres domaines du programme de réformes structurelles des autorités : i) le climat des affaires avec le remboursement rapide des crédits de TVA ; ii) le secteur financier avec la session des parts de l'État dans l'une des banques publiques, la mise sous administration provisoire de la Caisse d'épargne (CNCE) et l'annonce de la privatisation d'une autre banque publique ; iii) et le secteur de l'électricité avec la décision de l'État de relever les tarifs de l'électricité de 10 % environ d'ici à juillet 2015, qui serait suivie d'augmentations en janvier 2016 et janvier 2017, et d'un examen annuel sur la nécessité d'augmentations supplémentaires⁸.*

⁷ L'atteinte des repères suivants a été retardée : l'adoption d'un protocole précisant les responsabilités des différentes parties prenantes, y compris l'État, en ce qui concerne le paiement du gazole sous vide lourd (HVO), l'adoption d'un projet de loi pour encourager le crédit-bail et l'apurement d'arriérés intérieurs sur la dette titrisée et conventionnée. Les autorités ont indiqué que le projet de protocole visant à préciser les responsabilités de chaque partie prenante, y compris l'État, en ce qui concerne le paiement du HVO, et le projet de loi, sont pratiquement achevés, et qu'ils seront adoptés avant la fin du programme en décembre 2015. Elles ont aussi indiqué que l'échange des arriérés intérieurs sur la dette titrisée et conventionnée contre de nouveaux titres négociables aura lieu en décembre 2015.

⁸ La hausse des tarifs de 2015 ne concerne pas les tarifs sociaux appliqués aux consommateurs à faible revenu.

C. Perspectives et risques

9. Dans le scénario de référence, les perspectives macroéconomiques restent favorables.

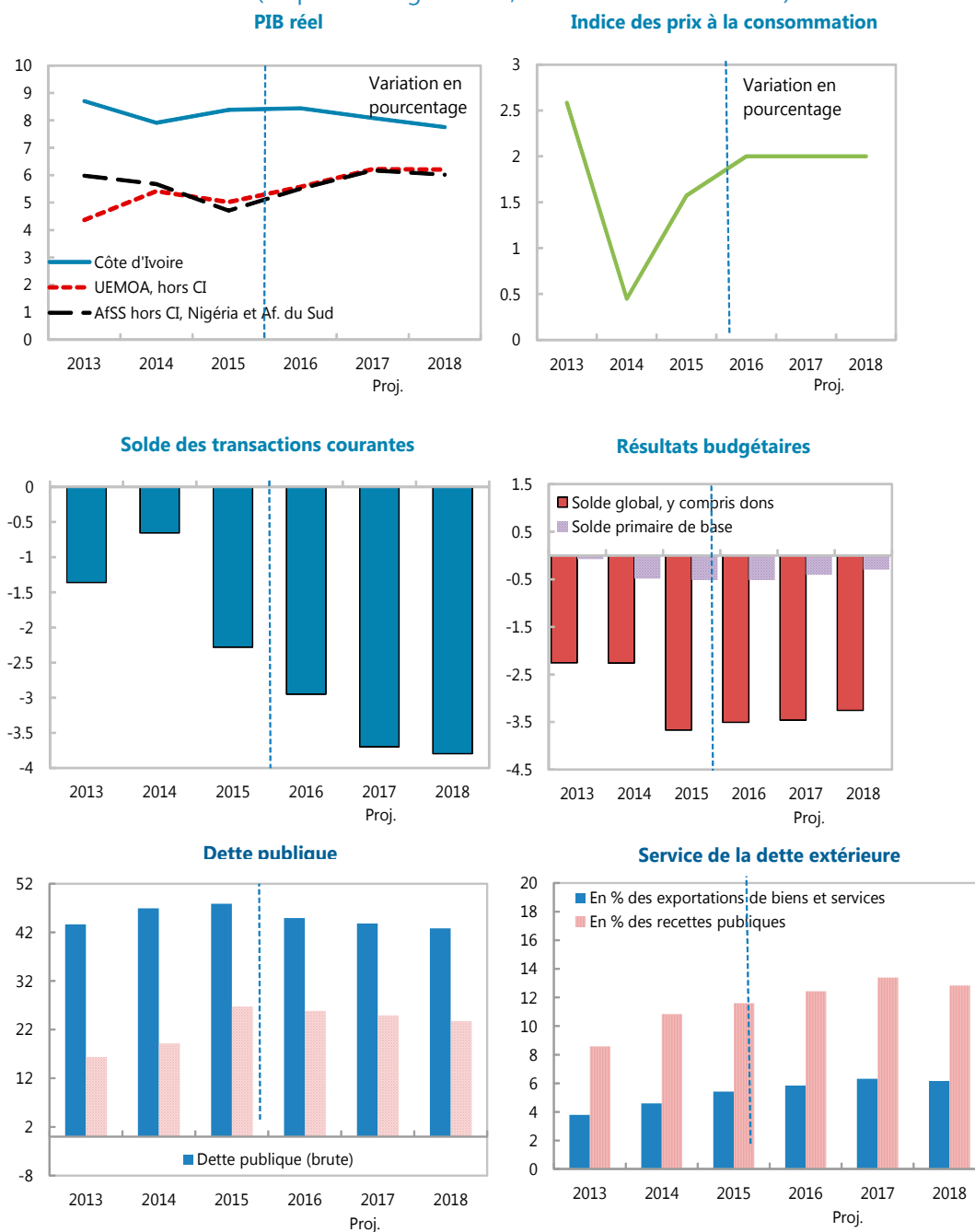
- *En 2016, la croissance devrait demeurer forte (à 8,4 %⁹), et atteindre en moyenne 7,9 % environ en 2017–18.* L'activité économique devrait être soutenue par des investissements plus élevés dans les infrastructures de base, l'agro-industrie (transformation du cacao, du café et de la noix de cajou), le logement et d'autres services. Par ailleurs, il est prévu d'amplifier de grands projets de PPP ou de les démarrer en 2016 (notamment l'extension du port d'Abidjan, la construction du métro d'Abidjan et la rénovation du chemin de fer Abidjan-Ouagadougou).
- *L'inflation devrait demeurer autour de 2 %, sous réserve que la production agricole augmente durablement et que les cours des produits alimentaires et pétroliers restent stables.*
- *Le déficit du compte extérieur courant devrait se creuser à moyen terme pour atteindre environ 3¾ % du PIB du fait de la hausse des importations de biens d'équipements favorisée par les grands projets d'infrastructures ainsi que d'une légère détérioration des termes de l'échange.*
- *La dette de l'Etat (Administration centrale) devrait progressivement diminuer pour atteindre 45 % du PIB en 2016 et environ 44½ % du PIB en 2017–18 ; cette tendance à la baisse devrait se poursuivre reflétant une réduction du solde budgétaire global à environ 3 % du PIB d'ici 2020. Le service de la dette devrait rester élevé, et augmenter à 12,4 % des recettes publiques en 2016, pour atteindre 13,2 % en 2017 avant de décliner à environ 11 % en 2020.*

10. Les risques entourant les perspectives sont légèrement orientés à la baisse. Les perspectives macroéconomiques positives dépendent de la concrétisation de la hausse des investissements privés et de la poursuite d'un environnement mondial favorable. Parmi les risques baissiers, on peut citer de mauvaises conditions météorologiques provoquées par El Niño, qui pourraient réduire la production dans les secteurs de l'agriculture et de l'énergie hydroélectrique, et une incapacité à maîtriser les risques budgétaires qui risquerait d'affaiblir les comptes budgétaires. En outre, un durcissement et une plus grande volatilité des conditions financières mondiales risquent de limiter les financements disponibles sur les marchés internationaux des capitaux pour les programmes d'investissements, limitant les possibilités de financement sur un marché régional limité et peu développé. Les autres risques comprennent la poursuite du ralentissement dans les pays émergents et en développement, et de la propagation du terrorisme en provenance du Mali et du Sahel. Du côté des aléas positifs, on peut citer des investissements privés plus importants que prévu car l'achèvement pacifique des élections présidentielles et les progrès soutenus dans l'environnement des affaires pourraient davantage encourager les investisseurs.

⁹ Les autorités prévoient une croissance plus élevée en 2016 (9,8 %).

Graphique 1. Côte d'Ivoire : Perspectives à moyen terme, 2013–18

(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)



Sources : Autorités ivoiriennes ; estimations et projections des services du FMI.

DISCUSSIONS SUR LE PROGRAMME

Les discussions ont essentiellement porté sur les points suivants : i) préserver la viabilité des finances publiques compte tenu des événements récents et des risques budgétaires accrus ; ii) prendre des mesures de réformes structurelles en faveur du développement du secteur privé et iii) renforcer l'appareil statistique.

A. Préserver la viabilité des finances publiques

11. Si l'orientation de la politique budgétaire de l'administration centrale s'est améliorée depuis 2011, des risques apparaissent, provenant en partie du secteur public au sens large, qui pourraient peser sur les résultats budgétaires. Dans ces conditions, les services du FMI ont souligné que, pour contribuer à préserver la viabilité des finances publiques, il serait important de créer une marge de manœuvre budgétaire adéquate afin de conserver la capacité à faire face à ces risques s'ils venaient à se matérialiser. Les services du FMI ont attiré l'attention sur les risques à court terme que font peser sur les finances publiques les entreprises du secteur de l'énergie à court de liquidités (la compagnie pétrolière Petroci et la raffinerie SIR, qui est aussi insolvable) ainsi qu'une banque publique en difficulté¹⁰. En outre, la mission a mis l'accent sur les risques budgétaires à moyen terme provenant i) du recours croissant aux PPP dans la stratégie d'investissements de l'État pour l'avenir¹¹, ii) de la nécessité de régulariser les dépenses extrabudgétaires engagées durant la décennie précédente¹², iii) des contraintes financières accrues sur les marchés internationaux des capitaux en cas de resserrement de la politique monétaire dans les grands pays développés, une plus grande aversion pour le risque de la part des investisseurs et la volatilité des taux de change et iv) des financements plus restreints et coûteux sur un marché régional peu développé, et l'absence d'un marché secondaire.

12. Dans ces conditions, les services du FMI et les autorités ont convenu de maintenir les objectifs du programme budgétaire de 2015 en pourcentage du PIB et de resserer progressivement l'orientation la politique budgétaire à partir de 2016 (paragraphe 14 et 26–29 du MPEF) :

- En 2015, le déficit primaire de base et le déficit global devraient demeurer inchangés, à ½ % du PIB et 3,7 % du PIB, respectivement. Pour atteindre cet objectif, les recettes qui, selon les projections, devraient être plus élevées que prévu (0,4 % environ du PIB), en partie grâce à la

¹⁰ Des audits de Petroci et de SIR sont en cours, et devraient être achevés d'ici la fin de 2015. L'une des banques publiques a été mise sous administration provisoire.

¹¹ En septembre 2015, 124 projets de PPP, représentant 11 675 milliards de FCFA, soit 20 milliards de dollars environ (63,9 % du PIB), étaient envisagés. L'appel de la garantie de l'État sur le troisième pont (d'un coût de 12 milliards de FCFA en 2015) faute de trafic suffisant est un exemple récent d'un risque budgétaire lié à un projet de PPP.

¹² Les autorités ont reconnu l'existence de dépenses extrabudgétaires engagées avant 2011 (représentant de l'ordre de 1,5 % du PIB) et réalisent actuellement un audit de ces passifs en vue de les régulariser. Le risque budgétaire correspondant pourrait cependant être limité car les audits pourraient se traduire par le rejet de nombreuses créances, et des décotes importantes seront probablement appliquées sur les créances vérifiées.

hausse des taxes sur les carburants, devraient compenser une augmentation des dépenses imputable en particulier à un dépassement des dépenses consacrées aux élections, à des subventions énergétiques plus élevées¹³ et aux frais et commissions liés à la dette.

- Le projet de loi de finances 2016 adopté par le Conseil des ministres envisage une légère baisse du déficit global, ramené à 3½ % du PIB, mais le déficit primaire de base resterait stable, à ½ % du PIB.
 - Les recettes totales et les dons devraient diminuer d'environ ½ % du PIB, principalement en raison d'une baisse des recettes pétrolières et des dons, ainsi que de projections prudentes en matière de taxes sur les carburants et le cacao.
 - Les dépenses devraient diminuer de 0,7 % du PIB, avec une réduction des dépenses courantes (1,2 % du PIB) grâce à une baisse des besoins de subventions (à l'électricité et aux écoles après un maximum atteint en 2015 lié à la régularisation de différents passifs et à la hausse des tarifs de l'électricité), à la fin du programme de démobilisation, désarmement et réinsertion (DDR), et à des dépenses liées aux élections législatives prévues qui devraient être inférieures à celles liées à l'élection présidentielle de 2015.
 - La baisse des dépenses courantes prévue au budget devrait donner une marge de manœuvre budgétaire pour accroître les dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures (+0,6 % du PIB). Le projet de loi de finances prévoit aussi une enveloppe budgétaire importante en faveur de l'éducation (environ 22 % environ du budget) conforme au programme « École pour tous » du gouvernement, et une petite provision pour régulariser une partie des dépenses extrabudgétaires engagées dans le passé.

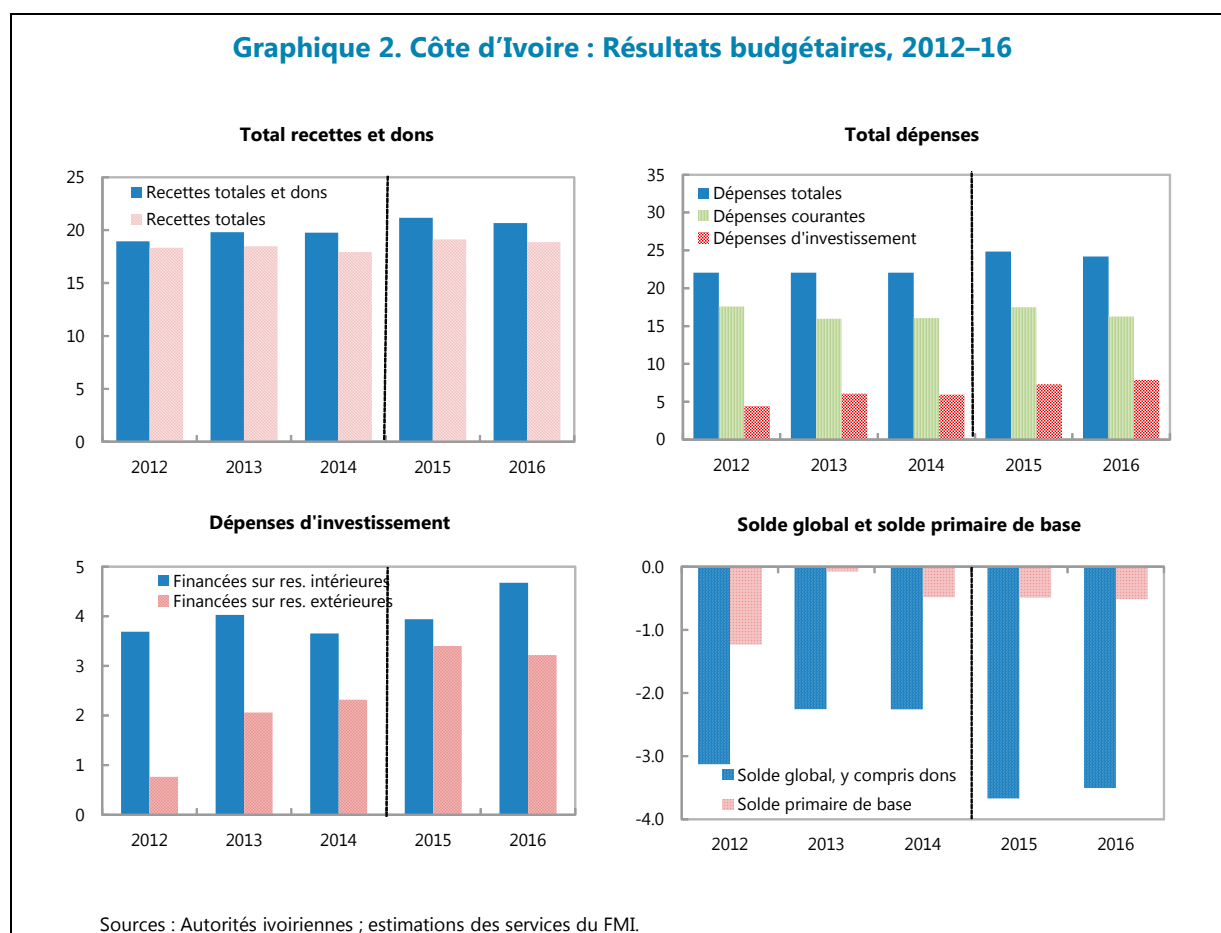
13. Tout en soutenant l'orientation de la politique budgétaire de 2016 des autorités, les services du FMI ont fait valoir qu'un programme plus ambitieux d'assainissement des finances publiques aurait été préférable et était nécessaire à l'avenir. Compte tenu des différentes sources possibles de pressions budgétaires (voir le paragraphe 10), un resserment de la politique budgétaire permettrait de créer les marges de manœuvre suffisantes pour éviter de creuser la dette publique si ces risques venaient à se matérialiser, de même que d'être tenu de comprimer brusquement les dépenses si les conditions financières se durcissaient. Les autorités ont cependant objecté qu'un durcissement accru freinerait l'activité économique et retarderait la réalisation de programmes sociaux et d'infrastructures indispensables. Elles se sont néanmoins engagées à suivre de près les risques budgétaires et indiqué qu'elles étaient prêtes à prendre des mesures supplémentaires si ces risques se concrétisaient.

14. Les services du FMI ont regretté l'absence de toute mesure significative de politique fiscale dans le projet de loi de finances 2016, en particulier de mesures visant à rationaliser les

¹³ Résultant du règlement d'arriérés croisés entre l'État et des entreprises du secteur de l'énergie.

exonérations de TVA et d'autres taxes. Ces mesures s'imposent pour accroître les recettes et générer des moyens suffisants pour répondre à une demande croissante de services publics, sans mettre en péril la viabilité des finances publiques. Les services du FMI ont particulièrement attiré l'attention sur les vastes exonérations fiscales accordées actuellement, et ont remis en cause le bien-fondé du maintien des exonérations de la TVA. Ces dernières avaient été introduites à l'origine pour contourner les longs délais de remboursement de crédits de TVA mais, depuis le milieu de 2015, grâce à une nouvelle procédure de remboursement, les crédits de TVA sont remboursés en temps voulu. Tout en reconnaissant la nécessité de rationaliser les exonérations fiscales, les autorités se sont déclarées préoccupées par l'effet de ces réductions sur l'attrait que présente le pays pour les investisseurs. Elles ont cependant fait part de leur intention de lancer une étude approfondie sur les exonérations de TVA en 2016.

Graphique 2. Côte d'Ivoire : Résultats budgétaires, 2012-16



15. Les services du FMI ont salué les efforts des autorités visant à suivre de plus près les risques budgétaires (paragraphe 37 du MPEF). Ils se sont félicités de la création d'une base de données centralisée sur la dette des entreprises publiques et celle garantie par l'État, mais ont noté que pour l'heure, il faut considérer que cette base de données est préliminaire car elle comporte

encore plusieurs lacunes¹⁴. Il s'agit d'une mesure importante visant à ce que la dette des entreprises publiques reste viable et ne présente pas de risques pour le budget. Pour la rendre plus efficace, la mission a invité les autorités à améliorer cette base de données en y consignait intégralement les conditions des prêts et l'échéancier du service de la dette, en chargeant les services concernés d'établir des échanges d'informations et en introduisant un système d'alerte rapide. En outre, la mission a accueilli favorablement les éclaircissements du ministère du Budget sur les conditions dans lesquelles les entreprises publiques sont tenues de demander une autorisation avant de contracter des emprunts, et notamment son application au-delà d'un seuil minimal.

16. Les services du FMI ont appelé à adopter une attitude prudente vis-à-vis des emprunts sur les marchés (paragraphe 41 et 42 du MPEF). Une nouvelle analyse de viabilité de la dette (voir le supplément 1) indique que la Côte d'Ivoire reste exposée à un risque modéré de surendettement. C'est pourquoi les autorités ont partagé l'avis des services du FMI sur la nécessité de suivre attentivement l'accumulation de la dette extérieure (en particulier de la dette non concessionnelle), pour éviter une concentration excessive des échéances au milieu des années 2020 et prendre dûment en compte les risques de refinancement et les risques de change. De plus, les plans d'emprunt devraient prendre en considération les possibilités d'évolution et de volatilité de la situation des marchés des capitaux internationaux. La mission a accueilli avec satisfaction les efforts continus de la Côte d'Ivoire visant à renforcer la gestion de la dette et le contrôle des risques budgétaires conditionnels, mais a engagé les autorités à les mettre en œuvre rapidement. À cet effet, les autorités sont déterminées à intensifier leurs efforts pour achever la réorganisation, longuement différée, de la Direction de la dette sous la forme d'une structure front-, middle- et back-offices et renforcer le Comité national de la dette publique, et s'attendent à ce que ces mesures soient en grande partie achevées en 2016, après la mission récente d'assistance technique.

17. Les services du FMI jugent encourageants les progrès accomplis sur les audits des dépenses extrabudgétaires¹⁵. Les autorités prévoient d'achever avant la fin de 2015 l'audit des dépenses extrabudgétaires engagées avant 2011. Elles ont indiqué que les créances confirmées seraient très probablement titrisées après application d'une décote importante car elles correspondent à des dépenses engagées suivant des procédures irrégulières. D'ici la fin de 2015, les autorités prévoient également d'achever l'audit de tous les marchés publics passés entre 1993 et 2012 qui sont encore classés dans la catégorie « en cours » dans la base de données des marchés publics. En outre, les autorités ont réaffirmé leur détermination à appliquer le cadre réglementaire en vigueur prévu pour prévenir et sanctionner les dépenses extrabudgétaires.

18. Les efforts visant à améliorer la présentation du budget et les procédures de dépenses, ainsi que la gestion de la trésorerie, doivent être intensifiés (paragraphe 30 et 35 du MPEF). Les services du FMI ont accueilli avec satisfaction la décision des autorités d'établir dans le budget

¹⁴ On trouvera une analyse plus approfondie de cette base de données dans l'analyse de viabilité de la dette ci-jointe (supplément 1), au paragraphe 3.

¹⁵ La régularisation des arriérés audités datant d'avant 2011 sur les dépenses budgétaires a été achevée au printemps 2015 sous forme d'une titrisation.

une liste des grandes dépenses fiscales et de leur coût estimé, et de comptabiliser tous les impôts en chiffres bruts, c'est-à-dire en comprenant les recettes affectées, accompagnées de l'écriture compensatoire correspondante du côté des dépenses. Les services du FMI ont regretté que la stratégie actualisée de la dette à moyen terme ne soit pas intégrée dans les documents budgétaires de 2016 en raison de retards dans leur préparation. En outre, les services du FMI ont constaté qu'une part considérable des crédits budgétaires (2 à 3 % du PIB) continue d'être exécutée suivant des procédures exceptionnelles (des lettres d'avances et des régies d'avances excessives¹⁶). Le recours excessif à ces procédures pose de graves problèmes de transparence et de gouvernance. Les services du FMI ont exhorté les autorités à limiter de façon urgente et radicale le recours à ces procédures. Ils ont appelé à faire des progrès réguliers dans la mise en place du compte unique du Trésor.

B. Réformes structurelles en faveur du développement du secteur privé

19. La Côte d'Ivoire a réalisé des progrès considérables dans l'amélioration du climat des affaires (paragraphe 2 et 8 du MPEF). Les réformes introduites depuis quelques années ont permis au pays d'améliorer son classement au regard de plusieurs indices¹⁷. En 2015, la Côte d'Ivoire a continué d'améliorer quelque peu son classement du rapport *Doing Business* 2016 (passant de la 145^e position en 2015 à la 142^e position). Le rapport sur la compétitivité mondiale 2015–16 (*Global Competitiveness Report*) a classé la Côte d'Ivoire parmi les premiers pays réformateurs, à la 91^e place (alors qu'elle était classée 115^e dans le rapport précédent), et l'a classée 8^e parmi les économies les plus compétitives d'Afrique. L'indice Ibrahim 2014 de la gouvernance en Afrique juge que la Côte d'Ivoire est le pays qui s'est le plus amélioré au cours des 5 dernières années (même s'il n'est classé que 40^e sur 52 pays).

20. Malgré des progrès importants, des difficultés persistent (paragraphe 15 et 38–39 du MPEF). La mission a relevé deux domaines du programme de réformes structurelles dans lesquels les efforts doivent être accrus :

- *Arriérés intérieurs.* Les services du FMI ont encouragé les autorités à régulariser les arriérés restants sur l'ancienne dette titrisée due aux secteurs bancaire et non bancaire (43 milliards de FCFA environ sur 142,9 milliards de FCFA). Les autorités ont accepté d'échanger les créances existantes contre de nouveaux titres négociables avant la fin de 2015.

¹⁶ Les lettres d'avances et les régies d'avances sont des avances de trésorerie qui contournent les procédures de contrôle interne. Elles portent normalement sur de faibles montants limités à certains types de dépenses.

¹⁷ Parmi les réformes, on peut citer la mise en place d'un tribunal de commerce à Abidjan et d'un guichet unique pour l'investissement et la création d'entreprises, la réduction du nombre de procédures nécessaires pour octroyer des permis de construire et raccorder les entrepôts au réseau électrique et du délai nécessaire pour créer une entreprise, ainsi que la diminution des droits d'enregistrement. Pour une liste plus complète, voir [Country Report No. 15/147](#) (MPEF, encadré 2, p. 42 de la version française).

- Secteur financier.* Des progrès sont certes enregistrés en vue de restructurer les banques publiques, mais les services du FMI ont invité instamment les autorités à prendre des mesures rapides et résolues pour restructurer les banques publiques qui restent le plus en difficulté, de façon à, entre autres, réduire au minimum tout coût budgétaire connexe¹⁸. Les autorités se sont engagées à se prononcer sur un plan d'action avant la fin de 2015 ; elles ont demandé au FMI une assistance technique à cet effet. La mise en œuvre de la stratégie plus générale de réforme du secteur financier, approuvée au début de 2014, a commencé après la nomination d'un directeur du programme et la préparation d'un projet de loi sur le crédit-bail en 2015. Par ailleurs, des progrès ont été réalisés dans le choix d'une centrale de risques¹⁹, bien que certaines banques se soient déclarées préoccupées par la communication d'informations sur les clients. Pour encourager le développement d'un marché secondaire, les autorités ont adopté le cadre réglementaire régional et sont en train d'approuver une liste de spécialistes en valeurs du Trésor²⁰. Les services du FMI ont souligné qu'il était important d'accélérer la mise en œuvre des mesures de grande envergure dans le cadre de la stratégie de réforme financière. Ils considèrent qu'il est judicieux de s'attacher à remédier aux lacunes du cadre institutionnel (informations sur le crédit et exécution des contrats), à élaborer de nouveaux produits financiers et à restructurer les établissements financiers en difficulté car cela favoriserait la financiarisation de l'économie tout en consolidant la stabilité financière.

C. Renforcer l'appareil statistique

21. La mission de diagnostic du FMI sur les statistiques réalisée en juillet 2015 a identifié les principales lacunes du système statistique de la comptabilité nationale de la Côte d'Ivoire.

L'Institut national de la statistique souffre de contraintes en matière de dotation en personnel et de capacités qui entravent l'établissement de statistiques de bonne qualité en temps voulu. La préparation des statistiques des comptes nationaux repose en partie sur des enquêtes périmées, et il n'existe pas de données fiables sur plusieurs secteurs, en particulier l'agriculture de subsistance, le secteur des bâtiments et travaux publics et les services. De plus, en 2014, les services du FMI ont identifié des erreurs dans le calcul des impôts dans les séries des comptes nationaux de 2011 et 2012. La mission d'assistance technique a formulé des recommandations traitant des principales lacunes dans la production des comptes nationaux.

¹⁸ Ces banques représentent une petite partie du système bancaire ivoirien. Il semblerait en particulier que les autres banques ivoiriennes ne soient pas exposées aux risques qui pèsent sur la banque publique en difficulté, ou soient très peu exposées, ce qui permet de penser qu'elle ne présente pas de risque systémique. Cette banque bénéficie d'une facilité de trésorerie d'urgence de la part de la banque centrale régionale. Une mission conjointe de la Banque mondiale et du FMI, chargée d'évaluer les possibilités de résolution des difficultés de cette banque, est prévue en décembre 2015, sous réserve de confirmation.

¹⁹ *Creditinfo* a signé des accords avec 80 % environ des banques de la région pour communiquer des informations sur la solvabilité des emprunteurs.

²⁰ Sept banques et trois organismes non bancaires ont déposé des demandes d'approbation.

22. Les services du FMI ont accueilli favorablement l'engagement des autorités à améliorer les statistiques, notamment en augmentant les financements (paragraphe 36 et 47 du MPEF).

Les autorités, au plus haut niveau, ont fait part de leur ferme volonté de mettre en œuvre ces recommandations, et ont déjà inscrit les fonds nécessaires au budget de 2016. Elles ont demandé qu'une mission d'assistance technique assure un suivi dans ce domaine. Par ailleurs, elles ont indiqué qu'elles adopteraient le Manuel SFP 2001 à partir des comptes budgétaires de 2016. Les services du FMI ont insisté pour que les autorités prennent des mesures rapidement afin de corriger les erreurs de calcul des comptes nationaux. Ils ont souligné qu'il était important d'améliorer la production et la diffusion des statistiques économiques à la fois pour formuler la politique économique et pour informer le public, les agences de notation et les fonds d'investissement.

FINANCEMENT ET RISQUES DU PROGRAMME

23. Le programme est entièrement financé. Le déficit de financement prévu pour le reste du programme (½ % du PIB) sera couvert par une aide budgétaire de la Banque mondiale et le décaissement proposé dans le cadre du programme FEC.

24. Durant la période restante du programme, les risques pesant sur la réalisation des objectifs sont faibles. Ceci s'explique par le bon bilan des autorités dans l'exécution du programme et par l'intérêt exprimé au plus haut niveau pour un programme subséquent qui doit être évoqué au début de 2016.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

25. Les résultats économiques enregistrés par la Côte d'Ivoire pendant la durée de l'accord FEC ont été impressionnants, et des progrès marqués ont été réalisés pour atteindre les objectifs du programme en matière de croissance dynamique et durable et de stabilité macroéconomique. La récession de 2011 liée à une crise politique a été suivie d'une reprise rapide et de quatre années de forte croissance, qui se sont traduites par une hausse de plus de 20 % du revenu réel par habitant. Cependant, les taux de pauvreté et d'inégalités ont certes diminué, mais restent élevés. Les finances publiques ont été considérablement assainies, et dans le même temps les investissements publics et les dépenses de lutte contre la pauvreté ont augmenté. La stabilité extérieure et la solvabilité du pays ont été rétablies en 2012 grâce à un allègement important de la dette dans le cadre des initiatives PPTe et IADM après que le pays a atteint le point d'achèvement, et la régularisation de tous les arriérés restants envers les créanciers extérieurs. En 2014, soit seulement deux années plus tard, la Côte d'Ivoire a été en mesure d'émettre des obligations souveraines sur le marché international à des rendements inférieurs à ceux d'autres marchés frontières d'Afrique subsaharienne. Des réformes structurelles significatives ont été entreprises, notamment en termes de gouvernance du secteur du café et du cacao, de renforcement de la situation financière du secteur de l'énergie et d'amélioration du climat des affaires, et des progrès sont en cours dans la restructuration des banques publiques.

26. La mise en œuvre du programme demeure solide. L'activité s'est développée à un rythme rapide en 2015. Tous les critères de réalisation et tous les objectifs indicatifs à la fin juin ont été atteints. En revanche, les progrès des réformes structurelles ont été contrastés en 2015 puisque sur

les sept repères structurels dans le cadre de la huitième revue de l'accord FEC (jusqu'à la fin septembre), quatre ont été respectés.

27. Pour consolider les progrès accomplis et en assurer la pérennité, il faut à l'avenir mettre encore l'accent sur le renforcement des piliers de la croissance. De nouvelles réformes s'imposent pour stimuler la croissance et la rendre plus inclusive, améliorer le climat des affaires et encourager les investissements privés. L'accélération de la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur financier doit être prioritaire. Les autorités doivent aussi lancer une réforme des entreprises non financières du secteur public qui ne sont pas rentables. Alors que les services du FMI jugent encourageante la volonté des autorités de restructurer le reste des banques publiques, ils les ont engagées à agir rapidement et de façon décisive pour résoudre le cas de la banque publique la plus en difficulté.

28. Les services du FMI soutiennent l'engagement pris par les autorités de respecter les objectifs budgétaires du programme de 2015 et estiment que l'orientation de la politique budgétaire pour 2016 est globalement appropriée mais recommandent qu'à l'avenir, le rééquilibrage budgétaire soit un peu plus ambitieux. Pour contribuer à assurer une stabilité macroéconomique à moyen et long termes, la politique budgétaire doit viser à créer des marges de manoeuvre adéquates pour faire face aux risques accrus que présentent le secteur public au sens large, les PPP, les dépenses extrabudgétaires passées, le durcissement des conditions de financement intérieures et extérieures et l'incertitude accrue qui règne dans la sphère financière. Le rééquilibrage budgétaire prévu en 2016 est un bon début vers la création de ces marges de manoeuvre. Cependant, à terme, il faudra rééquilibrer davantage les finances publiques pour créer des marges de manoeuvre budgétaire adéquates. À cet égard, les services du FMI invitent les autorités à améliorer le recouvrement des recettes en rationalisant les exonérations, à commencer par les exonérations de TVA. Ils prennent note de l'intention des autorités de lancer une étude approfondie de ces exonérations en 2016.

29. Les services du FMI exhortent les autorités à renforcer le suivi de la dette et des risques budgétaires. La base de données centralisée sur la dette des entreprises publiques et les garanties de l'État créée récemment est un outil important qui permet d'éviter l'accumulation insoutenable de dettes par les entités du secteur public. Les services du FMI encouragent les autorités à parachever rapidement cette base de données pour la rendre plus efficace et inclure la dette du secteur public dans l'analyse de viabilité de la dette. Les services du FMI invitent instamment les autorités à accélérer les efforts d'amélioration de la gestion de la dette, en particulier pour achever la réorganisation, longuement différée, de la Direction de la dette sous la forme d'une structure front-, middle- et back-offices, et renforcer le Comité national de la dette publique. À terme, les autorités devraient redoubler d'efforts pour identifier et surveiller les passifs conditionnels provenant du secteur public dans son ensemble, et inclure dans les documents budgétaires une analyse des risques qui pèsent sur le budget, ainsi que la stratégie de la dette à moyen terme. En outre, les autorités devraient réduire radicalement le recours aux procédures exceptionnelles de dépenses et éviter tout nouveau retard dans la mise en place du compte unique du Trésor. Tout en se félicitant du fait que les audits des dépenses extrabudgétaires engagées avant 2011 et des marchés publics sont pratiquement achevés, les autorités encouragent les autorités à mener à bien rapidement la régularisation de ces dépenses et marchés.

30. Les services du FMI jugent encourageante la volonté des autorités exprimée au plus haut niveau d'améliorer la production de statistiques, en commençant par celles des comptes de la nation. Les services du FMI ont souligné qu'il était important de fournir aux décideurs des données économiques de bonne qualité en temps voulu, tout en les rendant plus accessibles aux principaux acteurs des marchés des capitaux comme les agences de notation et au grand public.

31. Les services du FMI recommandent d'achever la huitième revue et de décaisser un montant équivalant à 48,78 millions de DTS.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : Principaux indicateurs économiques, 2012–20

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | Est. | Est. | Est. | Prog. | Proj. | | | Proj. | | |
| (Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire) | | | | | | | | | | |
| Revenu national | | | | | | | | | | |
| PIB à prix constants | 10.7 | 8.7 | 7.9 | 7.9 | 8.4 | 8.4 | 8.1 | 7.8 | 7.5 | 7.0 |
| Déflateur du PIB | 4.4 | 2.0 | 0.6 | 1.9 | 2.1 | 2.3 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 |
| Indice du prix à la consommation (moyenne annuelle) | 1.3 | 2.6 | 0.4 | 1.2 | 1.6 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 |
| Indice du prix à la consommation (fin de période) | 3.4 | 0.4 | 0.9 | 0.9 | 2.0 | 1.8 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 |
| Secteur extérieur (base FCFA) | | | | | | | | | | |
| Exportations, f.o.b., à prix courants | -4.1 | -0.6 | 9.9 | -6.4 | -10.3 | 10.0 | 11.4 | 11.3 | 10.4 | 10.8 |
| Importations, f.o.b., à prix courants | 35.8 | 0.0 | 5.7 | -6.8 | -6.1 | 12.3 | 10.9 | 8.6 | 10.4 | 11.7 |
| Volume des exportations | 8.2 | 0.4 | 1.9 | 7.9 | 6.6 | 7.9 | 8.4 | 8.3 | 7.8 | 7.3 |
| Volume des importations | 49.2 | 3.6 | 6.3 | 11.9 | 17.4 | 16.4 | 9.1 | 7.8 | 7.4 | 6.5 |
| Termes de l'échange (détérioration -) | -2.6 | 3.9 | 4.3 | 26.0 | 29.5 | 7.0 | 1.3 | -0.2 | -1.5 | -0.9 |
| Taux de change nominal effectif | -2.7 | 4.2 | 2.6 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Taux de change réel effectif (dépréciation -) | -4.1 | 4.5 | 1.0 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Opérations du gouvernement central | | | | | | | | | | |
| Recettes totales et dons | 51.9 | 16.0 | 8.4 | 16.1 | 18.5 | 8.3 | 11.3 | 10.9 | 10.7 | 10.7 |
| Dépenses totales | 38.3 | 10.9 | 8.4 | 22.7 | 24.8 | 8.0 | 10.7 | 9.9 | 10.1 | 10.1 |
| (Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période) | | | | | | | | | | |
| Monnaie et crédit | | | | | | | | | | |
| Monnaie et quasi-monnaie (M2) | 4.4 | 11.6 | 16.1 | 14.3 | 15.1 | 15.5 | 15.0 | 14.9 | 14.8 | 14.5 |
| Avoir extérieurs nets | -5.5 | 0.1 | 4.1 | 3.0 | 3.5 | 5.2 | 3.8 | 3.9 | 2.5 | 1.4 |
| Avoir intérieurs nets | 9.8 | 11.5 | 12.0 | 11.3 | 11.5 | 10.3 | 11.2 | 11.0 | 12.4 | 13.2 |
| <i>dont</i> : public | 5.5 | 3.5 | 3.4 | -0.5 | -1.1 | 1.0 | 2.1 | 2.0 | 2.0 | 1.6 |
| <i>dont</i> : privé | 5.3 | 10.6 | 11.2 | 11.8 | 12.7 | 9.2 | 9.1 | 8.9 | 10.3 | 11.5 |
| (Pourcentage du PIB, sauf indication contraire) | | | | | | | | | | |
| Opérations du gouvernement central | | | | | | | | | | |
| Recettes totales et dons | 18.9 | 19.8 | 19.8 | 20.9 | 21.2 | 20.7 | 20.9 | 21.1 | 21.3 | 21.6 |
| Recettes totales | 18.4 | 18.5 | 17.9 | 18.8 | 19.1 | 18.9 | 19.2 | 19.5 | 19.8 | 20.1 |
| Dépenses totales | 22.1 | 22.1 | 22.0 | 24.6 | 24.8 | 24.2 | 24.3 | 24.3 | 24.4 | 24.6 |
| Solde global, dons inclus, base ordonnancements | -3.1 | -2.3 | -2.3 | -3.7 | -3.7 | -3.5 | -3.4 | -3.2 | -3.1 | -3.0 |
| Solde primaire de base ^{1/} | -1.2 | -0.1 | -0.5 | -0.5 | -0.5 | -0.5 | -0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.3 |
| Investissement brut | 16.5 | 17.0 | 16.8 | 18.3 | 18.4 | 19.9 | 20.7 | 21.2 | 21.7 | 22.3 |
| Gouvernement central | 4.5 | 6.1 | 6.0 | 7.5 | 7.3 | 7.9 | 7.4 | 7.3 | 7.3 | 7.3 |
| Secteur non gouvernemental | 12.0 | 11.0 | 10.8 | 10.8 | 11.0 | 12.0 | 13.3 | 13.9 | 14.4 | 15.1 |
| Épargne intérieure brute | 20.6 | 20.0 | 19.7 | 21.1 | 19.6 | 20.4 | 20.4 | 20.5 | 20.6 | 20.7 |
| Gouvernement central | 1.9 | 3.2 | 2.4 | 2.6 | 2.4 | 3.4 | 3.3 | 3.5 | 3.6 | 3.7 |
| Secteur non gouvernemental | 18.7 | 16.8 | 17.2 | 18.5 | 17.2 | 17.0 | 17.1 | 17.1 | 17.1 | 17.0 |
| Épargne nationale brute | 15.3 | 15.7 | 16.1 | 17.6 | 16.1 | 16.9 | 17.0 | 17.4 | 17.7 | 18.0 |
| Gouvernement central | 1.3 | 3.8 | 3.7 | 3.8 | 3.7 | 4.4 | 4.0 | 4.1 | 4.1 | 4.2 |
| Secteur non gouvernemental | 13.9 | 11.8 | 12.4 | 13.8 | 12.4 | 12.6 | 13.1 | 13.3 | 13.6 | 13.8 |
| Secteur extérieur | | | | | | | | | | |
| Solde des transactions courantes (y/c transferts secteur p) | -1.2 | -1.4 | -0.7 | -0.7 | -2.3 | -2.9 | -3.7 | -3.8 | -3.9 | -4.3 |
| Solde des transactions courantes (n/c transferts secteur p) | -1.8 | -2.7 | -2.5 | -2.8 | -4.3 | -4.7 | -5.4 | -5.3 | -5.4 | -5.8 |
| Solde global | -2.6 | 0.4 | 0.6 | -0.4 | -0.4 | 1.6 | 1.1 | 1.2 | 0.9 | 0.5 |
| Dettes publiques totales ^{2/} | 44.5 | 43.6 | 47.0 | 45.6 | 47.9 | 45.1 | 44.1 | 43.0 | 42.2 | 42.2 |
| Dettes publiques extérieures ^{3/} | 28.0 | 26.4 | 28.1 | 31.6 | 30.6 | 29.0 | 27.5 | 26.1 | 24.9 | 24.7 |
| Dettes publiques extérieures, C2D exclu | 17.2 | 16.4 | 19.2 | 26.9 | 26.7 | 25.8 | 24.9 | 23.7 | 22.4 | 21.1 |
| Service dû sur la dette publique extérieure (milliards de F) | 245 | 243 | 324 | 413 | 409 | 480 | 572 | 612 | 650 | 645 |
| Pourcentage des exportations de biens et services | 3.7 | 3.8 | 4.6 | 5.3 | 5.4 | 5.8 | 6.3 | 6.1 | 5.9 | 5.4 |
| Pourcentage des recettes de l'Etat | 9.7 | 8.6 | 10.8 | 12.0 | 11.6 | 12.4 | 13.2 | 12.6 | 12.1 | 10.8 |
| Pour mémoire: | | | | | | | | | | |
| PIB nominal (milliards de FCFA) | 13,835 | 15,346 | 16,655 | 18,303 | 18,436 | 20,448 | 22,542 | 24,775 | 27,164 | 29,640 |
| Taux de change nominal (FCFA/dollars E.U., moyenne ann) | 510 | 494 | 494 | | | | | | | |
| PIB aux prix du marché (milliards dollars E.U.) | 27.1 | 31.1 | 33.7 | 31.6 | 31.3 | 34.8 | 38.8 | 43.1 | 47.7 | 52.8 |
| Population (million) | 22.0 | 22.5 | 23.1 | 23.3 | 23.7 | 24.3 | 25.0 | 25.6 | 26.3 | 27.0 |
| Croissance de la population (pourcent) | 2.6 | 2.6 | 2.6 | 2.6 | 2.6 | 2.6 | 2.6 | 2.6 | 2.6 | 2.6 |
| PIB nominal par habitant (milliers de FCFA) | 630 | 681 | 721 | 787 | 778 | 841 | 903 | 967 | 1034 | 1100 |
| PIB nominal par habitant (dollars E.U.) | 1,235 | 1,379 | 1,460 | 1,358 | 1,319 | 1,432 | 1,556 | 1,684 | 1,814 | 1,957 |
| Croissance du PIB réel par habitant (pourcent) | 8.1 | 6.1 | 5.3 | 5.3 | 5.8 | 5.8 | 5.5 | 5.2 | 4.9 | 4.4 |
| Taux de pauvreté (pourcent) | 48.9 | ... | ... | ... | 46.3 | ... | ... | ... | ... | ... |

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Défini comme étant les recettes totales moins les dépenses totales, hors intérêts et dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.^{2/} Administration centrale.^{3/} Définition de la monnaie.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Balance des paiements, 2012–20
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|--------|--------|--------|----------|--------|--------|-------------|--------|--------|--------|
| | Est. | Est. | Est. | Prog. | Proj. | | Projections | | | |
| Solde des transactions courantes | -164 | -209 | -109 | -127 | -420 | -603 | -834 | -941 | -1,070 | -1,277 |
| Solde des transactions courantes (dons exclus) | -245 | -410 | -413 | -503 | -797 | -969 | -1,206 | -1,320 | -1,473 | -1,705 |
| Balance commerciale | 1,566 | 1,479 | 1,815 | 2,017 | 1,706 | 1,747 | 1,953 | 2,324 | 2,547 | 2,711 |
| Exportations, f.o.b. | 6,189 | 5,953 | 6,539 | 7,185 | 7,003 | 7,669 | 8,450 | 9,305 | 10,196 | 11,128 |
| <i>dont</i> : cacao | 1,722 | 1,932 | 2,432 | 2,719 | 3,364 | 3,495 | 3,506 | 3,456 | 3,405 | 3,332 |
| <i>dont</i> : pétrole brut et produits pétroliers | 2,004 | 1,693 | 1,447 | 1,210 | 1,102 | 1,121 | 1,259 | 1,370 | 1,444 | 1,480 |
| Importations, f.o.b. | 4,624 | 4,474 | 4,724 | 5,168 | 5,296 | 5,922 | 6,497 | 6,982 | 7,649 | 8,418 |
| <i>dont</i> : pétrole brut | 1,405 | 1,445 | 1,597 | 1,193 | 1,103 | 1,154 | 1,349 | 1,545 | 1,704 | 1,817 |
| Services (net) | -994 | -1,026 | -1,332 | -1,499 | -1,475 | -1,636 | -2,029 | -2,478 | -2,825 | -3,201 |
| Revenu primaire (net) | -470 | -445 | -555 | -647 | -651 | -724 | -805 | -883 | -966 | -1,053 |
| <i>dont</i> : intérêts sur la dette publique | 153 | 99 | 94 | 148 | 148 | 170 | 214 | 227 | 243 | 261 |
| Revenu secondaire (net) | -266 | -217 | -36 | 2 | 0 | 10 | 47 | 96 | 174 | 267 |
| Administration publique | -22 | 65 | 269 | 338 | 338 | 324 | 325 | 328 | 347 | 366 |
| Autres secteurs | -244 | -282 | -306 | -336 | -338 | -314 | -279 | -232 | -173 | -100 |
| Compte de capital et compte d'opérations financières | -199 | 269 | 217 | 51 | 356 | 937 | 1,076 | 1,250 | 1,307 | 1,420 |
| Compte d'opérations financières | -199 | 269 | 217 | 51 | 356 | 937 | 1,076 | 1,250 | 1,307 | 1,420 |
| Investissements directs étrangers | 161 | 198 | 324 | 393 | 396 | 603 | 744 | 867 | 1,005 | 1,186 |
| Investissements de portefeuille (net) | 73 | 86 | 50 | 18 | 18 | 20 | 23 | 25 | 27 | 30 |
| Acquisition d'avoirs financiers | -4 | -1 | -1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | -1 |
| Souscription d'engagements | -76 | -88 | -51 | -19 | -19 | -21 | -23 | -25 | -28 | -30 |
| Autres investissements (net) | -433 | -15 | -157 | -360 | -59 | 314 | 309 | 358 | 275 | 205 |
| Officiel, net | -262 | 76 | 354 | 737 | 907 | 164 | 158 | 164 | 149 | 268 |
| Prêts projets | 54 | 220 | 249 | 402 | 405 | 440 | 453 | 466 | 471 | 565 |
| Autres prêts | 0 | 0 | 357 | 572 | 735 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Amortissements dus de l'administration publique | 316 | 144 | 226 | 236 | 233 | 276 | 295 | 302 | 322 | 298 |
| Nonofficiel, net | -170 | -91 | -511 | -1,097 | -966 | 150 | 151 | 194 | 126 | -63 |
| Erreurs et omissions | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Solde global | -362 | 60 | 108 | -76 | -65 | 334 | 242 | 310 | 237 | 143 |
| Financement | 362 | -60 | -108 | 76 | 65 | -334 | -242 | -310 | -237 | -143 |
| Réserves de réserve, y/c position de réserve au FMI | 362 | -60 | -106 | -50 | -56 | -404 | -345 | -399 | -309 | -223 |
| Compte des opérations | 266 | -133 | -72 | -22 | -68 | -370 | -281 | -317 | -224 | -137 |
| FMI (net) | 96 | 72 | 33 | -29 | 12 | -34 | -63 | -82 | -85 | -86 |
| Décaissements | 101 | 72 | 36 | 0 | 40 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Remboursements | -5 | 0 | -3 | -29 | -29 | -34 | -63 | -82 | -85 | -86 |
| Ecart de financement | 0 | 0 | -1.7 | 126 | 121.1 | 70.1 | 103.1 | 89.5 | 72 | 79 |
| Financements possibles 2011-14 (n/c FMI) | ... | ... | ... | 46 | 81.4 | 70.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Ecart résiduel | ... | ... | ... | 80 | 39.7 | 0.0 | 103.1 | 89.5 | 71.9 | 79.3 |
| <i>dont</i> : FMI-FEC 1/ | ... | ... | ... | 80 | 39.7 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Pour mémoire: | | | | | | | | | | |
| Solde global (% du PIB) | -2.6 | 0.4 | 0.6 | -0.4 | -0.4 | 1.6 | 1.1 | 1.2 | 0.9 | 0.5 |
| Solde des transactions courantes (% du PIB) | -1.2 | -1.4 | -0.7 | -0.7 | -2.3 | -2.9 | -3.7 | -3.8 | -3.9 | -4.3 |
| Solde des transactions courantes, n/c official transfers (% du PIB) | -1.8 | -2.7 | -2.5 | -2.8 | -4.3 | -4.7 | -5.4 | -5.3 | -5.4 | -5.8 |
| Balance commerciale (% du PIB) | 11.3 | 9.6 | 10.9 | 11.0 | 9.3 | 8.5 | 8.7 | 9.4 | 9.4 | 9.1 |
| Réserves officielles brutes (stock - fin de période) | 1,297 | 1,300 | 1,559 | 1,736.0 | 1,785 | 2,169 | 2,488 | 2,866 | 3,140 | 3,316 |
| (mois d'importation de biens et services) | 2.6 | 2.7 | 2.6 | 2.9 | 2.9 | 3.2 | 3.3 | 3.4 | 3.4 | 3.2 |
| (pourcentage de la masse monétaire) | 12.4 | 11.8 | 11.0 | 9.8 | 9.9 | 10.5 | 10.6 | 10.7 | 10.3 | 9.6 |
| UEMOA - Réserves officielles brutes (milliards de dollars E.U.) | 24.2 | 27.8 | 30.5 | 34.7 | 34.7 | ... | ... | ... | ... | ... |
| (pourcentage de la masse monétaire) | 58.6 | 51.8 | 46.2 | 41.1 | 41.1 | ... | ... | ... | ... | ... |
| (mois d'importation de biens et services de l'UEMOA) | 5.0 | 4.7 | 4.6 | 4.5 | 4.5 | ... | ... | ... | ... | ... |
| PIB nominal (milliards de FCFA) | 13,835 | 15,346 | 16,655 | 18,303.5 | 18,436 | 20,448 | 22,542 | 24,775 | 27,164 | 29,640 |
| Taux de change (FCFA/US\$) moyenne | 510 | 494 | 494 | 589.9 | | | | | | |
| Taux de change (FCFA/US\$) fin de période | 499 | 480 | 542 | 591.3 | | | | | | |

Sources: autorités ivoiriennes; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Dans la zone franc CFA, les ressources du Fond passent par la banque centrale régionale qui fournit au gouvernement des crédits en monnaie domestique équivalents.

Tableau 3a. Côte d'Ivoire : Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2012–20
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

| | 2010 | 2011 ^{1/} | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|---------|--------------------|---------|---------|---------|----------|----------|----------|-------------|----------|----------|----------|
| | | | Est. | Est. | Est. | Prog. | Proj. | | Projections | | | |
| Recettes totales et dons | 2,236.6 | 1,725.9 | 2,621.4 | 3,039.5 | 3,293.4 | 3,824.4 | 3,903.5 | 4,227.6 | 4,706.2 | 5,220.3 | 5,776.6 | 6,394.7 |
| Recettes totales | 2,176.2 | 1,693.0 | 2,540.2 | 2,838.0 | 2,989.4 | 3,448.2 | 3,527.0 | 3,861.5 | 4,334.1 | 4,841.2 | 5,373.6 | 5,967.0 |
| Recettes fiscales | 1,928.5 | 1,493.2 | 2,213.0 | 2,408.6 | 2,573.3 | 2,881.1 | 2,934.4 | 3,236.3 | 3,635.3 | 4,065.1 | 4,513.7 | 5,018.9 |
| Impôts directs | 551.1 | 507.9 | 720.4 | 765.5 | 741.1 | 820.3 | 816.8 | 898.3 | 1,021.9 | 1,144.8 | 1,279.1 | 1,406.5 |
| Impôts indirects | 1,377.4 | 985.3 | 1,492.5 | 1,643.1 | 1,832.2 | 2,060.7 | 2,117.6 | 2,338.0 | 2,613.4 | 2,920.2 | 3,234.6 | 3,612.5 |
| Recettes non fiscales | 247.7 | 199.8 | 327.2 | 429.5 | 416.1 | 567.1 | 592.6 | 625.2 | 698.8 | 776.2 | 859.9 | 948.0 |
| Dons | 60.4 | 32.9 | 81.2 | 201.5 | 304.0 | 376.2 | 376.5 | 366.1 | 372.1 | 379.1 | 403.0 | 427.7 |
| Dépenses totales | 2,464.4 | 2,208.7 | 3,054.0 | 3,385.6 | 3,669.5 | 4,500.9 | 4,579.8 | 4,944.5 | 5,475.1 | 6,015.6 | 6,620.6 | 7,286.6 |
| Dépenses courantes | 2,115.8 | 1,923.9 | 2,436.0 | 2,451.4 | 2,677.8 | 3,123.3 | 3,226.5 | 3,330.5 | 3,807.2 | 4,207.7 | 4,649.7 | 5,137.4 |
| Salaires et traitements | 800.4 | 719.7 | 934.6 | 1,038.9 | 1,183.3 | 1,328.4 | 1,328.4 | 1,428.9 | 1,560.0 | 1,640.2 | 1,754.2 | 1,900.0 |
| Subventions et autres transferts courants | 128.2 | 314.6 | 410.6 | 325.0 | 304.1 | 380.3 | 396.8 | 371.0 | 468.5 | 569.4 | 679.1 | 790.6 |
| Autres dépenses courantes | 491.6 | 413.1 | 572.1 | 545.2 | 656.1 | 793.9 | 837.8 | 896.5 | 991.4 | 1,088.6 | 1,192.7 | 1,301.3 |
| dont: dommages au titre des déchets toxiques | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 35.5 | 31.4 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Dépenses liées à la crise | 144.2 | 75.4 | 56.5 | 75.4 | 62.2 | 55.6 | 95.1 | 39.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Intérêts dus | 194.5 | 219.3 | 233.0 | 214.8 | 213.6 | 301.9 | 304.1 | 319.4 | 419.0 | 458.0 | 501.4 | 546.0 |
| Dettes intérieures | 194.5 | 89.6 | 79.6 | 115.6 | 119.5 | 154.0 | 156.1 | 149.6 | 205.4 | 230.5 | 258.4 | 284.9 |
| Dettes extérieures | 128.2 | 129.7 | 153.4 | 99.1 | 94.2 | 147.8 | 148.0 | 169.8 | 213.6 | 227.5 | 243.0 | 261.1 |
| Dépenses d'investissement | 348.6 | 285.7 | 615.8 | 934.2 | 994.2 | 1,377.7 | 1,353.3 | 1,614.1 | 1,667.9 | 1,808.0 | 1,970.9 | 2,149.2 |
| Financées sur ressources intérieures | 259.2 | 237.2 | 510.3 | 618.0 | 608.0 | 753.0 | 731.2 | 955.9 | 974.1 | 1,093.6 | 1,228.0 | 1,287.3 |
| Financées sur ressources extérieures | 89.4 | 48.5 | 105.5 | 316.2 | 386.1 | 624.7 | 622.1 | 658.2 | 693.8 | 714.4 | 742.9 | 861.9 |
| Solde primaire de base | -25.9 | -248.0 | -170.4 | -11.6 | -80.4 | -90.7 | -95.2 | -105.5 | -28.2 | -2.1 | -2.6 | 88.3 |
| Solde global, y/c dons | -261.2 | -482.9 | -432.7 | -346.1 | -376.1 | -676.6 | -676.3 | -717.0 | -768.9 | -795.4 | -844.0 | -891.9 |
| Solde global, n/c dons | -321.6 | -515.7 | -513.9 | -547.5 | -680.1 | -1,052.8 | -1,052.8 | -1,083.1 | -1,141.0 | -1,174.4 | -1,247.0 | -1,319.7 |
| Variation des arriérés intérieurs et fonds en route (n/c service de la dette) | -35.1 | -25.7 | 190.7 | 39.7 | -162.4 | -50.0 | -50.0 | -25.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Solde global (base caisse) | -296.3 | -508.6 | -242.0 | -306.3 | -538.5 | -726.6 | -726.3 | -742.0 | -768.9 | -795.4 | -844.0 | -891.9 |
| Financement | 548.9 | 482.1 | 307.0 | 306.3 | 538.5 | 726.6 | 726.3 | 742.0 | 768.9 | 795.4 | 844.0 | 891.9 |
| Financement intérieur | -50.9 | -4.6 | 158.1 | 24.3 | 10.8 | -207.0 | -273.6 | 157.9 | 327.6 | 346.1 | 395.7 | 369.1 |
| Financement bancaire (net) | 118.2 | -1.9 | 192.0 | 134.2 | 131.9 | -113.7 | -111.9 | 76.2 | 118.6 | 118.4 | 141.9 | 128.1 |
| Financement non bancaire (net) | -169.1 | -2.7 | -33.9 | -109.9 | -121.2 | -93.3 | -161.7 | 81.8 | 209.0 | 227.7 | 253.9 | 241.0 |
| Financement extérieur | 606.7 | 489.0 | 245.7 | 273.9 | 529.4 | 807.4 | 878.8 | 514.0 | 338.3 | 359.8 | 376.4 | 443.5 |
| Ecart de financement (+ déficit/ - surplus) | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 126.2 | 121.1 | 70.1 | 103.1 | 89.5 | 71.9 | 79.3 |
| Financements possibles 2011-14 (n/c FMI) | ... | ... | ... | ... | ... | 46.4 | 81.4 | 70.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| BM - don | ... | ... | ... | ... | ... | 44.9 | 79.9 | ... | ... | ... | ... | ... |
| BAD - don | ... | ... | ... | ... | ... | 1.5 | 1.5 | ... | ... | ... | ... | ... |
| Ecart résiduel: | ... | ... | ... | ... | ... | 79.8 | 39.7 | 0.0 | 103.1 | 89.5 | 71.9 | 79.3 |
| dont: FMI-FEC ^{1/} | ... | ... | ... | ... | ... | 79.8 | 39.7 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| <i>Pour mémoire:</i> | | | | | | | | | | | | |
| PIB nominal - Année fiscale | 12,325 | 8,983 | 13,835 | 15,346 | 16,655 | 18,303 | 18,436 | 20,448 | 22,542 | 24,775 | 27,164 | 29,640 |
| Dette extérieure | 5,749 | 6,264 | 3,874 | 4,045 | 4,683 | 5,787 | 5,648 | 5,939 | 6,200 | 6,474 | 6,774 | 7,313 |
| Dépenses pro-pauvres (y/c celles financées par l'extérieur) | 885.2 | 842.7 | 980 | 1,337 | 1,622 | 1,716 | 1,716 | ... | ... | ... | ... | ... |

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Dans la zone franc, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale qui remet un crédit équivalent en francs CFA à l'Etat concerné.

Tableau 3b. Côte d'Ivoire : Operations budgétaires de l'administration centrale, 2012–20
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|------|------|------|-------|-------|-------------|------|------|------|------|
| | Est. | Est. | Est. | Prog. | Proj. | Projections | | | | |
| Recettes totales et dons | 18.9 | 19.8 | 19.8 | 20.9 | 21.2 | 20.7 | 20.9 | 21.1 | 21.3 | 21.6 |
| Recettes totales | 18.4 | 18.5 | 17.9 | 18.8 | 19.1 | 18.9 | 19.2 | 19.5 | 19.8 | 20.1 |
| Recettes fiscales | 16.0 | 15.7 | 15.5 | 15.7 | 15.9 | 15.8 | 16.1 | 16.4 | 16.6 | 16.9 |
| Impôts directs | 5.2 | 5.0 | 4.4 | 4.5 | 4.4 | 4.4 | 4.5 | 4.6 | 4.7 | 4.7 |
| Impôts indirects | 10.8 | 10.7 | 11.0 | 11.3 | 11.5 | 11.4 | 11.6 | 11.8 | 11.9 | 12.2 |
| Recettes non fiscales | 2.4 | 2.8 | 2.5 | 3.1 | 3.2 | 3.1 | 3.1 | 3.1 | 3.2 | 3.2 |
| Dons | 0.6 | 1.3 | 1.8 | 2.1 | 2.0 | 1.8 | 1.7 | 1.5 | 1.5 | 1.4 |
| Dépenses totales | 22.1 | 22.1 | 22.0 | 24.6 | 24.8 | 24.2 | 24.3 | 24.3 | 24.4 | 24.6 |
| Dépenses courantes | 17.6 | 16.0 | 16.1 | 17.1 | 17.5 | 16.3 | 16.9 | 17.0 | 17.1 | 17.3 |
| Salaires et traitements | 6.8 | 6.8 | 7.1 | 7.3 | 7.2 | 7.0 | 6.9 | 6.6 | 6.5 | 6.4 |
| Subventions et autres transferts courants | 3.0 | 2.1 | 1.8 | 2.1 | 2.2 | 1.8 | 2.1 | 2.3 | 2.5 | 2.7 |
| Autres dépenses courantes | 4.1 | 3.6 | 3.9 | 4.3 | 4.5 | 4.4 | 4.4 | 4.4 | 4.4 | 4.4 |
| <i>dont</i> : Ebola | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.2 | 0.2 | 0.0 | 0.0 | ... | ... | ... |
| Dépenses liées à la crise | 0.4 | 0.5 | 0.4 | 0.3 | 0.5 | 0.2 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Intérêts dus | 1.7 | 1.4 | 1.3 | 1.6 | 1.6 | 1.6 | 1.9 | 1.8 | 1.8 | 1.8 |
| Dettes intérieure | 0.6 | 0.8 | 0.7 | 0.8 | 0.8 | 0.7 | 0.9 | 0.9 | 1.0 | 1.0 |
| Dettes extérieure | 1.1 | 0.6 | 0.6 | 0.8 | 0.8 | 0.8 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | 0.9 |
| Dépenses d'investissement | 4.5 | 6.1 | 6.0 | 7.5 | 7.3 | 7.9 | 7.4 | 7.3 | 7.3 | 7.3 |
| Financées sur ressources intérieures | 3.7 | 4.0 | 3.7 | 4.1 | 4.0 | 4.7 | 4.3 | 4.4 | 4.5 | 4.3 |
| Financées sur ressources extérieures | 0.8 | 2.1 | 2.3 | 3.4 | 3.4 | 3.2 | 3.1 | 2.9 | 2.7 | 2.9 |
| Solde primaire de base | -1.2 | -0.1 | -0.5 | -0.5 | -0.5 | -0.5 | -0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.3 |
| Solde global, y/c dons | -3.1 | -2.3 | -2.3 | -3.7 | -3.7 | -3.5 | -3.4 | -3.2 | -3.1 | -3.0 |
| Solde global, n/c/ dons | -3.7 | -3.6 | -4.1 | -5.8 | -5.7 | -5.3 | -5.1 | -4.7 | -4.6 | -4.5 |
| Variation des arriérés intérieurs (n/c service de la dette) | 1.4 | 0.3 | -1.0 | -0.3 | -0.3 | -0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Solde global (base caisse) | -1.7 | -2.0 | -3.2 | -4.0 | -3.9 | -3.6 | -3.4 | -3.2 | -3.1 | -3.0 |
| Financement | 2.2 | 2.0 | 3.2 | 4.0 | 3.9 | 3.6 | 3.4 | 3.2 | 3.1 | 3.0 |
| Financement intérieur | 1.1 | 0.2 | 0.1 | -1.1 | -1.5 | 0.8 | 1.5 | 1.4 | 1.5 | 1.2 |
| Financement bancaire (net) | 1.4 | 0.9 | 0.8 | -0.6 | -0.6 | 0.4 | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.4 |
| Financement non bancaire (net) | -0.2 | -0.7 | -0.7 | -0.5 | -0.9 | 0.4 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | 0.8 |
| Financement extérieur | 1.8 | 1.8 | 3.2 | 4.4 | 4.8 | 2.5 | 1.5 | 1.5 | 1.4 | 1.5 |
| Ecart de financement (+ déficit/ - surplus) | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.7 | 0.7 | 0.3 | 0.5 | 0.4 | 0.3 | 0.3 |
| Financements possibles 2011-14 (n/c FMI) | ... | ... | ... | 0.3 | 0.4 | 0.3 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| BM - don | ... | ... | ... | 0.2 | 0.4 | ... | ... | ... | ... | ... |
| BAD - don | ... | ... | ... | 0.0 | 0.0 | ... | ... | ... | ... | ... |
| Ecart résiduel | ... | ... | ... | 0.4 | 0.2 | 0.0 | 0.5 | 0.4 | 0.3 | 0.3 |
| <i>dont</i> : FMI-FEC ^{1/} | ... | ... | ... | 0.4 | 0.2 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Pour mémoire: | | | | | | | | | | |
| Dettes extérieure (administration centrale) | 28.0 | 26.4 | 28.1 | 31.6 | 30.6 | 29.0 | 27.5 | 26.1 | 24.9 | 24.7 |
| Dépenses pro-pauvres (y/c celles financées par l'extérieur) | 7.1 | 8.7 | 9.7 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Dans la zone franc, les ressources du FMI sont déposées à la banque centrale qui remet un crédit équivalent en francs CFA à l'Etat concerné.

Tableau 4. Côte d'Ivoire : Situation monétaire, 2012–20

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|--|-------|-------|-------|-------|-------------|-------|--------|--------|--------|
| | Est. | Est. | Proj. | Proj. | Projections | | | | |
| (Milliards de francs CFA) | | | | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | 1,556 | 1,559 | 1,785 | 2,010 | 2,395 | 2,714 | 3,092 | 3,366 | 3,541 |
| Banque centrale | 1,297 | 1,300 | 1,559 | 1,785 | 2,169 | 2,488 | 2,866 | 3,140 | 3,316 |
| Banques | 259 | 259 | 226 | 226 | 226 | 226 | 226 | 226 | 226 |
| Avoirs intérieurs nets | 3,356 | 3,922 | 4,579 | 5,314 | 6,065 | 7,014 | 8,082 | 9,464 | 11,152 |
| Crédits nets à l'État | 1,133 | 1,307 | 1,490 | 1,419 | 1,494 | 1,674 | 1,872 | 2,097 | 2,308 |
| Banque centrale | 632 | 646 | 591 | 644 | 583 | 556 | 529 | 502 | 475 |
| Banques | 501 | 661 | 900 | 775 | 911 | 1,118 | 1,343 | 1,594 | 1,833 |
| Crédits à l'économie | 2,308 | 2,831 | 3,446 | 4,252 | 4,928 | 5,698 | 6,567 | 7,725 | 9,202 |
| Crédits de campagnes | 156 | 186 | 276 | 344 | 359 | 360 | 356 | 349 | 342 |
| Autres crédits (y/c les obligations cautionnées) | 2,152 | 2,644 | 3,171 | 3,907 | 4,569 | 5,338 | 6,211 | 7,376 | 8,860 |
| Autres postes (net) (avoirs = +) | -86 | -215 | -358 | -358 | -358 | -358 | -358 | -358 | -358 |
| Masse monétaire | 4,911 | 5,481 | 6,364 | 7,324 | 8,459 | 9,728 | 11,174 | 12,830 | 14,694 |
| Circulation fiduciaire hors banques | 1,591 | 1,748 | 1,878 | 2,161 | 2,496 | 2,870 | 3,297 | 3,785 | 4,335 |
| Dépôts | 3,251 | 3,679 | 4,424 | 5,091 | 5,881 | 6,763 | 7,768 | 8,919 | 10,215 |
| Autres dépôts | 69 | 54 | 62 | 72 | 83 | 95 | 109 | 126 | 144 |
| Pour mémoire: | | | | | | | | | |
| Vitesse de circulation de la monnaie | 2.8 | 2.8 | 2.6 | 2.5 | 2.4 | 2.3 | 2.2 | 2.1 | 2.0 |
| (Variation en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période) | | | | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | -5.5 | 0.1 | 4.1 | 3.5 | 5.2 | 3.8 | 3.9 | 2.5 | 1.4 |
| Avoirs intérieurs nets | 9.8 | 11.5 | 12.0 | 11.5 | 10.3 | 11.2 | 11.0 | 12.4 | 13.2 |
| Crédits nets à l'État | 5.5 | 3.5 | 3.4 | -1.1 | 1.0 | 2.1 | 2.0 | 2.0 | 1.6 |
| Banque centrale | 2.2 | 0.3 | -1.0 | 0.8 | -0.8 | -0.3 | -0.3 | -0.2 | -0.2 |
| Banques | 3.4 | 3.3 | 4.4 | -2.0 | 1.9 | 2.4 | 2.3 | 2.2 | 1.9 |
| Crédits à l'économie | 5.3 | 10.6 | 11.2 | 12.7 | 9.2 | 9.1 | 8.9 | 10.3 | 11.5 |
| Masse monétaire | 4.4 | 11.6 | 16.1 | 15.1 | 15.5 | 15.0 | 14.9 | 14.8 | 14.5 |
| (Variation en pourcentage par rapport à l'année précédente) | | | | | | | | | |
| Avoirs extérieurs nets | -14.2 | 0.2 | 14.5 | 12.6 | 19.1 | 13.3 | 13.9 | 8.9 | 5.2 |
| Avoirs intérieurs nets | 16.0 | 16.9 | 16.7 | 16.0 | 14.1 | 15.7 | 15.2 | 17.1 | 17.8 |
| Crédits nets à l'État | 29.6 | 15.3 | 14.1 | -4.8 | 5.3 | 12.0 | 11.8 | 12.0 | 10.1 |
| Banque centrale | 19.1 | 2.2 | -8.5 | 9.1 | -9.5 | -4.6 | -4.9 | -5.1 | -5.4 |
| Banques | 45.9 | 31.8 | 36.1 | -13.9 | 17.5 | 22.7 | 20.2 | 18.7 | 15.0 |
| Crédits à l'économie | 12.4 | 22.6 | 21.7 | 23.4 | 15.9 | 15.6 | 15.3 | 17.6 | 19.1 |
| Masse monétaire | 4.4 | 11.6 | 16.1 | 15.1 | 15.5 | 15.0 | 14.9 | 14.8 | 14.5 |

Sources: Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); estimations et prévisions des services du FMI.

Tableau 5. Côte d'Ivoire : Besoins de financement extérieur, 2012–16

(En milliards de francs CFA)

| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | | 2016 |
|---|--------|--------|---------|---------|---------|--------|
| | Est. | Est. | Est. | Prog. | Proj. | Proj. |
| Besoins de financement extérieur | -125.2 | -253.5 | -1143.1 | -1690.9 | -1833.5 | -754.7 |
| Déficit du compte courant (n/c transferts officiels) | -244.9 | -410.3 | -413.1 | -503.3 | -796.9 | -969.3 |
| Amortissement ^{1/} | -316.2 | -144.2 | -226.0 | -236.3 | -232.6 | -275.9 |
| <i>dont</i> : gouvernement | -316.2 | -144.2 | -226.0 | -236.3 | -232.6 | -275.9 |
| Remboursements au FMI | 5.5 | 0.0 | 3.5 | 28.5 | 28.5 | 34.0 |
| Capitaux privés, net (y/c banques commerciales, investissements) | 62.6 | 192.5 | -137.4 | -685.3 | -551.4 | 773.4 |
| Variation des réserves extérieurs nettes (n/c FMI) (-+augmentation) | 367.7 | 108.5 | -370.1 | -294.5 | -281.2 | -316.8 |
| Financement disponible | 133.3 | 357.0 | 912.0 | 1312.1 | 1518.1 | 765.0 |
| Projets | 54.0 | 219.9 | 249.1 | 401.8 | 404.9 | 439.7 |
| Programme | ... | ... | 357.0 | 572.1 | 734.8 | 0.0 |
| Décaissements FMI | 101.5 | 72.4 | 36.4 | 0.0 | 40.1 | 0.0 |
| Transferts officiels | -22.1 | 64.6 | 269.4 | 338.2 | 338.2 | 325.3 |
| Ecart de financement | ... | ... | 0.0 | -126.2 | -121.1 | -70.1 |
| Financement attendu | ... | ... | 57.0 | 46.4 | 81.4 | 70.1 |
| BM - don | ... | ... | 25.0 | 44.9 | 79.9 | 55.0 |
| BAD - don | ... | ... | 14.0 | 1.5 | 1.5 | 0.0 |
| UE - don | ... | ... | 18.0 | 0.0 | 0.0 | 15.1 |
| Allègement de dette | ... | ... | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Ecart résiduel | ... | ... | ... | 79.8 | 39.7 | 0.0 |
| Possible FMI-FEC | ... | ... | ... | 79.8 | 39.7 | 0.0 |

Sources: autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI.

1/ En 2012, le montant inclut l'allègement de la dette au point d'achèvement PPTE.

Tableau 6. Côte d'Ivoire : Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2010–14

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | Mars 2014 | Juin 2014 | Dec. 2014 | Mars 2015 | Juin 2015 |
|--|-------|-------|-------|------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Capital aux avoirs pondérés par le risque | 12.5 | 9.7 | 8.6 | 9.2 | 9.3 | 7.7 | 10.1 | 10.2 | 9.6 |
| Normes de fonds propres | | | | | | | | | |
| Total des crédits/total des actifs | 59.0 | 52.2 | 52.1 | 55.4 | 51.4 | 54.2 | 53.7 | 57.2 | 52.4 |
| Concentrations: crédit aux 5 plus grands emprunteurs/fonds propres | 217.3 | 265.0 | 129.5 | 91.1 | 98.5 | 138.7 | 293.1 | 293.1 | 321.6 |
| Crédits en souffrance bruts /total des crédits | 17.1 | 16.9 | 15.5 | 12.3 | 13.7 | 11.9 | 11.3 | 10.8 | 10.6 |
| Provisions générales/crédits en souffrance bruts | 75.5 | 71.8 | 78.7 | 73.6 | 70.3 | 71.9 | 77.1 | 75.0 | 74.5 |
| Crédits en souffrance nets des provisions/total des crédits | 4.8 | 5.4 | 3.8 | 3.6 | 4.5 | 3.7 | 2.9 | 2.9 | 3.3 |
| Crédits en souffrance nets des provisions/fonds propres | 72.7 | 108.8 | 49.5 | 49.0 | 51.7 | 50.3 | 28.2 | 29.6 | 32.1 |
| Résultats et rentabilité | | | | | | | | | |
| Rendement net d'impôt des actifs moyens (ROA) | 0.0 | 0.1 | 0.5 | 1.2 | ... | ... | ... | ... | ... |
| Rendement net d'impôt des fonds propres moyens (ROE) | -9.3 | 1.6 | 7.1 | 17.4 | ... | ... | ... | ... | ... |
| Traitements et salaires/revenu bancaire net | 31.9 | 32.8 | 29.8 | 28.9 | ... | ... | ... | ... | ... |
| Liquidité | | | | | | | | | |
| Actifs liquides/total des actifs | 40.7 | 36.7 | 35.3 | 37.1 | 32.0 | 35.0 | 49.8 | 49.4 | 48.9 |
| Actifs liquides/total des dépôts | 53.3 | 46.2 | 46.1 | 50.0 | 42.2 | 46.8 | 67.5 | 64.2 | 63.7 |
| Total des crédits/total des dépôts | 89.0 | 74.9 | 77.6 | 82.0 | 74.9 | 79.3 | 72.8 | 74.4 | 68.4 |

Source: BCEAO.

Tableau 7. Côte d'Ivoire : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2015–25

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Obligations basées sur crédit existant | | | | | | | | | | | |
| (Millions DTS) | | | | | | | | | | | |
| Principal | 3.6 | 46.2 | 85.2 | 109.6 | 113.2 | 112.8 | 110.6 | 71.5 | 47.2 | 27.6 | 4.9 |
| Commissions et intérêts ^{1/} | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 1.0 | 0.8 | 0.6 | 0.4 | 0.2 | 0.1 | 0.1 |
| Obligations basées sur crédit existant et nouveau ^{2/} | | | | | | | | | | | |
| (Millions DTS) | | | | | | | | | | | |
| Principal | 3.6 | 46.2 | 85.2 | 109.6 | 113.2 | 112.8 | 120.3 | 81.3 | 56.9 | 37.4 | 14.6 |
| Commissions et intérêts ^{1/} | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 1.2 | 0.9 | 0.7 | 0.5 | 0.3 | 0.1 | 0.1 |
| Total des obligations basées sur crédit existant et nouveau ^{2/} | | | | | | | | | | | |
| Millions de DTS | | | | | | | | | | | |
| Milliards de FCFA | 3.0 | 39.0 | 71.8 | 92.4 | 96.3 | 95.6 | 101.5 | 68.6 | 48.0 | 31.5 | 12.3 |
| Pourcentage des recettes totales | 0.1 | 0.9 | 1.5 | 1.8 | 1.7 | 1.5 | 1.5 | 0.9 | 0.6 | 0.4 | 0.1 |
| Pourcentage des exportations de biens et services | 0.0 | 0.5 | 0.8 | 0.9 | 0.9 | 0.8 | 0.8 | 0.5 | 0.3 | 0.2 | 0.1 |
| Pourcentage du service de la dette ^{3/} | 0.8 | 9.0 | 14.5 | 17.3 | 17.1 | 17.8 | 18.3 | 11.2 | 7.0 | 4.0 | 1.4 |
| Pourcentage du PIB | 0.0 | 0.2 | 0.3 | 0.4 | 0.4 | 0.3 | 0.3 | 0.2 | 0.1 | 0.1 | 0.0 |
| Pourcentage de la quote-part | 1.1 | 14.2 | 26.2 | 33.7 | 35.2 | 35.0 | 37.2 | 25.1 | 17.6 | 11.5 | 4.5 |
| Encours des crédits du FMI | | | | | | | | | | | |
| Millions de DTS | | | | | | | | | | | |
| Milliards de francs CFA | 643.6 | 616.4 | 544.1 | 452.5 | 356.7 | 261.1 | 159.5 | 91.4 | 43.6 | 12.3 | 0.0 |
| Pourcentage des recettes totales | 16.5 | 14.6 | 11.6 | 8.6 | 6.2 | 4.1 | 2.3 | 1.2 | 0.5 | 0.1 | 0.0 |
| Pourcentage des exportations de biens et services | 8.5 | 7.5 | 6.0 | 4.4 | 3.2 | 2.1 | 1.2 | 0.6 | 0.3 | 0.1 | 0.0 |
| Pourcentage du service de la dette | 166.8 | 141.9 | 110.1 | 84.8 | 63.5 | 48.6 | 28.8 | 15.0 | 6.3 | 1.6 | 0.0 |
| Pourcentage du PIB | 3.5 | 3.0 | 2.4 | 1.8 | 1.3 | 0.9 | 0.5 | 0.3 | 0.1 | 0.0 | 0.0 |
| Pourcentage de la quote-part | 239.1 | 224.9 | 198.7 | 165.0 | 130.2 | 95.5 | 58.5 | 33.5 | 16.0 | 4.5 | 0.0 |
| Utilisation nettes des ressources du FMI (millions de DTS) | | | | | | | | | | | |
| Décaissements | 77.7 | -46.2 | -85.2 | -109.6 | -113.2 | -112.8 | -120.3 | -81.3 | -56.9 | -37.4 | -14.6 |
| Remboursements et rachats | 81.3 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| | 3.6 | 46.2 | 85.2 | 109.6 | 113.2 | 112.8 | 120.3 | 81.3 | 56.9 | 37.4 | 14.6 |
| Pour mémoire: | | | | | | | | | | | |
| PIB nominal (milliards de FCFA) | 18,436 | 20,448 | 22,542 | 24,775 | 27,164 | 29,640 | 32,130 | 34,841 | 37,765 | 40,917 | 44,346 |
| Exports de biens et services (milliards de FCFA) | 7,540 | 8,213 | 9,113 | 10,231 | 11,124 | 12,185 | 13,143 | 14,583 | 16,019 | 17,915 | 19,743 |
| Recettes totales (milliards de FCFA) | 3,903 | 4,228 | 4,707 | 5,251 | 5,784 | 6,364 | 6,961 | 7,530 | 8,145 | 8,864 | 9,572 |
| Service de la dette (milliards de FCFA) | 386 | 434 | 494 | 533 | 562 | 537 | 554 | 611 | 689 | 778 | 881 |
| CFAP/DTS (moyenne de la période) | 828 | 843 | 842 | 843 | 843 | 841 | 839 | 839 | 839 | 839 | 839 |

Sources: estimations et prévisions du FMI.

^{1/} Le 10 Décembre 2014, le Conseil d'administration du FMI a étendu jusqu'au 31 Décembre 2016, la l'exonération d'intérêts pour les prêts concessionnels qui a été introduite le 7 Janvier 2010. Le 1er Juillet 2015, le Conseil d'administration du FMI a en outre fixé le taux d'intérêt pour les prêts FCR à un taux fixe de zéro, qui ne sont plus soumis aux avis semestriels du conseil d'administration. Les taux suivants sont assumés au delà de 2016 : les frais d'intérêts prévus entre 2017 et 2018 sont fondés sur 0 / 0,25 / 0,25 pour cent par an pour la FEC , FCS , et le PCE , respectivement, et après 2018 de 0,25 / 0,5 / 0,25 pour cent par an . Le Conseil d'administration examinera les taux d'intérêt pour la FEC et de l'FCS à la fin de 2016 et tous les deux ans par la suite .

^{2/} ^{1/}c les décaissements prévus dans le cadre du nouveau FEC.

^{3/} Le total du service de la dette inclut les rachats et remboursements au FMI.

**Tableau 8. Côte d'Ivoire : Calendrier proposé pour les décaissements et les revues de l'accord FEC, 2011–15
(millions de DTS)**

| En pourcent de la quote-part | Montant | Date de disponibilité | Conditions requises pour le décaissement |
|------------------------------|---------|------------------------------|--|
| 25.00 | 81.30 | 4 novembre 2011 | Accord du Conseil d'administration pour un programme triennal au titre du FEC. |
| 20.00 | 65.04 | 1 ^{er} avril 2012 | Respect des critères de performance à fin décembre 2011 et conclusion de la première revue au titre du FEC. |
| 20.00 | 65.04 | 1 ^{er} octobre 2012 | Respect des critères de performance à fin juin 2012 et conclusion de la deuxième revue au titre du FEC. |
| 15.00 | 48.78 | 1 ^{er} avril 2013 | Respect des critères de performance à fin décembre 2012 et conclusion de la troisième revue au titre du FEC. |
| 15.00 | 48.78 | 1 ^{er} octobre 2013 | Respect des critères de performance à fin juin 2013 et conclusion de la quatrième revue au titre du FEC. |
| 15.00 | 48.78 | 1 ^{er} avril 2014 | Respect des critères de performance à fin décembre 2013 et conclusion de la cinquième revue au titre du FEC. |
| 20.00 | 65.04 | 1 ^{er} octobre 2014 | Respect des critères de performance à fin juin 2014 et conclusion de la sixième revue au titre du FEC. |
| 15.00 | 48.78 | 1 ^{er} avril 2015 | Respect des critères de performance à fin décembre 2014 et conclusion de la septième revue au titre du FEC. |
| 15.00 | 48.78 | 1 ^{er} octobre 2015 | Respect des critères de performance à fin juin 2015 et conclusion de la huitième revue au titre du FEC. |
| 160.00 | 520.32 | TOTAL | |

Ministère auprès du Premier
Ministre, chargé de l'Economie et des
finances



République de Côte d'Ivoire

Union-Discipline-Travail

CABINET

N° 1520/MPMEF/CAB/MPMEF/CAB/

Abidjan, le 24 novembre 2015

Madame le Directeur Général du
Fonds Monétaire International
WASHINGTON DC, 20431

Objet : Lettre d'intention

Madame le Directeur Général,

1. Depuis 2012, la Côte d'Ivoire a renoué avec une croissance forte, soutenue, inclusive et respectueuse du genre et de l'environnement dans un cadre macroéconomique stable.

L'exécution du Plan National de Développement (PND 2012–15) couplée à la mise en œuvre de réformes structurelles de grande ampleur ont permis d'impulser et de maintenir un rythme de croissance dynamique de l'activité économique et d'asseoir les bases économiques d'un développement durable. Au plan politique, la Côte d'Ivoire a consolidé cet acquis par l'organisation, le 25 octobre 2015, d'une élection présidentielle libre, démocratique et transparente saluée par la communauté internationale.

2. Le Mémoire de Politiques Économiques et Financières (MPEF) ci-joint, décrit d'une part les progrès réalisés dans le cadre du programme économique et financier sur la période 2012–15, et présente d'autre part les perspectives à court et moyen terme.

La mise en œuvre du programme soutenu par un Accord au titre de la Facilité Élargie de Crédit a été satisfaisante au terme de toutes les évaluations du FMI. Le respect des critères de performance durant l'exécution dudit programme témoigne de la bonne gestion des finances publiques qui s'est traduite en particulier par le bon niveau de recouvrement des recettes et la maîtrise des dépenses. Les réformes structurelles de grande ampleur, particulièrement en ce qui concerne le climat des affaires, ont contribué au renforcement de la solidité du cadre macroéconomique. Le taux de

croissance du PIB est projeté à 9,5% en 2015 après un taux de croissance moyen du PIB de 9,5% sur la période 2012–14. Ainsi, la Côte d'Ivoire se retrouve parmi les pays ayant les plus forts taux de croissance dans le monde. Ces bons résultats économiques ont permis d'accroître le PIB par habitant de plus de 23,5% en trois ans et de réduire le taux de pauvreté.

3. Conformément à notre objectif de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020 et de réduire substantiellement la pauvreté, le Gouvernement poursuivra ses efforts en vue de maintenir une croissance forte, durable et inclusive. Le PND 2016–20 devrait permettre de réaliser la transformation structurelle de l'économie et de réduire substantiellement le taux de pauvreté grâce notamment à la densification et la diversification de l'appareil productif industriel y compris dans l'agro-alimentaire. Ainsi, les investissements devraient s'accroître de 18,7% en 2015 pour atteindre 23,9% du PIB en 2020, dont 14,5% d'investissements privés (contre 10,7% en 2015), tout en veillant à la soutenabilité de la dette.

4. Le Mémoire de Politiques Économiques et Financières (MPEF) ci-joint, décrit les politiques que nous comptons mettre en œuvre pour atteindre nos objectifs. Dans ce cadre, nous sollicitons, au titre de la huitième revue du programme soutenu par la FEC, le décaissement d'un appui financier équivalent à 48,78 millions de DTS. Par ailleurs, le Gouvernement prendra toutes les mesures additionnelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour atteindre ses objectifs. Toutefois, il consultera les services du FMI avant l'adoption de ces mesures additionnelles et en cas de modification à apporter aux politiques contenues dans ce Mémoire, conformément aux politiques de consultation du FMI en la matière.

5. Pour la durée restante du programme, le Gouvernement s'engage notamment à (i) s'abstenir d'accumuler de nouveaux arriérés intérieurs et de toute forme d'avances sur les recettes et de contracter des emprunts extérieurs non concessionnels autres que ceux spécifiés dans le Protocole d'Accord Technique ; (ii) n'émettre que des titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier local et sur celui de l'UEMOA et à se concerter avec les services du FMI, pour tout nouveau financement ; (iii) ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, introduire des pratiques de taux de change multiples, conclure tous les accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des statuts du FMI, imposer ou intensifier toutes restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements ; et (iv) adopter toutes nouvelles mesures financières ou structurelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite de leurs politiques, en consultation avec le FMI.

6. Les Autorités Ivoiriennes consentent à mettre à la disposition du public la présente Lettre d'intention, le Mémoire de politiques économiques et financières et le Protocole d'accord technique ci-joints, ainsi que le rapport des services du FMI afférent à la huitième revue de l'accord au titre de la FEC. Nous autorisons par la présente, leur publication et affichage sur le site Internet du FMI, après conclusion de la revue du programme par le Conseil d'Administration du FMI.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Directeur Général, l'assurance de notre haute considération.

**Le Ministre Auprès du Premier Ministre,
chargé de l'Économie et des Finances**

Nialé KABA

Annexes :

- MPEF
- *Protocole d'Accord Technique.*

Pièce jointe: Supplément au Mémoire de Politiques Économiques et Financières

Le 24 novembre 2015

CONTEXTE

1. La Côte d'Ivoire a renoué, depuis 2012, avec une croissance forte, soutenue et inclusive, respectueuse du genre et de l'environnement dans un cadre macroéconomique stable. L'exécution du Plan National de Développement (PND 2012–15) couplée à la mise en œuvre de réformes structurelles de grande ampleur ont permis d'impulser et de maintenir un rythme de croissance soutenu de l'activité économique. Ainsi, après un taux de croissance moyen du PIB de 9,5% sur la période 2012–14, l'évolution conjoncturelle à fin juin 2015 laisse présager une croissance de 9,5% en 2015. Le secteur privé a fortement contribué à pérenniser cette croissance, notamment à travers les investissements massifs dans les secteurs énergie, minier et BTP, le développement des services, ainsi que la mise en place des unités de transformation des produits agricoles. Ce dynamisme de l'activité économique s'accompagne d'une inflation modérée, en dessous de la norme communautaire de 3%, de l'amélioration de la gestion des finances publiques et d'une évolution favorable du solde des transactions courantes. Cet environnement économique propice a permis le repositionnement de la Côte d'Ivoire sur l'échiquier international. Le retour de la Banque Africaine de Développement (BAD) à Abidjan, l'ouverture de l'Agence sous régionale de la Banque Africaine d'Import-Export (AFREXIMBANK), le retour des sièges régional et national du Bureau International de Travail, de AfricaRice et l'entrée réussie de la Côte d'Ivoire sur le marché international des capitaux en sont une illustration. Le maintien de ce sentier de croissance et la consolidation de la nouvelle stratégie de développement (PND 2016-2020) devraient favoriser la réduction substantielle de la pauvreté et l'atteinte de l'émergence à l'horizon 2020. Un accent particulier sera mis sur l'amélioration de notre score dans l'Indice de Développement Humain du PNUD à travers notamment la mise en œuvre des programmes : « Ecole pour tous », « Electricité pour tous », « un citoyen, un ordinateur et une connexion internet », la Couverture Maladie Universelle et l'amélioration de l'accès à l'eau potable, ainsi que l'autosuffisance alimentaire.

2. Le secteur privé continuera d'être le moteur de la croissance économique et de la création d'emplois. Depuis 2012, le Gouvernement a amélioré significativement le climat des affaires à travers la création de tribunaux de commerce et du Guichet Unique de l'Investissement, ainsi que la simplification des procédures et la réduction des délais pour l'ensemble des indicateurs du « Doing Business ». Ces efforts ont permis de gagner 30 places

dans le classement « Doing Business » de 2012 à 2014 et de figurer parmi les dix meilleurs réformateurs au monde en 2013 et 2014. Par ailleurs, le Gouvernement s'est attelé à assainir ses relations financières avec le secteur privé. À ce titre, il a achevé la régularisation des arriérés intérieurs audités envers les fournisseurs de l'État. Toutes ces actions ont contribué à un accroissement substantiel du nombre d'entreprises créées qui ont augmenté de 2 775 en 2013 à 6 487 en 2014. À fin juin 2015, le nombre d'entreprises créées s'élève à 4 961. Par ailleurs, environ 150 000 emplois ont été créés dans le secteur moderne depuis 2012. Les investissements directs étrangers se sont accrus de 18% en moyenne sur ladite période. Le Gouvernement compte se maintenir dans le groupe de tête des pays réformateurs dans le monde pour rejoindre dans les prochaines années les cinquante premiers du rapport Doing business de la Banque Mondiale. En outre, il poursuivra ses efforts pour la consolidation des acquis dans le secteur énergie pour le maintenir en équilibre, le renforcement du secteur bancaire public et le développement de l'intermédiation financière.

3. La situation socio-politique et sécuritaire est normalisée. L'indice de sécurité a fortement baissé depuis 2012 pour se situer à 1,2 en 2014 (contre 2,2 en 2012). Le Gouvernement a mené à terme les activités en faveur des ex-combattants conduites par l'ex-Autorité pour le Désarmement, la Démobilisation et la Réintégration (ADDR). Une Cellule de Coordination de Suivi et de Réinsertion (CCSR) a été mise en place, avec pour missions, l'organisation et la coordination des activités de resocialisation des ex-combattants. La fin des travaux de la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation a ouvert la voie au dédommagement des victimes depuis août 2015. La Commission Nationale de Réconciliation et d'Indemnisation des Victimes (CONARIV) est chargée de la conduite de cette activité. La Côte d'Ivoire a consolidé cet acquis par l'organisation, le 25 octobre 2015, d'une élection présidentielle libre, démocratique et transparente saluée par la communauté internationale.

Ce mémorandum décrit d'une part les progrès réalisés dans le cadre du programme économique et financier sur la période 2012–15, et présente d'autre part les perspectives à court et moyen terme.

ÉVOLUTION ECONOMIQUE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME SUR LA PÉRIODE 2012–JUN 2015

D. Bilan de la mise en œuvre du programme sur la période 2012–14

4. La Côte d'Ivoire a réalisé des progrès notables qui l'ont positionnée sur une trajectoire de croissance forte, durable et inclusive. La mise en œuvre du Programme

National de Développement (PND 2012–15) a permis la réalisation d'ouvrages majeurs dans le transport, la communication, l'approvisionnement en eau potable, l'éducation, la santé et l'énergie. Avec des taux de croissance du PIB de 10,7% en 2012 de 9,2% en 2013 puis de 8,5% en 2014, la Côte d'Ivoire est classée parmi les pays à forte croissance dans le monde. Ces bons résultats économiques ont permis d'accroître le PIB par habitant de l'ordre de 23,5% en trois ans. Cette performance découle notamment de la forte augmentation des investissements (de 9% du PIB en 2011 à 16% du PIB en 2014) dont 9,9% du PIB pour les investissements privés liés en particulier à l'amélioration du climat des affaires.

5. De nouveaux emplois ont été créés. Le nombre des emplois formels qui était de 725 777 en 2011 est passé à 876 890 en 2014. Ces résultats ont été possibles notamment grâce au dynamisme de l'activité économique et à la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Emploi (PNE). Le plan d'actions opérationnel de la PNE a concerné le renforcement et la consolidation des différents programmes existants tels que le Fonds de Soutien à l'Emploi (FSE), le Fonds Ivoirien de Développement des Entreprises Nationales (FIDEN), le Fonds National de la Jeunesse (FNJ) et l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi (AGEPE).

6. La fourniture des services sociaux s'est améliorée de manière significative.

L'accroissement continu des dépenses pro-pauvres qui sont passées de 842,8 milliards de FCFA en 2012 à 1 622,4 milliards de FCFA en 2014 a permis d'améliorer les conditions de vie de la population.

- L'accessibilité à l'éducation est en nette amélioration avec la construction de 9 291 salles de classe au Primaire, de 3 500 salles de classe et de 45 collèges au niveau du Secondaire. Ces réalisations combinées au recrutement de personnels d'encadrement (19 995 enseignants du primaire et 6 167 enseignants du secondaires recrutés de 2011 à 2014) a permis d'accroître l'offre d'éducation. Ainsi, le taux brut d'admission au primaire, qui était de 73,4% en 2008 s'est amélioré pour se situer à 97,8% en 2014. Le taux brut de scolarisation quant à lui, est passé de 76,2% à 94,7% sur la même période.
- Dans le domaine de la santé, la réhabilitation et le rééquipement d'hôpitaux et de centres de santé ont contribué à améliorer l'accès aux services, tout comme la mise en œuvre de la mesure de prise en charge de la mère et de l'enfant avec la gratuité des soins, de la césarienne et des médicaments. En outre, l'équipement et la mise aux normes des plateaux techniques de structures sanitaires, entre autres, ont favorisé une meilleure qualité des services de santé.
- Au niveau de l'accès à l'eau potable, les constructions de 794 pompes et 76 châteaux d'eau, ainsi que l'entretien de 11 446 Pompes à Motricité Humaine, entre autres, ont

permis d'accroître significativement l'accès des populations à l'hydraulique humaine améliorée. Par ailleurs, le réservoir de la station de traitement de la ville d'Abidjan bénéficie désormais d'un stockage de 10 000 m³ au sol. Toute chose qui participe au changement bénéfique des conditions de vie et de santé des populations.

- La connexion au réseau électrique d'environ 800 localités en milieu rural et l'allègement du coût des abonnements sociaux à l'électricité en faveur des ménages ont accru le taux d'accès et de couverture nationale.

7. Le cadre macroéconomique est solide grâce aux efforts poursuivis pendant la période 2012–14.

- L'inflation est restée modérée depuis 2012 (1,4% en moyenne annuelle) conformément à la norme communautaire de l'UEMOA. Ces résultats traduisent les actions engagées par le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) et de l'application de la directive communautaire en matière de fluidité routière.
- Le déficit budgétaire est passé de 4,1% du PIB en 2011 à 2,2% du PIB en 2014. Ce résultat reflète à la fois, l'amélioration de la collecte des recettes fiscales et la rationalisation des dépenses qui ont permis de dégager de l'espace budgétaire pour accroître les dépenses d'investissement et « pro-pauvres ». Les dépenses pro-pauvres sont passées de 7% du PIB en 2011 à 9,6% du PIB en 2014. Le taux d'investissement public s'est établi à 5,9% du PIB en 2014 contre 2,4% en 2011.
- Le solde des transactions extérieures courantes est passé d'un déficit de 1,2% du PIB en 2012 à un excédent de 1,5% du PIB en 2014, grâce à l'amélioration des termes de l'échange, à la vigueur des exportations. Le solde global s'est amélioré sur la période 2012–14, sous l'effet conjugué de la bonne tenue des échanges extérieurs et de l'accroissement des investissements directs étrangers.

8. La conduite du programme économique et financier a été jugée satisfaisante au terme de toutes les évaluations du FMI. La mise en œuvre du programme triennal 2011–14, appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) a permis d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPT le 26 juin 2012, réduisant ainsi substantiellement le stock de la dette (hors C2D) de 69,9% du PIB à 33,9% du PIB. Le respect, en général, des critères de performance durant l'exécution dudit programme témoigne de la bonne tenue des recettes et de la rationalisation dans l'exécution des dépenses. Les réformes structurelles de grande ampleur mises en œuvre dans les secteurs clés de l'économie, en vue d'en améliorer la compétitivité, ont contribué au

renforcement de la stabilité du cadre macroéconomique et de la crédibilité de la Côte d'Ivoire auprès des opérateurs économiques et des différents bailleurs. Les principales réformes structurelles effectuées se présentent comme suit :

Amélioration de la gouvernance et de la gestion des finances publiques

- La transparence dans les secteurs énergie et café-cacao a été poursuivie, à travers la production et la publication des communications trimestrielles en Conseil des Ministres relatives aux flux physiques et financiers. En outre, un rapport spécifiant les parts respectives des bénéficiaires de chaque enlèvement de pétrole brut est produit chaque trimestre par le Comité de suivi. La Conformité de la Côte d'Ivoire à l'ITIE (Initiative pour la Transparence des Industries Extractives) depuis 2013 témoigne de son engagement en faveur de la transparence au niveau de l'exploitation de ses ressources naturelles.
- La bonne gouvernance et la lutte contre la corruption ont été renforcées avec la mise en place de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance. Elle a démarré ses activités avec l'opération de déclarations de biens des Présidents d'Institution et des membres du Gouvernement.
- L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Public (ARNMP) est pleinement opérationnelle. Elle s'est attelée aux règlements de litiges sur les passations des marchés publics notamment par l'annulation de certains. Ces actions ont contribué à améliorer le processus de passation des marchés publics.
- L'orthodoxie budgétaire a été rétablie depuis l'exercice budgétaire 2012 avec le vote des lois de règlement de 2004 à 2012 par l'Assemblée Nationale, ainsi que la présentation, le vote et la promulgation dans les délais constitutionnels, des projets de loi de finances.
- La mise en place du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) a été renforcée par la production d'un Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP), en vue de disposer d'un cadre de gestion objective des dépenses conformément aux directives de l'UEMOA.
- La planification des engagements pour une meilleure gestion de la trésorerie a été renforcée avec l'élaboration et la diffusion d'un plan type de passation des marchés consolidés et d'un plan d'engagement des dépenses.
- Le délai moyen de passation de marché qui était de 322 jours en 2013 est passé à 126 jours en 2014.

- Le délai moyen d'ordonnement des dépenses est passé de 40 jours en 2013 à 14 jours en 2014.
- Le recours aux marchés de gré à gré a fortement diminué. Ces marchés ont représenté en nombre 5,6% des marchés passés en 2014 contre 10,7% en 2013 et en valeur 23,0% en 2014 contre 42,8% en 2013.

Renforcement de la viabilité à long terme des finances publiques

- La réorganisation de la Direction des Grandes Entreprises et la mise en place des Centres des Moyennes Entreprises et celle du Livre Foncier Electronique ont favorisé un meilleur suivi des contribuables et une optimisation du potentiel fiscal.
- La mise en œuvre de la stratégie de réforme de la TVA a permis de résoudre le problème d'accumulation de stocks de crédits non remboursés. Ainsi, il n'existe plus de crédits de TVA validés en souffrance et le délai moyen de paiement est passé de 13,7 mois en 2013 à moins de 7 jours depuis juillet 2015. De même, le processus d'instruction des dossiers de remboursement de crédits de TVA a été informatisé, du dépôt du dossier au paiement, avec une interconnexion entre la Direction Générale des Impôts et la Direction Générale des Douanes dans le cadre du contrôle des attestations d'exportation. Cette informatisation introduit plus de transparence et permet aux opérateurs économiques de suivre l'évolution du traitement de leur dossier en ligne. Par ailleurs, le contrôle de la TVA a été renforcé, afin d'élargir l'assiette, de renforcer la gestion, le contrôle et le recouvrement, notamment avec la création de brigades de contrôle des crédits de TVA, l'intensification du contrôle de la facture normalisée et la poursuite de la rationalisation de la gestion des exonérations. L'exploitation de différentes bases de données disponibles et l'instauration de contrôles mixtes DGD/DGI ont permis d'augmenter le nombre de contribuables.
- La modernisation de l'administration douanière s'est poursuivie à travers notamment, la constitution d'une plateforme du système automatisé de risque pour améliorer les opérations douanières, la mise en œuvre d'un module de gestion des exonérations implémenté au SYDAM-world et l'adoption d'un guide de procédure des enquêtes douanières visant à formaliser les contrôles au niveau des entreprises.
- La mise en œuvre de la stratégie de gestion de la masse salariale, définissant une politique cohérente et soutenable, a permis de maîtriser le profil des recrutements à la Fonction Publique et conduira au respect à moyen terme du critère de convergence de l'UEMOA (ratio de masse salariale sur recettes fiscales de 35%).

- La mise en œuvre de la stratégie pour le rétablissement de l'équilibre financier du secteur énergie a conduit à accroître l'offre en énergie de 19% sur la période 2012–14, tout en limitant les coûts induits sur le budget de l'État. Ses actions ont porté sur la réduction du coût du gaz, la hausse des tarifs domestiques et à l'exportation, la lutte contre la fraude et la réduction des pertes techniques.
- La mise en œuvre du mécanisme automatique de fixation des prix des produits pétroliers a permis de réduire substantiellement les subventions au secteur au titre des produits pétroliers.
- L'élaboration d'une Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) accompagnée d'une Analyse de Viabilité de la Dette (AVD) a permis d'encadrer et de veiller à la soutenabilité des finances publiques.

Amélioration du revenu des ménages

- Les producteurs de café, de cacao, de coton et d'anacarde bénéficient désormais d'une rémunération minimum de 60% du prix CAF. Les réformes dans ces secteurs ont abouti à l'accroissement de la production et l'amélioration de la qualité des produits. Les revenus distribués aux producteurs, au niveau du binôme Café-Cacao à environ 800 000 ménages, sont passés de 1 029 milliards de FCFA en 2012 à 1 408 milliards de FCFA en 2014, soit une hausse de 37%.
- Le salaire minimum interprofessionnel garanti est passé de 36 607 FCFA à 60 000 FCFA, soit une hausse de 64%.
- Les salaires des fonctionnaires et agents de l'État ont été débloqués et revalorisés en 2014, après une stagnation de 27 ans. Cette revalorisation, en droite ligne avec la stratégie de maîtrise de la masse salariale, a induit une augmentation moyenne de plus de 12% des salaires des fonctionnaires. En outre, le salaire des fonctionnaires sera désormais ajusté tous les deux ans.
- La pauvreté est en repli de 4,7 points sur la période 2011 - 2015, avec un ratio de pauvreté qui se situe à 46,3% en 2015, contre 51% en 2011. Ce recul de la pauvreté s'est accompagné d'une réduction progressive des inégalités (l'indice de Gini s'est établi à 0,405 en 2015 contre 0,420 en 2008) et d'une hausse de la consommation moyenne des ménages de 12,7%.

Amélioration de la solidité et développement du secteur financier

- La stratégie de développement du secteur financier a été adoptée, en vue d'assurer un meilleur financement de l'activité économique notamment les PME, l'habitat et l'agriculture, ainsi que la stabilité du secteur financier par une surveillance accrue.
- Des actions ont été menées pour assainir le secteur de la microfinance par le renforcement de la gestion des structures en difficulté, le retrait d'agrément de celles en cessation d'activité et le renforcement du dispositif de surveillance des institutions restantes.
- La mise en œuvre du plan de restructuration des banques publiques a conduit à la décision de privatisation de VERSUS BANK, à la cession par l'État de ses parts dans le capital de la SIB à la liquidation de la BFA et à la mise sous administration provisoire de la CNCE. Ces mesures participent au renforcement de la solidité du système bancaire.
- Le taux de bancarisation est passé de 12,7% en 2012 à 16,3% en 2014. L'utilisation de l'instrument « mobile money » a contribué de manière significative, au relèvement du taux d'accès des populations aux services financiers qui s'est établi en 2014, à 71,4% contre 43,9% en 2012. Les décisions prises dans le sens de la baisse des coûts des opérations financières devraient contribuer à améliorer l'accès aux services financiers.
- La bonne notation souveraine de la Côte d'Ivoire a permis des levées de fonds sur le marché des capitaux internationaux à des taux d'intérêt les plus bas en Afrique.

Renforcement du climat des affaires

- Les coûts et les délais de création d'entreprise ont été réduits grâce notamment au Guichet Unique de Création d'Entreprises et à la simplification des procédures et des frais d'établissement des actes administratifs, ou de transfert de propriété.
- La mise en place du Guichet Unique du Commerce Extérieur a permis la simplification des formalités d'importations de marchandises et la réduction du nombre de documents et des délais.
- La création du tribunal de commerce, en 2012, a apporté une réponse à la lenteur constatée dans le règlement des litiges commerciaux. Ainsi, le Tribunal du Commerce rend ses jugements dans un délai de 7 à 30 jours au lieu de 120 jours fixés dans son cahier de charge.

- Une politique de soutien aux PME portée par l'exécution d'un programme dénommé « PHOENIX » a été adoptée afin de disposer d'une stratégie globale d'appui au développement des PME. Le programme, dont la mise en œuvre a débuté en 2014, devrait concourir à faciliter la création et le développement d'un tissu de PME innovantes et performantes.

EVOLUTION DU CADRE MACROECONOMIQUE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME AU PREMIER SEMESTRE 2015

9. Les réalisations économiques à fin juin 2015 sont bonnes :

- L'évolution conjoncturelle à fin juin 2015 affiche un dynamisme de l'ensemble des secteurs. Le taux d'inflation s'établit à 1,5% en dessous de la norme communautaire de maximum 3%.
- Au niveau des finances publiques, l'exécution budgétaire à fin juin 2015 reste conforme aux objectifs du programme. La mobilisation des recettes a été marquée par un dépassement de l'objectif du programme de 68 milliards de FCFA pour se situer à 1 886,4 milliards de FCFA à fin juin 2015. Quant aux dépenses, elles ont été exécutées à hauteur de 2 319,5 milliards de FCFA contre 2 269,9 milliards de FCFA prévus, dont 865,5 milliards de FCFA de dépenses pro-pauvres contre 763,3 milliards de FCFA prévues. Il en résulte une amélioration du solde budgétaire qui ressort à -433,1 milliards de FCFA contre -451,4 milliards de FCFA prévu. Ce solde a été couvert grâce à un recours au marché monétaire et financier sous régional (310,2 milliards de FCFA) et international notamment l'émission d'un Eurobond (584,8 milliards de FCFA).
- La situation monétaire, en glissement annuel est marquée à fin juin 2015 par une hausse de la masse monétaire (+22,1%), sous l'effet de l'accroissement des avoirs extérieurs nets (+60,1%) et des crédits nets à l'économie (+19,7%). La position nette du Gouvernement (-13,3%) est en baisse en lien avec les flux issus des Euro-obligations.
- Les échanges extérieurs sont caractérisés par une amélioration des termes de l'échange. La balance commerciale afficherait un excédent grâce au dynamisme des exportations qui progressent de 10,9% à fin juin 2015, en relation avec l'accroissement des ventes des produits primaires. Les importations évoluent de 13%, en dépit de la baisse des prix du pétrole, essentiellement tirées par les biens de consommation et d'équipement.
- Le marché du travail continue de progresser dans le secteur moderne. Dans l'emploi formel, les effectifs se sont accrus de 6,6% (+50 703 emplois nets) sur un an. Le secteur privé emploie 77,3% des salariés.

- Le secteur privé enregistre une hausse significative du nombre des entreprises créées (4 961) à fin juin 2015. Ces bons résultats sont liés à l'amélioration du climat des affaires et à la solidité du cadre macroéconomique. La Côte d'Ivoire demeure une destination privilégiée comme en témoigne le succès de nombreuses conférences internationales, salons et fora. Le nombre de voyageurs a considérablement augmenté (827 218 en 2012 contre 1 191 174 en 2014).
- Le dynamisme du marché boursier régional (BRVM) a permis de réaliser, au cours du mois de juin 2015, la meilleure performance des indices boursiers africains suivis par l'agence américaine Standard and Poor's, avec un rendement de 7,8%. La capitalisation du marché des actions a franchi un nouveau record en passant le cap des 7 000 milliards de FCFA. Cette forte hausse de l'activité confirme la confiance des investisseurs dans les perspectives économiques et la santé des sociétés cotées.

10. Tous les critères de performance et les repères indicatifs quantitatifs à fin juin 2015 ont été respectés. Le solde primaire de base, programmé pour un déficit de 151 milliards de FCFA, est ressorti à -124,5 milliards de FCFA. Les nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ont atteint 3 606,2 millions de dollar US à fin juin 2015 en deçà du plafond de 3 843,4 millions de dollars US. Ces financements ont servi à la réalisation de projets structurants notamment dans les secteurs de l'énergie, des infrastructures économiques et des transports. Les remboursements de ces prêts sont assurés par les flux générés par les cycles d'exploitations de ces projets, ce qui devrait limiter leur impact sur les finances publiques. Les avances de trésorerie ont atteint 69,6 milliards de FCFA contre un plafond de 74,7 milliards de FCFA. L'exécution budgétaire à fin juin 2015 s'est soldée par un niveau relativement faible de dette flottante (188,1 milliards), se traduisant par une réduction nette des exigibles de 32,8 milliards de FCFA contre un objectif plancher de 30 milliards de FCFA. Concernant les restes à payer sur les exercices 2014 et antérieurs, le Gouvernement a procédé à l'apurement de 220,9 milliards.

11. Tous les repères structurels à fin juin 2015 ont été mis en œuvre, sauf un²¹:

- La totalité de la dette titrisée de la SIR et de PETROCI a été payée.
- Un appel d'offres a été lancé pour la sélection d'un cabinet pour la réalisation d'un diagnostic stratégique de la SIR en vue de sa restructuration.

²¹ Adopter un protocole précisant les responsabilités des différentes parties prenantes, y compris l'État, en ce qui concerne le paiement du HVO.

- Les crédits de TVA sur l'exercice courant qui restent à rembourser se sont situés à 1,6 milliard de FCFA à fin juin 2015.
- L'apurement des arriérés sur la dette audité, bien que prévu en septembre 2015, a été effectué en mai 2015 à travers notamment une titrisation portant sur 15,2 milliards de FCFA de créances des opérateurs n'ayant pas choisi d'option.

12. D'autres réformes structurelles importantes ont été mises en œuvre.

- Plusieurs actions ont été menées pour faciliter l'accès des PME aux marchés publics. Elles concernent, entre autres :
 - la mise en place d'une cellule d'information des opérateurs économiques (CELIOPE) dont le rôle consiste à informer les acteurs sur les procédures de passation de marchés, d'exécution des dépenses publiques et sur l'existence de crédits budgétaires sous-tendant d'éventuels engagements dans le but de prévenir la constitution de passifs ;
 - le plafonnement à 1,5% des frais financiers afférents à la caution provisoire contre 3% initialement ; et
 - la réduction des pièces administratives requises pour les PME dans le cadre de leur participation aux appels d'offres. Ainsi l'attestation de régularité fiscale et l'attestation de régularité sociale ne sont plus exigées comme conditions préalables de participation aux appels d'offres.
- Le Gouvernement a procédé à l'ajustement des tarifs d'électricité dès le 1^{er} juillet 2015 pour garantir l'équilibre financier du secteur à partir de 2016 et accroître l'offre.
- Les textes ont été pris pour la réorganisation de la Direction de la Dette Publique. Le nouvel organigramme consacre une réorganisation de la structure en front, middle et back office. Il favorisera une meilleure gestion des opérations de la dette. Par ailleurs, une base préliminaire de données sur l'endettement des entreprises publiques a été constituée.
- Le cadre institutionnel pour la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur financier a été adopté. Avec la mise en place des organes, l'exécution du programme s'accélère, notamment avec l'aide de la Banque Mondiale.

E. Perspectives à fin 2015

13. Les perspectives macroéconomiques à fin 2015 demeurent positives.

- L'activité économique devrait enregistrer une croissance de 9,5%, portée par le dynamisme de l'ensemble des secteurs. Le secteur primaire évoluerait de 7,4%, grâce à la

bonne tenue des produits de rente particulièrement le cacao. Le secteur secondaire devrait s'établir à 12,7%, en rapport avec les performances de l'industrie agroalimentaire, de l'énergie et des BTP. Le secteur tertiaire afficherait une croissance de 9,5% soutenue par le transport, les l'hôtellerie, ainsi que les banques et assurances.

- Les prix à la consommation connaîtraient une légère hausse de 1,9% en 2015, bien en dessous de la norme communautaire de maximum 3%.
- La situation monétaire en 2015 serait marquée par un accroissement des avoirs extérieurs nets de 36%, et des crédits nets à l'économie de 6%, entraînant une hausse de 15%, de la masse monétaire par rapport à fin 2014. La consolidation des avoirs extérieurs proviendrait de la bonne tenue des recettes d'exportations et des Investissements Directs Etrangers ainsi que le recours aux marchés des Euro-obligations.
- Le solde global des comptes extérieurs ressortirait excédentaire de 3,4% du PIB sous l'effet de l'excédent de la balance commerciale et de l'afflux de capitaux notamment les investissements directs étrangers et de portefeuille. Le solde des transactions courantes s'établirait à -0,7% du PIB.

14. Le solde primaire de base et le solde budgétaire seront conformes aux prévisions.

- Les recettes budgétaires totales s'établiraient à 3 903,5 milliards de FCFA, soit une plus-value de 79 milliards de FCFA par rapport au programme. Cette performance serait essentiellement imputable aux plus-values constatées au niveau des taxes sur les marchandises générales et les produits pétroliers qui proviendraient de l'impact des nouvelles mesures administratives, de la hausse plus que prévue des importations, de la hausse tarifaire induite par la mise en œuvre du TEC-CEDEAO et de l'évolution favorable du cours des produits pétroliers sur le marché international. Les dépenses devraient être en adéquation avec les objectifs du programme. Les dépenses courantes seraient exécutées à hauteur de 2 769,3 milliards contre 2 709,2 milliards prévus dans le programme. Les dépenses d'investissement se situeraient à 1 353,3 milliards, soit un taux d'exécution de 98%.
- Les besoins de financement pour 2015 devraient être couverts par un recours au marché financier régional de 639,3 milliards de FCFA, ainsi que par des ressources extérieures de 1 303 milliards de FCFA. Suite aux émissions d'Eurobond en 2014 et début 2015, l'État envisage de réaliser sur le marché financier régional, une émission de SUKUK d'un montant de 150 milliards FCFA en 2015, d'une maturité de 5 ans.

15. Le Gouvernement compte rendre plus dynamique le marché primaire d'émission avec la mise en place des Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVTs) qui facilitera à terme, le développement d'un marché secondaire entre les opérateurs économiques. 10 candidatures ont été retenues dont 7 établissements de crédit et 3 sociétés de gestion et d'intermédiation. L'octroi des agréments en qualité de SVT est prévu au cours du premier semestre 2016.

16. Les efforts pour la mise en place d'une gestion centralisée des comptes de l'État seront poursuivis. Le Gouvernement a décidé de mettre en place le Compte Unique du Trésor (CUT), pour assurer la disponibilité des informations en temps réel sur la liquidité de la trésorerie publique. Dans ce cadre, un plan d'actions a été élaboré et mis en œuvre. Il prévoit avant la mise en place effective du Compte, la fermeture des comptes publics dans les banques commerciales, l'acquisition de matériels dédiés et le lancement d'une phase pilote. Ainsi, 383 comptes publics sur un total de 1 400 comptes ont été clôturés dans les banques commerciales à fin août 2015 et le matériel acquis. La phase pilote concernant le fonctionnement de la plateforme technique a démarré en octobre 2015 et devrait s'étendre jusqu'en décembre 2015.

17. Pour une meilleure traçabilité et un suivi plus efficace dans la gestion des marchés publics, le Gouvernement entend finaliser l'audit qui porte sur les marchés de la période 1993 à 2012, contenus dans la base du Système de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP). Cet audit devrait permettre d'assainir le stock des marchés en souffrance, notamment à travers la résiliation de certains marchés sans objet à ce jour, et d'intégrer dans le circuit de programmation budgétaire les marchés encore pertinents et en ligne avec les priorités du Gouvernement telles que déclinées dans le Programme d'Investissement Public.

18. Le Gouvernement poursuivra son appui au secteur de la microfinance et à l'inclusion financière. Dans le cadre de la Stratégie Nationale de la Microfinance, le Gouvernement poursuivra la consolidation du dispositif administratif concernant la fermeture des structures illicites, le contrôle régulier sur pièces de l'activité des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et la prise des sanctions prévues à l'encontre des contrevenants aux dispositions réglementaires. En outre, avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD), des actions de renforcement des capacités managériales et opérationnelles des acteurs des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et de leur tutelle administrative seront menées

19. Le Gouvernement poursuivra le renforcement de la transparence et l'amélioration de la gestion des finances publiques. Il a entamé les audits des passifs de la période 2000–10. Ces audits qui portent sur un montant de 428 milliards de FCFA, devraient être finalisés avant fin 2015. Il a également procédé à l'audit des créances des écoles privées. Les résultats de l'audit des passifs permettront d'arrêter les montants de la dette de l'État ainsi que les modalités de traitement. S'agissant de la dette école validée, le Gouvernement a prévu une provision dans le budget 2016, pour faire face aux engagements devant découler des accords avec les créanciers.

20. Le Gouvernement poursuivra les efforts en vue d'améliorer la situation financière du secteur énergie. Les audits de la SIR et de PETROCI seront finalisés avant fin 2015. Sur la base des recommandations, des plans d'actions de restructuration seront élaborés. Les consommations de HVO prises en charge par l'État, d'un montant de 28,8 milliards de FCFA, seront payées avant fin décembre 2015. En outre, un protocole précisant les modalités de commandes, de livraisons et de paiements de HVO sera adopté en 2015.

PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES POUR 2016 ET OBJECTIFS A MOYEN TERME

F. Plan National de Développement (PND) 2016–20

21. Le Gouvernement poursuivra ses efforts pour s'assurer que la Côte d'Ivoire devienne une économie émergente en 2020. Dans ce cadre, il a élaboré le PND 2016–20. (Encadré 1)

Encadré 1 : Les orientations stratégiques du Plan National de Développement 2016–20

Le **Plan National de Développement 2016–20**, sur la base d'un diagnostic approfondi de la mise en œuvre du PND 2012–15, a pour objectif général de faire de **la Côte d'Ivoire une économie émergente**. Cette émergence se traduira par une réduction significative de la pauvreté et une montée concomitante de la classe moyenne. C'est aussi une économie dynamique, développementaliste, libérale, ouverte sur l'extérieur. C'est également une Côte d'Ivoire qui gagne sur le plan de son intégration dans l'économie mondiale et qui coopère avec ses voisins pour le renforcement de l'intégration régionale.

La croissance continuera d'être forte, soutenue et inclusive, pour permettre de doubler le PIB par tête à l'horizon 2020. Un accent particulier sera notamment mis sur : l'école obligatoire, l'autosuffisance alimentaire, l'accès à l'eau potable, l'électricité dans tous les villages de plus de 500 habitants, « un citoyen, un ordinateur, une connexion internet » et un système de santé performant de proximité. La Côte d'Ivoire compte aussi rejoindre les 50 premiers pays dans le monde en ce qui concerne le climat des affaires "Doing Business", le groupe de tête des pays africains en ce qui concerne la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des ressources publiques (indice de la Banque Mondiale), et les pays africains les mieux placés dans l'indice du Développement Humain du PNUD.

Encadré 1 : Les orientations stratégiques du Plan National de Développement 2016–20 (suite et fin)

Le PND 2016–20 consacre l'industrie comme un des piliers de la transformation structurelle de l'économie. Ainsi, il met l'accent sur :

- la densification et la diversification de l'appareil productif industriel en capitalisant sur les avantages comparatifs de la Côte d'Ivoire ;
- l'amélioration du taux de transformation des matières premières ainsi que le développement de chaînes de valeurs complètes notamment des filières agricoles ; et
- la consolidation du développement du secteur des mines notamment à travers la simplification des procédures d'acquisition de permis, la sécurisation du cadastre minier ainsi que la facilitation du développement de la sous-traitance locale.

Le cadre macro-économique continuera d'être solide et soutenable. Le scénario retenu s'appuie sur une croissance forte tirée par des investissements structurants dans les secteurs porteurs de croissance et la continuation de réformes structurelles de grande ampleur. Le taux de croissance du PIB passerait de 9,5% en 2015, à 9,8 % en 2016, 8,9% en 2017, 8,8% en 2018, 8,3% en 2019 et 8,0% en 2020. Pour atteindre ces objectifs de croissance, le PND 2016–20 prévoit un niveau d'investissement global de l'ordre de 29 254,2 milliards de FCFA dont 60% pour le privé y compris les Partenariats Public-Privé. Ainsi, le taux d'investissement devrait passer de 18,7% du PIB en 2015 à 23,9% en 2020 (l'investissement public passerait de 8% en 2015 à 9,4% en 2020 et l'investissement privé de 10,7% en 2015 à 14,5% en 2020).

L'inflation serait également contenue à 2% en moyenne par an sur la période, en dessous de la norme communautaire de 3%.

G. Cadre macroéconomique 2016

22. En 2016, l'économie afficherait une croissance de 9,8%, tirée par un accroissement subséquent des investissements en particulier du secteur privé et par la poursuite des mesures structurelles de grande envergure.

- **Le secteur primaire contribuerait à 5,2% de la croissance. En particulier, l'agriculture vivrière bénéficiera des retombées** du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA).
- **Le secteur secondaire contribuerait à 15,7% de la croissance** porté par les BTP, le développement des industries manufacturières et agroalimentaires, ainsi que l'accroissement de la production minière et énergétique. Le secteur bénéficierait du démarrage de nouvelles zones industrielles notamment à Abidjan.
- **Le secteur tertiaire contribuerait à 9,5% de la croissance bénéficiant de la bonne tenue du transport, des télécommunications et de l'activité bancaire et financière.**

23. L'inflation, en moyenne annuelle, se maintiendra en deçà de la norme communautaire de 3%. Cette évolution résulterait particulièrement de la hausse de la production vivrière et de la consolidation du circuit de distribution avec l'installation des grandes surfaces.

24. Le solde global de la balance des paiements ressortirait excédentaire de 300 milliards de FCFA. Cette bonne tenue serait liée à l'excédent du compte de capital, grâce notamment aux investissements directs étrangers. Le solde des transactions courantes se maintiendrait à -0,7% du PIB en 2016 grâce à un excédent de la balance commerciale.

25. La masse monétaire devrait s'accroître de 5%, sous l'effet conjugué de l'augmentation des crédits à l'économie et des avoirs extérieurs nets.

H. Cadre budgétaire 2016

26. La politique budgétaire en 2016 sera marquée par la poursuite des efforts de mobilisation des recettes et par une maîtrise des dépenses et du déficit budgétaire pour assurer la viabilité de la dette. Le budget 2016 prévoit un accroissement des investissements publics structurants et des dépenses sociales.

27. Le Gouvernement poursuivra ses efforts de mobilisation de recettes. Ainsi, les recettes totales en 2016 sont estimées à 3 861,5 milliards de FCFA contre 3 527 milliards de FCFA en 2015, soit une hausse d'environ 9% par rapport à 2015. Cet accroissement sera possible grâce à la bonne tenue des recettes fiscales et des recettes de porte. Pour y parvenir, les efforts porteront sur (i) l'augmentation du nombre de contribuables, notamment par l'incitation à l'immatriculation des entreprises d'une part, à travers l'annulation des taxes dues sur la période antérieure à toute déclaration fiscale d'existence souscrite dans un délai déterminé et, d'autre part, l'instauration de sanctions en cas de non déclaration postérieure à la période indiquée; (ii) la poursuite des efforts d'optimisation de la mobilisation de la TVA à travers l'institution d'un délai de prescription de trois ans pour les crédits éligibles au remboursement ; (iii) le plein fonctionnement de la procédure de télé déclaration instituée en 2015. Par ailleurs, le renforcement du système informatique de l'Administration fiscale prévue en 2016 devrait permettre de sécuriser la chaîne des opérations de recouvrement et de faciliter un meilleur ciblage dans la conduite du contrôle fiscal qui sera renforcé. S'agissant des recettes de porte, les actions porteront essentiellement sur l'amélioration de la prise en charge des marchandises aux bureaux frontières, ainsi que l'intensification de la lutte contre la fraude par l'installation des ponts bascules et la mise en service de nouveaux scanners.

28. Les dépenses en 2016 s'élèveraient à 4 944,6 en hausse de 8% par rapport à 2015. Cette évolution est principalement liée à la poursuite de la politique du Gouvernement de renforcer la lutte contre la pauvreté et d'accroître les investissements publics notamment dans

les secteurs porteurs de croissance. En effet, les investissements publics croissent de 19% par rapport à 2015, pour s'établir à 7,6% du PIB en 2016 contre 7,2% en 2015. Quant aux dépenses pro-pauvres, elles enregistrent une hausse de 16,4%, passant de 1 716 milliards en 2015 à 1 998 milliards en 2016.

29. Le déficit budgétaire devrait s'établir à 3,4% du PIB en 2016. Le solde primaire de base se maintiendrait à -0,5% du PIB en 2016.

30. Le Gouvernement continuera de veiller à l'application des mesures prises visant à améliorer l'exécution du budget. À cet effet, il poursuivra la rationalisation des dépenses par : (i) le paiement de la solde par la procédure simplifiée et la poursuite de la réduction du recours aux avances et régies d'avances; (ii) la mise en exploitation effective de la Banque de données des prix de référence ; et (iii) l'application des dispositions de l'article 96 relatif aux conditions de recours aux marchés de gré à gré afin de maintenir le faible niveau de proportion de ces marchés. Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra l'application de l'arrêté interministériel n°0011 MPMB /MPMEF/CAB du 29 novembre 2013 portant mesures d'encadrement du recours aux mandats provision.

31. Le Gouvernement continuera de renforcer la bonne gouvernance et d'accentuer la lutte contre la corruption. Dans ce cadre, les actions de la Haute Autorité à la Bonne Gouvernance dans la vie publique seront renforcées par la lutte intensive contre la corruption et le contrôle de la commande publique. Les activités concerneront la réalisation d'une étude diagnostique sur les causes structurelles de la corruption en Côte d'Ivoire, ainsi que la diffusion et la vulgarisation des textes relatifs à la prévention et la lutte contre la corruption. Le groupe de travail interministériel qui a été mis en place élaborera les textes relatifs à la prévention des conflits d'intérêts, de trafic d'influence, d'abus de fonction, de détournements et soustraction de deniers publics, de concussion, et d'avantages illégitimes.

32. Le besoin de financement du budget 2016 sera couvert. Les financements seront mobilisés sur le marché monétaire et financier sous régional, le marché financier international et auprès des partenaires extérieurs. S'agissant du recours aux marchés monétaire et financier, le Gouvernement prévoit de lever 1 191,6 milliards de FCFA contre 1 221 milliards de FCFA en 2015.

I. Amélioration de la gestion et renforcement de la viabilité à long terme des finances publiques

33. Le Gouvernement continuera la modernisation des modes de pilotage et de gestion des finances publiques. À cet égard, il entend (i) poursuivre la prise des textes afférents à la transposition des directives de l'UEMOA notamment les décrets relatifs à la comptabilité matière, au régime financier des collectivités et à la nomenclature budgétaire de

l'État; (ii) poursuivre la formation des acteurs centraux et déconcentrés de la dépense publique sur le nouveau système de gestion des finances publiques et plus particulièrement sur les CDMT et les Budgets Programmes ; (iii) renforcer les capacités des comités sectoriels CDMT à l'élaboration des outils de performance; et (iv) poursuivre les travaux de mise en place du nouveau Système d'Information Budgétaire.

34. Le Gouvernement continuera de réduire ses subventions au secteur énergie et accroître l'offre d'électricité. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des mesures visant à assurer l'équilibre du secteur de l'énergie tout en tenant compte du niveau de vie des populations. Les consommations de HVO seront fortement réduites avec la mise en service des cycles combinés AZITO et CIPREL. En outre, les ajustements tarifaires se poursuivront en 2016 et 2017. Toutes ces actions permettront un excédent du solde d'exploitation du secteur dès 2016. Les audits de la SIR et de PETROCI seront finalisés.

35. Le Gouvernement poursuivra la mise en place le Compte Unique du Trésor (CUT) pour optimiser la trésorerie de l'État et garantir un contrôle effectif de la liquidité. Ainsi, les actions initiées en 2015 seront consolidées. L'issue positive de la phase pilote permettra d'accélérer le programme de clôture des comptes et d'opérationnaliser progressivement le CUT à partir de l'année 2016 tout en préservant la situation de liquidité des banques.

36. Dans la perspective de l'élaboration du TOFE selon le Manuel des Statistiques des Finances Publiques (MSFP) 2001, il est envisagé l'élargissement du champ. À cet effet, le gouvernement entend poursuivre ses réflexions sur la conformité des données des établissements publics nationaux (EPN), des institutions de protection sociale, des administrations publiques locales et des entreprises publiques aux normes du MSFP 2001.

37. Le Gouvernement accordera une attention particulière à la situation financière des entreprises publiques. Dans ce cadre, il a mis en place un Système d'Information et de Gestion des Entreprises Publiques (SIGEP). Cet outil permettra d'améliorer le suivi de leur situation financière et de leur endettement.

J. Solidité et développement du secteur financier

38. Le Gouvernement compte poursuivre sa politique de stabilisation et d'expansion du Secteur Financier à travers la mise en œuvre de son Programme de Développement du Secteur Financier (PDESFI), conformément au Plan National de Développement PND 2016–20. Après la mise en place des instances du PDESFI, le Gouvernement compte poursuivre la réforme des institutions financières publiques et mettre en œuvre les recommandations du Comité de Développement du Secteur Financier (CODESFI). Dans ce cadre, un plan d'actions sera élaboré et

adopté par le Comité de Pilotage du PDESFI. Les actions envisagées porteront essentiellement sur (i) le financement de l'activité économique ; (ii) les banques et la dette publique ; (iii) la microfinance ; (iv) les assurances et la sécurité sociale ; (v) l'environnement des affaires du secteur financier et (vi) les marchés financiers. Par ailleurs, le Gouvernement entend adopter un cadre législatif et réglementaire pour favoriser le développement du crédit-bail en vue de faciliter l'accès au financement des PME.

39. Le Gouvernement continuera la mise en œuvre de sa stratégie de restructuration des banques publiques. Dans ce cadre, l'État entend procéder à la privatisation d'une banque publique, à la cession de ses parts dans une autre banque et à l'amélioration de la situation financière dans les banques publiques restantes.

40. Le Gouvernement compte poursuivre l'assainissement du secteur de la microfinance. À cet effet, il mettra en œuvre le plan de redressement de l'UNACOOPEC-CI. La Stratégie Nationale de la Microfinance sera poursuivie et renforcée par le PDESFI, pour consolider le rétablissement du secteur des Institutions de Microfinance et renforcer la confiance des petits épargnants. En outre, le Gouvernement encouragera l'implantation de nouveaux acteurs plus professionnels et ayant des produits plus adaptés au marché ivoirien afin de favoriser un financement plus accru des ménages.

K. Politique et stratégie d'endettement

41. Le Gouvernement continuera d'améliorer la gestion de la dette publique conformément aux exigences internationales et aux normes communautaires de l'UEMOA. Dans ce cadre, il poursuivra l'actualisation et la mise en œuvre de la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT), confortée par l'Analyse de la Viabilité de la Dette (AVD). Elle constitue le plan opérationnel d'endettement public extérieur et intérieur visant à satisfaire les besoins de financement de l'État à des coûts et risques modérés.

42. Le Gouvernement entend consolider la bonne qualité de sa signature et la bonne perception de la Côte d'Ivoire par les investisseurs. Il compte honorer l'ensemble des échéances de la dette à bonne date et améliorer son « rating » par les agences de notation internationales. Pour y parvenir :

- le Gouvernement poursuivra et finalisera l'opérationnalisation de la réorganisation de la Direction de la Dette Publique en front, middle et back office ;
- le Gouvernement poursuivra le renforcement de la gestion de la trésorerie journalière de l'État ;

- le Gouvernement poursuivra l'amélioration de la communication avec le marché ;
- le Gouvernement continuera de renforcer le suivi de l'endettement des entreprises publiques à travers notamment l'amélioration de la base de données ;
- le Comité National de la Dette Publique (CNDP) entend adopter un programme de travail qui aboutira à la formulation d'une politique nationale d'endettement public ainsi qu'à l'élaboration d'un manuel de procédures ; et
- le Gouvernement mettra en œuvre les recommandations issues de la dernière évaluation de la dette selon la méthodologie DeMPA de la Banque Mondiale.

L. Emploi et politique sociale

43. Le Gouvernement compte promouvoir la création d'emplois. Dans cette dynamique, l'agence nationale pour l'insertion et l'emploi des jeunes dénommée « Agence Emploi Jeunes » créée en juin 2015, en lieu et place des structures existantes (AGEPE, FNJ, Fonds de Soutien à l'Emploi, FIDEN), se chargera d'organiser l'action des différents acteurs et adressera toute la problématique de l'emploi en particulier celui des jeunes. En particulier les actions seront entreprises pour (i) améliorer la qualité de l'emploi ; (ii) prendre en compte un volume plus important de jeunes au niveau des projets d'insertion ; et (iii) promouvoir davantage l'auto-emploi et l'entrepreneuriat compte tenu de la faible capacité d'absorption du secteur privé moderne.

44. Le Gouvernement veillera à la réduction des inégalités entre les couches sociales et à l'amélioration des composantes de l'indicateur de développement humain. Il favorisera la mise en place d'un système complet de protection sociale, notamment la couverture maladie universelle (CMU). En outre, Il poursuivra sa politique d'accès à une éducation pour tous, un logement décent, une énergie propre, une eau potable et un cadre de vie salubre.

45. Le Gouvernement continuera le déploiement de sa politique de couverture maladie universelle (CMU). Ainsi, la phase d'enrôlement débuté en 2015, devrait s'étendre sur 7 ans. Elle est accompagnée par la mise en œuvre d'un projet pilote en 2015 pour s'assurer de l'efficacité du système. Afin d'en garantir la pérennité et la viabilité, le Gouvernement veillera à la solidité financière du système et à sa gestion rigoureuse. Pour la qualité des prestations médicales, un accent particulier sera porté sur la mise à niveau et l'extension des centres de santé et du plateau technique. Cette couverture devrait participer à l'amélioration de l'espérance de vie à la naissance et à la réduction de la mortalité infantile.

46. Les efforts en matière d'éducation et de formation seront poursuivis. La mise en

œuvre du Programme « Education Pour Tous » devrait permettre d'assurer l'égalité du genre au niveau de l'éducation primaire. Ce programme sera conforté par l'application rigoureuse de la loi sur « l'école obligatoire ». En outre, il s'assurera de l'adéquation entre le système scolaire et le marché de l'emploi, et promouvra « l'université virtuelle » pour pallier le déficit constaté au niveau de l'offre de formation dans l'enseignement supérieur.

M. Statistiques et renforcement des capacités

47. Le Gouvernement entend poursuivre son programme de renforcement et de modernisation de l'appareil statistique national dans le cadre du suivi et du pilotage du Plan National de Développement PND 2016–20. Il compte mettre en œuvre le Schéma Directeur de la statistique prévu dans le PND 2016–20 et les recommandations de l'assistance technique du FMI sur les comptes nationaux. Dans ce but, le gouvernement adoptera les mesures suivantes : (1) correction de la méthode d'évaluation des taxes en volume pour les comptes définitifs 2011 et 2012 et provisoires 2013; (ii) élaboration des comptes nationaux trimestriels ; (iii) mise à la disposition de l'INS de ressources (minimum sept ingénieurs supplémentaires) pour l'élaboration des comptes annuels et trimestriels et la migration vers le SCN 2008; (iv) mise en place d'un système permanent de statistiques agricoles ; et (v) élaboration des comptes des finances publiques suivant le Manuel de statistiques de finances publiques 2001 (GFSM 2001) à partir de l'année 2016. Le Gouvernement finalisera également le lancement du Recensement Général de l'Agriculture ainsi que des enquêtes sur le niveau de vie et l'emploi.

Tableau 1. Côte d'Ivoire: Critères de performance et Repères indicatifs, FEC 2013–15^{1/}
(Milliards de francs CFA)^{2/}

| | 2014 | | | | 2015 | | | | | | | | |
|---|--------|-----------|--------|------------|--------|-----------|--------|------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | Dec | | | | Mars | | | Juin | | | Sept | Dec | |
| | CP | CP Ajusté | Réal. | Statut | RI | RI Ajusté | Réal. | Statut | CP | Réal. | Statut | RI | RI |
| A. Critères de performance | | | | | | | | | | | | | |
| Plancher pour le solde primaire de base | -81.6 | | -80.4 | Rempli | -10.5 | | 29.5 | Rempli | -150.7 | -112.8 | Rempli | -151.8 | -95.2 |
| Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UMEOA) | 107.6 | | 100.7 | Rempli | -56.4 | | -539.4 | Rempli | 186.8 | -229.1 | Rempli | 104.3 | -224.4 |
| Plafond pour les nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (US\$ millions) ^{3/ 4/ 5} | 1650.0 | 2443.4 | 2441.5 | Rempli | 3050.0 | 3843.4 | 3606.2 | Rempli | 3843.4 | 3606.2 | Rempli | 3843.4 | 3843.4 |
| Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurement | 0.0 | | 0.0 | Rempli | 0.0 | | 0.0 | Rempli | 0.0 | 0.0 | Rempli | 0.0 | 0.0 |
| Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs | 0.0 | | 0.0 | Rempli | 0.0 | | 0.0 | Rempli | 0.0 | 0.0 | Rempli | 0.0 | 0.0 |
| B. Repères indicatifs | | | | | | | | | | | | | |
| Plancher pour le solde budgétaire global (y/c dons) | -394.8 | | -376.1 | Rempli | -179.3 | | -211.5 | Non Rempli | -451.2 | -421.4 | Rempli | -584.7 | -676.3 |
| Plafond pour les dépenses par les procédures d'avances | 124.5 | | 112.4 | Rempli | 29.4 | | 20.0 | Rempli | 74.7 | 73.7 | Rempli | 109.9 | 150.5 |
| Plancher pour les dépenses "pro-pauvres" | 1521.8 | | 1622.4 | Rempli | 292.6 | | 358.4 | Rempli | 763.3 | 865.5 | Rempli | 1153.1 | 1716.4 |
| Plancher pour la réduction nette des exigibles | -110.0 | | -152.4 | Rempli | -20.0 | | -21.5 | Rempli | -30.0 | -32.8 | Rempli | -40.0 | -50.0 |
| Plancher pour les recettes budgétaires de l'Etat | 3064.6 | | 2989.4 | Non Rempli | 749.5 | | 787.2 | Rempli | 1630.5 | 1717.5 | Rempli | 2472.8 | 3527.0 |
| Pour mémoire | | | | | | | | | | | | | |
| Position nette du gouvernement | 9.1 | | 127.3 | | -41.0 | | -520.6 | | 54.8 | -237.6 | | 1.4 | -55.0 |
| Dons programme | 156.6 | | 167.0 | | 0.0 | | 0.0 | | 73.8 | 79.8 | | 73.8 | 153.6 |
| Prêts programme | 50.5 | | 0.0 | | 0.0 | | 0.0 | | 6.4 | 0.0 | | 6.4 | 81.4 |
| Dons projet | 168.8 | | 137.0 | | 57.2 | | 87.3 | | 114.3 | 96.0 | | 137.2 | 222.9 |
| Prêts projet | 259.6 | | 249.1 | | 115.5 | | 197.6 | | 241.1 | 257.5 | | 281.2 | 404.9 |

Sources: Autorités Ivoiriennes; estimations et prévisions des services du FMI.

Note : Voir Protocole d'accord technique (PAT) pour les définitions détaillées.

^{1/} Changement cumulatif à compter du 31 décembre 2013 pour les critères et repères de 2014 et du 31 décembre 2014 pour les critères et repères de 2015.

^{2/} A l'exception du critère sur les dettes extérieures non concessionnelles.

^{3/} La fenêtre pour les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels est destinée aux financements de projets dans les secteurs d'infrastructure, d'énergie et de transport.

^{4/} Plafond ajusté à la hausse d'un montant équivalent aux prêts pour le projet d'extension du port d'Abidjan (US\$ 793.4 millions, décembre 2014), comme prévu dans le PAT (paragraphe 16).

^{5/} Le plafond pour la dette extérieure nonconcessionnelle sera ajusté à la hausse si les conditions de concessionnalité ne sont pas accordées pour le projet de réseau d'électricité (US\$820 millions), comme prévu dans le PAT (paragraphe 16).

Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique Accord sous la Facilité Élargie de Crédit 2011–15

Le 24 novembre 2015

1. Le présent Protocole d'accord technique (PAT) définit les critères d'évaluation quantitatifs et structurels établis par les autorités ivoiriennes et les services du Fonds Monétaire International (FMI) pour assurer le suivi du programme appuyé par la Facilité Élargie de Crédit du FMI (FEC). Il fixe également la périodicité et les délais de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration Centrale de la Côte d'Ivoire, y compris la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'État (CGRAE), et les activités du Trésor pour les sociétés publiques en liquidation ; cette définition n'inclut pas les collectivités locales, la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome.

INDICATEURS D'ÉVALUATION QUANTITATIFS

2. Dans le cadre du suivi du programme, des critères de performance (CP) et des repères indicatifs (RI) sont fixés pour le 30 juin 2015 ; ces mêmes variables sont des repères indicatifs pour le 30 septembre 2015 et le 31 décembre 2015.

Les CP comprennent :

- (a) un plancher pour le solde primaire de base ;
- (b) un plafond pour le financement intérieur net (y compris l'émission de titres en francs de la Communauté Financière Africaine CFA) ;
- (c) un plafond pour les nouvelles dettes extérieures à des conditions non concessionnelles ;
- (d) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs ; et
- (e) un plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs.

Les RI comprennent :

- (a) un plancher pour le solde budgétaire global (dons compris) ;
- (b) un plafond pour les dépenses exécutées par procédure d'avances de trésorerie ;
- (c) un plancher pour les dépenses « pro-pauvres » ;
- (d) un plancher pour la réduction nette du stock des « exigibles » ; et
- (e) un plancher pour les recettes budgétaires de l'État.

3. **Les CP, les RI et les ajusteurs sont calculés** en variation cumulée à partir du 31 décembre 2014 pour les objectifs de 2015, sauf le plafond pour les nouvelles dettes extérieures à des conditions non concessionnelles où la variation cumulée est à partir du 31 décembre 2012 (Tableau 1 du Mémorandum de Politiques Économiques et Financières-MPEF).

A Recettes budgétaires de l'État (RI)

4 **Les recettes totales sont définies** comme la somme des recettes perçues par la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) et la Direction Générale des Douanes (DGD), la CNPS et la CGRAE, et des autres recettes non fiscales définies dans le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

B Dépenses pro-pauvres (RI)

5 **Les dépenses pro-pauvres sont dérivées** de la liste détaillée des « dépenses pro-pauvres » dans le système SIGFIP (voir Tableau 1).

C. Avances de trésorerie (RI)

6 **Les avances de trésorerie sont définies dans le programme comme les dépenses payées par le Trésor en dehors des procédures normales et simplifiées d'exécution et de contrôle, et n'ayant notamment pas fait l'objet d'engagement et de mandatement préalables.** Elles excluent les « régies d'avances » prévues par le décret n° 2013-762, ainsi que les procédures dérogatoires pour les dépenses financées sur ressources extérieures, les salaires, les subventions et transferts, et le service de la dette définies par le décret n° 1998-716. Le montant cumulatif des dépenses par avances de trésorerie telles que définies par le programme ne dépassera pas les plafonds trimestriels cumulatifs qui ont été fixés à 10 pourcent des dotations budgétaires trimestrielles (hors dépenses financées sur ressources extérieures, hors salaires, hors subventions et transferts, hors service de la dette). La liste nominative et restrictive des dépenses éligibles aux avances de trésorerie est définie par Arrêté ministériel no 178/MEF/CAB-01/26 du 13 mars 2009.

D. Solde primaire de base (CP)

7 **Le solde primaire de base correspond à la différence entre** les recettes budgétaires de l'État (hors dons) et les dépenses totales et prêts nets hors intérêts, hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures, et dépenses liées à l'épidémie d'Ebola (base ordonnancement pour toutes les lignes de dépenses):

Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales, hors dons) – {Dépenses totales + Prêts nets - Intérêts - Dépenses en capital financées sur ressources extérieures - Dépenses liées à l'épidémie d'Ebola (base ordonnancement pour toutes les lignes de dépenses)}.

8 **Au cas où le montant de l'aide budgétaire (dons et prêts-programmes) est supérieur** (inférieur) au montant programmé, le plancher sur le solde primaire de base sera ajusté à la baisse (à la hausse).

E. Solde budgétaire global (y compris dons) (RI)

9 Le solde budgétaire global correspond à la différence entre les recettes budgétaires de l'État (y compris les dons autres que les dons-programmes d'appui budgétaire (AB) de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement) et les dépenses totales et prêts nets (base ordonnancement):

$$\{ \text{Recettes budgétaires (fiscales et non fiscales)} + (\text{Dons} - \text{dons AB Banque Mondiale} - \text{dons AB BAD}) \} \\ - \{ \text{Dépenses} + \text{Prêts nets (base ordonnancement)} \}.$$

10 Au cas où le montant des prêts-projets est supérieur (inférieur) au montant programmé, le plancher sur le solde budgétaire global sera ajusté à la baisse (à la hausse).

F. Financement intérieur net (CP)

11 Le financement intérieur net de l'État est défini comme la somme (i) des créances nettes du système bancaire sur l'État (y compris les dépôts C2D); (ii) du financement non bancaire net (y compris le produit de privatisation et des ventes d'actifs et des comptes des correspondants du Trésor et hors variation nette des exigibles); et (iii) de tout financement libellé et devant être remboursé en Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA). Le plafond du programme inclut une marge de 10 milliards de FCFA au-delà du flux net projeté pour chaque trimestre.

$$\text{Financement intérieur net} = \text{Variation des créances nettes du système bancaire sur l'État (TOFE)} + \\ \text{financement intérieur non bancaire net (hors variation nette des exigibles)} + \text{Emprunts libellés et} \\ \text{remboursés en Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA)} + \text{marge de financement de} \\ \text{10 milliards.}$$

Ce plafond ne s'applique ni aux nouveaux accords de restructuration de dettes intérieures et de titrisation des arriérés intérieurs ni aux nouveaux emprunts-projets de la BIDC. Pour tout nouvel emprunt au-delà d'un montant total cumulé de 50 milliards de FCFA durant l'année 2015, l'État s'engage à ne procéder que par émission de titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier de l'UEMOA enregistré auprès du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), en concertation avec les services du FMI.

G. Nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (CP)

12 La définition de la dette est spécifiée au point 9 de la décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230-(79/140), ultérieurement amendée par décision du Conseil d'administration n° 14416-(09/91) du 31 août 2009. La dette s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :

i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées par le créancier au profit du débiteur sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement garantis, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange) ; ii) crédits fournisseurs, c'est à dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ; et iii) accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de cette propriété, le titre étant conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

13 La dette extérieure est définie comme une dette libellée ou devant être remboursée en une autre monnaie que le Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA).

14 Le critère de performance quantitatif relatif à la dette extérieure s'applique à la dette non concessionnelle, quelle qu'en soit l'échéance, contractée ou garantie par l'État. Il s'applique non seulement à la dette telle que définie ci-dessus, mais aussi aux engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune somme n'a été perçue. Ce critère de performance ne s'applique pas :

- aux dettes commerciales normales liées à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an ;
- aux accords de rééchelonnement ;
- aux dettes de la Banque d'Investissement et du Développement de la CEDEAO (BIDC) jusqu'à l'équivalent de 20 milliards de FCFA, sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.
- aux tirages sur les ressources du FMI ;

15 Une dette est réputée être à des conditions concessionnelles si elle comporte un élément de don d'au moins 35 pourcent, la Valeur Actualisée Nette (VAN) de la dette étant calculée avec un taux d'escompte de 5 pour cent. L'État s'engage à ne contracter ou garantir aucune dette extérieure non concessionnelle dans les conditions définies aux paragraphes 12–15, à l'exception des dettes sous forme de rééchelonnement des échéances et des nouvelles dettes contractées ou garanties par le Gouvernement comme spécifié aux paragraphes 14 et 17. À cette fin, le Gouvernement s'engage à consulter préalablement les services du Fonds sur les termes et la concessionnalité des propositions de tout nouvel accord de prêt.

16 Un plafond cumulé pour 2013–15 de 800 millions de dollars US jusqu'au 31 décembre 2013, de 1 650 millions de dollars US jusqu'au 31 décembre 2014, et de 3 843.4 millions de dollars US jusqu'au 31 décembre 2015 est appliqué aux nouveaux prêts extérieurs non concessionnels autres que ceux spécifiés au paragraphe 14 (critère de performance). Ce plafond est destiné aux projets financés par emprunts dans les secteurs énergie, infrastructure et transport et à l'émission en 2015 d'un emprunt Eurobond pour un montant maximum équivalent à 1000 millions de dollars US. Le plafond sur les nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels sera ajusté à la hausse pour le prêt relatif au projet de réhabilitation et d'expansion du réseau de distribution de l'électricité d'un montant maximal équivalent à 820 millions de dollars US, si les termes de ce prêt devaient s'avérer non concessionnels. Le Gouvernement informera préalablement les services du FMI avant de contracter tout emprunt de ce type et fournira les informations sur les termes de cet emprunt et un résumé des projets à financer et leur rentabilité, y compris une évaluation indépendante. Le Gouvernement communiquera sur l'utilisation des ressources et la mise en œuvre des projets (dans le Mémoire ou aux services du FMI). La valeur en dollars des Etats-Unis des prêts éligibles sous ce plafond sera calculée en utilisant les taux de changes à fin août 2013 figurant dans la base de données SFI (Statistique financières internationales) du FMI. Le montant de l'Eurobond qui sera considéré comme contracté est celui de la fin de la période de souscription/achat comme spécifié dans les termes de l'échange. Les montants souscrits/achetés de l'Eurobond avant la fin de la période de souscription/achat n'auront pas d'impact sur le critère de performance sur la dette extérieure (paragraphe 14).

H. Arriérés de paiement extérieurs (CP)

17 Les arriérés extérieurs correspondent au non-paiement de montants d'intérêt ou de principal à leur date d'exigibilité (en tenant compte des éventuelles périodes de grâce convenues par voie contractuelle). Ce CP concerne les arriérés accumulés au titre de la dette extérieure contractée par l'État et de la dette extérieure garantie par l'État lorsque la garantie est invoquée par les créanciers, conformément aux définitions du paragraphe 15. Il n'y aura pas d'accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs. Ce CP fait l'objet d'un suivi continu.

I. Les exigibles, y compris les arriérés de paiement intérieurs (RI et CP)

18 Les « exigibles » (ou « restes à payer ») comprennent les arriérés intérieurs et la dette flottante et correspondent aux obligations impayées de l'État. Ils sont définis comme les dépenses prises en charge par le comptable public, mais qui ne sont pas encore payées. Au sens du programme, ces obligations comprennent (i) les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées non financières ; et (ii) le service de la dette financière intérieure (hors BCEAO).

19 Au sens du programme, les arriérés intérieurs comprennent les arriérés vis-à-vis des fournisseurs, et ceux sur le service de la dette financière intérieure (hors BCEAO). Les arriérés vis-à-vis des fournisseurs sont définis comme étant les obligations impayées de l'Etat auprès des entreprises publiques et privées non financières dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours ; les arriérés sur le service de la dette financière intérieure sont les obligations de service de la dette dont le délai de paiement dépasse un délai de 30 jours suivant la date d'échéance.

20 La dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai réglementaire (90 jours pour la dette aux entreprises non financières et 30 jours pour le service de la dette financière).

21 Les « restes à payer » sont éclatés par payeur et type ainsi que par ancienneté et durée (<90 jours, 90–365 jours, > 1 année pour les restes à payer en faveur des entreprises non financières, et <30 jours, 30–365 jours, > 1 année pour les restes à payer en faveur des institutions financières).

22 Dans le cadre du programme, l'État s'engage à : (i) réduire le stock des « exigibles » pour au moins 50 milliards de FCFA en 2015 ; et (ii) ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiements intérieurs au cours de l'exercice budgétaire 2015.

POUR MÉMOIRE

A. Créances nettes du système bancaire sur l'État

23 Les créances nettes du système bancaire sur l'État représentent la différence entre les dettes de l'État et ses créances vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales (y compris les dépôts C2D). Le champ des créances nettes du système bancaire sur l'État est défini par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et correspond à celui de la Position Nette du Gouvernement, y compris les dépôts C2D (PNG).

B. Financement extérieur (définitions)

24 Dans le cadre du programme, les définitions suivantes s'appliquent : (i) les dons-projets désignent les sommes d'argent ou des biens non remboursables destinés au financement d'un projet spécifique ; (ii) les dons-programmes sont les sommes d'argent ou des biens non remboursables non destinés au financement d'un projet spécifique ; (iii) les prêts-projets sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assortis d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds dans le cadre du financement d'un projet spécifique ; et (iv) les prêts-programmes sont les sommes d'argent ou des biens remboursables assorties d'un taux d'intérêt accordés par un bailleur de fonds non destinés au financement d'un projet spécifique.

C. Suivi du programme et données à communiquer

25 Le suivi des CP, RI et repères structurels fera l'objet d'un rapport d'évaluation trimestriel, qui sera établi par les autorités dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque trimestre.

26 Le Gouvernement communiquera les informations spécifiées au tableau 2 dans un délai maximum de 45 jours après la fin du mois ou du trimestre, sauf pour les informations suivantes qui seront fournies dans un délai maximum de 45 jours après la fin du mois ou du trimestre. Les tableaux F.3.1, F.3.2 et F.3.3 sont actualisés pour tenir compte du champ plus élargi des arriérés.

27 Le Gouvernement communiquera les données définitives fournies par la BCEAO dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque mois. Les informations transmises comprendront la liste complète et détaillée de la situation des engagements et des avoirs du secteur public avec (i) la BCEAO, (ii) la Banque Nationale d'Investissement (BNI) et (iii) le système bancaire (y compris la BNI).

28 Le Gouvernement communiquera un état détaillé des ordonnancements et paiements au titre des financements du FMI liés aux dépenses d'Ebola, dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque mois. Ces dépenses sont inscrites au budget de l'Etat. Les Autorités s'engagent à consulter les Services du Fonds sur toute proposition de nouvelle dette extérieure. Les autorités informeront les services du FMI dès la signature de toute nouvelle dette extérieure contractée ou à laquelle l'État donnera son aval, ainsi que des conditions de cette dette. Les données concernant les nouvelles dettes extérieures ainsi que l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmises chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

29 Plus généralement, les autorités communiqueront aux services du FMI toutes les informations nécessaires à un suivi effectif de la mise en œuvre des politiques économiques.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : Évolution des dépenses pro-pauvres (dépenses sociales incl.), 2009–15

| | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | | 2013 | | 2014 | 2015 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|-------------------|----------------|----------------|---------------|
| | | | | Budget | Real. | LDR ^{1/} | Real. | | |
| Agriculture et développement rural | 49.2 | 39.1 | 35.2 | 41.4 | 68.2 | 72.1 | 81.7 | 81.9 | 88.6 |
| Administration générale | 8.5 | 9.2 | 7.0 | 7.7 | 10.0 | 16.3 | 21.4 | 28.0 | 33.9 |
| Programme de développement et de promotion de l'agriculture | 10.6 | 10.8 | 10.8 | 12.0 | 18.7 | 15.1 | 15.9 | 17.8 | 23.4 |
| Formation et encadrement | 8.4 | 8.3 | 10.3 | 8.4 | 13.5 | 15.7 | 18.4 | 16.9 | 21.5 |
| Aménagement hydro-agricole | 1.5 | 4.0 | 3.0 | 3.4 | 26.0 | 16.6 | 18.3 | 19.3 | 9.7 |
| Autres investissements en milieu rural (FRAR,FIMR) (*) | 20.2 | 6.8 | 4.1 | 10.0 | 0.0 | 8.4 | 7.7 | 0.0 | 0.0 |
| Ressources halieutiques et production animale | 6.7 | 5.9 | 4.0 | 4.7 | 7.2 | 5.9 | 7.5 | 8.0 | 9.0 |
| Administration générale / formation et encadrement | 3.5 | 3.9 | 2.7 | 2.7 | 4.0 | 3.8 | 4.4 | 4.5 | 4.6 |
| Appui à l'élevage et à la production laitière | 2.3 | 1.8 | 1.2 | 1.5 | 2.9 | 0.9 | 1.7 | 1.7 | 2.0 |
| Pêche et aquaculture | 1.0 | 0.2 | 0.1 | 0.5 | 0.4 | 1.2 | 1.4 | 1.9 | 2.4 |
| Éducation | 533.1 | 590.1 | 529.2 | 628.6 | 651.2 | 754.6 | 756.3 | 836.3 | 960.9 |
| Administration générale | 19.6 | 24.9 | 24.7 | 23.6 | 19.8 | 19.5 | 19.5 | 20.6 | 25.2 |
| Éducation préscolaire et enseignement primaire | 336.7 | 366.7 | 301.1 | 398.2 | 379.2 | 454.4 | 449.2 | 316.6 | 403.8 |
| Alphabétisation | 0.2 | 0.2 | 0.5 | 0.6 | 0.5 | 0.5 | 0.4 | 0.4 | 0.4 |
| Secondaire général, technique et professionnel | 83.0 | 83.8 | 74.2 | 80.3 | 74.8 | 83.7 | 87.7 | 296.8 | 306.9 |
| Enseignement supérieur et recherche scientifique | 93.7 | 114.5 | 117.0 | 113.0 | 140.0 | 153.0 | 156.1 | 155.4 | 178.1 |
| Programme présidentiel d'urgence/Volet éducation | 0.0 | 0.0 | 11.7 | 12.8 | 36.9 | 43.5 | 43.5 | 46.5 | 46.5 |
| Santé | 118.4 | 113.6 | 120.2 | 138.0 | 169.2 | 205.1 | 197.9 | 267.4 | 310.1 |
| Administration générale santé | 45.8 | 47.7 | 49.2 | 55.4 | 63.9 | 89.5 | 71.4 | 123.0 | 150.7 |
| Système de santé primaire | 30.7 | 30.0 | 25.2 | 34.8 | 47.5 | 53.9 | 70.5 | 38.7 | 63.3 |
| Soins de santé préventive (programme élargie de vaccination) | 1.9 | 1.4 | 0.4 | 0.8 | 2.3 | 2.6 | 1.6 | 2.9 | 1.5 |
| Programme de lutte contre les pathologies et les endémies+B66 | 1.7 | 1.5 | 1.1 | 1.4 | 4.0 | 1.2 | 1.7 | 24.8 | 5.6 |
| santé infantile, maternelle et nutrition | 0.8 | 0.4 | 0.4 | 0.6 | 1.4 | 0.6 | 0.8 | 18.1 | 10.9 |
| VIH/SIDA | 10.8 | 5.9 | 6.9 | 8.0 | 6.4 | 5.4 | 1.6 | 5.6 | 16.7 |
| CHU et institutions médico-spécialisées | 26.6 | 26.6 | 25.7 | 25.1 | 31.8 | 33.9 | 32.3 | 34.2 | 41.4 |
| Programme présidentiel d'urgence/Volet santé | 0.0 | 0.0 | 11.3 | 12.0 | 12.0 | 18.0 | 18.0 | 20.0 | 20.0 |
| Eau et Assainissement | 20.4 | 19.8 | 36.4 | 39.9 | 49.5 | 73.5 | 118.4 | 82.1 | 83.3 |
| Accès à l'eau potable et assainissement | 4.9 | 6.0 | 10.2 | 10.7 | 10.8 | 25.4 | 69.9 | 37.0 | 38.7 |
| Protection de l'environnement et lutte contre la pollution | 15.5 | 13.8 | 13.1 | 13.0 | 22.4 | 23.6 | 24.0 | 18.1 | 17.6 |
| Programme présidentiel d'urgence/Volet salubrité et assainissement | 0.0 | 0.0 | 13.1 | 16.2 | 8.0 | 11.5 | 11.5 | 13.5 | 13.5 |
| Programme présidentiel d'urgence/Volet eau potable | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 8.2 | 13.0 | 13.0 | 13.5 | 13.5 |
| Énergie | 16.5 | 9.7 | 8.9 | 17.0 | 18.8 | 26.7 | 25.5 | 30.1 | 34.9 |
| Accès à l'électricité | 16.5 | 9.7 | 8.9 | 9.0 | 10.8 | 13.7 | 12.5 | 16.6 | 21.4 |
| Programme présidentiel d'urgence/Volet électricité | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 8.0 | 8.0 | 13.0 | 13.0 | 13.5 | 13.5 |
| Routes et ouvrages d'art | 39.1 | 45.4 | 33.4 | 47.1 | 51.4 | 101.7 | 80.2 | 112.7 | 118.7 |
| Entretien pistes rurales | 0.5 | 2.4 | 2.1 | 5.1 | 2.3 | 11.4 | 8.7 | 6.0 | 6.2 |
| Construction d'ouvrage d'art | 3.0 | 2.5 | 1.1 | 7.5 | 4.0 | 22.2 | 5.6 | 23.3 | 20.4 |
| Autres travaux routiers | 35.6 | 40.6 | 22.2 | 23.5 | 34.1 | 52.2 | 49.9 | 65.5 | 67.0 |
| Programme présidentiel d'urgence/Volet entretien et aménagement | 0.0 | 0.0 | 8.0 | 11.0 | 11.0 | 16.0 | 16.0 | 18.0 | 25.0 |
| Affaires Sociales | 13.6 | 15.0 | 24.7 | 14.1 | 20.0 | 18.1 | 24.3 | 22.4 | 23.6 |
| Administration générale | 8.6 | 9.8 | 8.9 | 9.0 | 15.1 | 13.4 | 19.1 | 16.1 | 17.1 |
| Formations destinées aux femmes | 0.6 | 0.7 | 0.5 | 0.7 | 0.7 | 0.5 | 0.6 | 0.9 | 0.8 |
| Orphelinats, pouponnières et centres sociaux | 1.5 | 2.0 | 1.9 | 2.5 | 2.2 | 2.1 | 2.3 | 3.1 | 3.1 |
| Formation au personnel d'appui | 1.7 | 1.9 | 1.6 | 1.3 | 1.6 | 1.8 | 1.9 | 2.0 | 2.1 |
| Prise en charge des indigents, des victimes de guerre et de catastrophes | 1.2 | 0.5 | 11.8 | 0.7 | 0.5 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.5 |
| Décentralisation (hors éducation, santé, et agriculture) | 35.1 | 32.0 | 29.0 | 32.1 | 31.7 | 31.8 | 34.5 | 60.0 | 56.1 |
| Décentralisation | 35.1 | 32.0 | 29.0 | 32.1 | 31.7 | 31.8 | 34.5 | 60.0 | 56.1 |
| Reconstructions | 1.4 | 2.6 | 5.6 | 1.2 | 0.3 | 13.0 | 2.9 | 10.4 | 20.4 |
| Reconstruction et réhabilitation | 1.4 | 2.6 | 4.6 | 1.2 | 0.3 | 0.1 | 0.1 | 0.0 | 0.4 |
| Programme présidentiel d'urgence | 0.0 | 0.0 | 1.0 | 0.0 | 0.0 | 12.9 | 2.9 | 10.4 | 20.0 |
| Autres domaines de lutte contre la pauvreté | 9.6 | 11.9 | 16.1 | 15.9 | 13.0 | 6.7 | 7.9 | 10.5 | 10.8 |
| Promotion et insertion des jeunes | 8.4 | 8.9 | 13.7 | 13.4 | 7.6 | 5.1 | 5.4 | 8.1 | 8.2 |
| Appui et suivi DSRP | 0.3 | 0.2 | 0.4 | 0.4 | 0.5 | 0.0 | 0.2 | 0.6 | 0.6 |
| Développement du tourisme et de l'artisanat | 0.9 | 2.8 | 2.0 | 2.1 | 4.9 | 1.6 | 2.3 | 1.8 | 2.0 |
| TOTAL | 843.0 | 885.2 | 842.8 | 980.0 | 1,080.5 | 1,309.1 | 1,337.1 | 1,521.8 | 1716.4 |

Source: Autorités ivoiriennes.

^{1/} Loi de Finances Rectificative.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Transmission de documents

Détail des tableaux devant être communiqués aux services du FMI mensuellement, trimestriellement ou annuellement. Des exemples de chacun de ces tableaux ont été fournis pour illustration. Les documents attendus mensuellement sont marqués d'un « M », ceux attendus trimestriellement sont marqués d'un « T » et ceux attendus une fois par an sont marqués d'un « AN ». Cette liste n'est pas nécessairement exhaustive.

Secteur Réel (R)

Général:

- Tableau R.1: Indicateurs de Conjoncture (M)
- Tableau R.2.1: Cadrage Macro-économique (AN)
- Tableau R.2.2 : Comptes ressources-emplois, francs courants (AN)
- Tableau R.2.3 : PIB en francs (n-1) : variation annuelle en volume (AN)
- Tableau R.2.4 : Déflateurs du PIB année (n-1) (AN)
- Tableau R.2.5 : Cadrage Macro-économique, hypothèses sous-jacentes (AN)
- Tableau R.3 : Indice des Prix (M)

Énergie :

- Tableau R.4.1 : Synthèse production pétrole brut et Gaz (M)
- Tableau R.4.2 : Production pétrole brut et Gaz – CI11 (M)
- Tableau R.4.3 : Production pétrole brut et Gaz – CI26 (M)
- Tableau R.4.4 : Production pétrole brut et Gaz – CI27 (M)
- Tableau R.4.5 : Production pétrole brut et Gaz – CI40 (M)
- Tableau R.4.6 : Pétrole brut et Gaz – Volume, prix et flux financiers (M)
- Tableau R.4.7 : Activités de la SIR (M)
- Tableau R.4.8 : SIR : transferts vers entrepôts et exportations (M)
- Tableau R.4.9 : Activité des marketeurs (M)
- Tableau R.4.10 : Mise à la consommation par type de taxation (M)
- Tableau R.4.11 : Flux financiers en trésorerie SOGEPE – mensuel (M)
- Tableau R.4.12 : Flux financiers en exploitation SOGEPE – trimestriel (T)
- Tableau R.4.13 : Pétrole Brut : rapport d'enlèvements (T)
- Tableau R.4.14 : Produits Pétroliers : Structure des prix maximums de cession (M).

Café / cacao :

- Tableau R.5.1 : Prélèvements et redevances parafiscales, et utilisation – fonctionnement (T)
- Tableau R.5.2 : Prélèvements et redevances parafiscales, et utilisation – investissement (T)
- Tableau R.5.3 : Investissements réalisés sur les fonds gérés par le Comité Café / Cacao (T)
- Tableau R.5.4 : Comptes bancaires (T)

Secteur Balance des Paiements (B)

- Tableau B.1.1 : Tableau synthétique du commerce extérieur (AN)
- Tableau B.1.2 : Importations (source DGD - mensuel) (M)
- Tableau B.1.3 : Exportations (source DGD - mensuel) (M)
- Tableau B.2.1 : Balance des paiements détaillés (y.c compte de capital)-Francs CFA (AN)
- Tableau B.2.1.a : Exportations – quantités. (T)
- Tableau B.2.1.b : Exportations – prix unitaires. (T)
- Tableau B.2.2.a : Importations – quantités. (T)
- Tableau B.2.2.b : Importations – prix unitaires. (T)
- Tableau B.3 : Balance des Paiements : présentation synthétique (AN)

Secteur Monétaire (M)

- Tableau M.1 : Situation des Banques (M)
- Tableau M.2 : Situation résumée de la BCEAO (M)
- Tableau M.3 : Position Nette du Gouvernement (M)
- Tableau M.4 : Évolution des avoirs extérieurs nets (AEN) (M)
- Tableau M.5 : Situation Monétaire Intégrée (M)
- Tableau M.6: Engagements de l'État auprès des Banques (M)

Secteur Fiscal (F)

- Tableau F.1 : Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) (M)
- Tableau F.2 : Estimation des recettes fiscales de l'État (M)

Arriérés domestiques :

- Tableau F.3.1 : Arriérés Intérieurs (M)
- Tableau F.3.2 : Situation consolidée des restes à payer du Trésor (M)
- Tableau F.3.3 : Situation des restes à payer du Trésor - objectifs / réalisations (M)
- Tableau F.3.4 : Compensations et titrisations (M)

Dettes intérieure et extérieure :

- Tableau F.4.1 : Situation de la dette intérieure (M)
- Tableau F.4.2 : Situation globale de la dette intérieure (M)
- Tableau F.4.3 : Valeurs mobilières (M)
- Tableau F.4.4 : Explication des variations du service de la dette intérieure (M)
- Tableau F.5.1 : Situation de la dette extérieure (M)
- Tableau F.5.2 : Situation détaillée de la dette extérieure (M)
- Tableau F.5.3 : Analyse des écarts sur service prévisionnel de la dette extérieure (M)

Tableau F.5.4 : Prévisions pour le service de la dette (T)

Avances du Trésor :

Tableau F.7.1 : Avances consenties par le Trésor (M)

Tableau F.7.2 : Reclassement des avances consenties par le Trésor (M)

Investissement :

Tableau F.8 : Dépenses d'Investissement (M)

Dépenses sociales / pro-pauvres :

Tableau F.9.1 : Dépenses Éducation et Santé – autres (M)

Tableau F.9.2 : Dépenses Éducation et Santé – Personnel / Fonctionnement / Transferts / Investissements (M)

Tableau F.9.3 : Subventions et Transferts : Dépenses sociales ciblées. (M)

Tableau F.9.4 : Situation d'exécution des dépenses sociales (M)

Tableau F.9.5 : Situation d'exécution des dépenses pro-pauvres. (M)

Tableau F.9.6 : Situation d'exécution budgétaire (SIGFIP) détail/titre (T)

Autres dépenses et recettes :

Tableau F.10 : Autres dépenses de fonctionnement (M)

Tableau F.11 : Cotisations et Prestations sociales CNPS et CGRAE (M)

Tableau F.12 : Tableau récapitulatif des dépenses. (M)

Tableau F.13 : Tableau récapitulatif des recettes non fiscales et des dons. (M)

Crédits de TVA :

Tableau F.14.1 : État statistique de synthèse des remboursements des crédits de TVA (mensuel) (M)

Financement :

Tableau F.15.1 : Situation des émissions / remboursements emprunts publics (M)

Tableau F.15.2 : Situation des crédits relais et autres avances de Trésorerie (M)

Masse salariale :

Tableau F.16.1 : Projection masse salariale (T)

Tableau F.16.2 : Evolution masse salariale (T)

Tableau F.16.3 : Cadrage masse salariale (AN)

Tableau F.16.4 : Prévision recrutements nouveaux (AN)

Comptes spéciaux :

Tableau F.17.1 : Situation du PCC / CEDEAO (AN)

Tableau F.17.2 : Situation du PCS / UEMOA (AN)

Tableau F.18 : Produit de privatisations et de cessions d'actifs. (AN)

Plan de Trésorerie :

Tableau F.20.1 : Plan annuel de trésorerie, ressources/dépenses (AN)

Tableau F.20.2 : Exécution du plan de trésorerie (M)

Tableau F.20.3 : Balance Générale des Comptes du Trésor (T)



CÔTE D'IVOIRE

HUITIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — ANNEXE D'INFORMATION

24 novembre 2015

Préparée par :

Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| RELATIONS AVEC LE FMI | 2 |
| PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI | 8 |
| OPÉRATIONS ET STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT EN CÔTE D'IVOIRE | 11 |
| QUESTIONS STATISTIQUES | 15 |

RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 31 mars 2015)

Statut : date d'admission : 11 mars 1963

Article VIII

| Compte des ressources générales: | Millions de DTS | % de la quote-part |
|---|------------------------|---------------------------|
| Quote-part | 325,20 | 100,00 |
| Avoirs du FMI en monnaie nationale (taux de change) | 324,14 | 99,67 |
| Position dans la tranche de réserve | 1,07 | 0,33 |

| Département des DTS : | Millions de DTS | % allocation |
|------------------------------|------------------------|---------------------|
| Allocation cumulative nette | 310,90 | 100,00 |
| Avoirs | 237,29 | 76,32 |

| Encours des achats et prêts : | Millions de DTS | % de la quote-part |
|--------------------------------------|------------------------|---------------------------|
| Prêts au titre de la FCR | 81,30 | 25,00 |
| Accords au titre de la FEC | 651,05 | 200,20 |

Accords financiers les plus récents :

| <u>Type</u> | <u>Date de l'accord</u> | <u>Date d'expiration</u> | <u>Montant approuvé (Millions de DTS)</u> | <u>Montant tiré (Millions de DTS)</u> |
|-------------------|-------------------------|--------------------------|---|---------------------------------------|
| FEC | 4 nov. 2011 | 31 déc. 2015 | 520,32 | 471,54 |
| FEC ^{1/} | 27 mars 2009 | 23 juin 2011 | 373,98 | 230,89 |
| FEC ^{1/} | 29 mars 2002 | 28 mars 2005 | 292,68 | 58,54 |

1/Anciennement FRPC.

Projections des paiements au FMI^{2/}

(Millions de DTS; sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS):

| | <u>2015</u> | <u>2016</u> | <u>2017</u> | <u>2018</u> | <u>2019</u> |
|----------------------|-------------|--------------|--------------|---------------|---------------|
| Principal | 3,58 | 46,18 | 85,20 | 109,59 | 113,17 |
| Commissions/Intérêts | <u>0,01</u> | <u>0,04</u> | <u>0,04</u> | <u>0,04</u> | <u>1,04</u> |
| Total | <u>3,58</u> | <u>46,22</u> | <u>85,24</u> | <u>109,63</u> | <u>114,21</u> |

2/ Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

Mise en œuvre de l'initiative PPTE:

| Engagement de l'aide au titre de l'Initiative PPTE | <u>Cadre original</u> | <u>Cadre renforcé</u> | <u>Total</u> |
|---|-----------------------|-----------------------|--------------|
| Date d'arrivée au point de décision | Mar. 1998 | Avr. 2009 | |
| Aide engagée par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ^{3/} | 345,00 | 3.109,58 | |

| | | |
|---|-------|--------------|
| Dont : assistance du FMI (millions de dollars EU) | 22,50 | 38,66 |
| (équivalent en millions de DTS) | 16,70 | 25,85 |
| Date du point d'achèvement | -- | Juin 2012 |
| <hr/> | | |
| Décaissement de l'aide du FMI | | |
| Millions de DTS | | |
| Aide décaissée au pays membre | -- | 25,85 |
| Aide intérimaire | -- | 15,13 |
| Solde point d'achèvement | -- | 10,72 |
| Décaissement supplémentaire de revenus d'intérêts ^{4/} | -- | 0,57 |
| Total décaissements | -- | 26,42 |
| | | 26,42 |

3/ L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. De ce fait, ces deux montants ne peuvent pas être additionnés.

4/Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissé pendant la période intérimaire.

Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : sans objet.

Allègement de la dette après une catastrophe (ADAC) : sans objet

Le 4 février 2015, le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) a remplacé le fonds fiduciaire d'allègement de la dette après une catastrophe (ADAC).

Point de décision : point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'Initiative PPTTE et décident du montant de l'aide à engager.

Aide intérimaire : montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d'achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement : point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 4 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

Évaluation des sauvegardes : La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est une banque centrale commune aux pays de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA). La dernière évaluation de la BCEAO a été achevée le 13 décembre 2013. Il ressort de cette évaluation que le dispositif de contrôle de la BCEAO reste solide et que, grâce à la mise en œuvre de la réforme institutionnelle de 2010 de l'UEMOA, la BCEAO a renforcé son dispositif de gouvernance. En particulier, un comité d'audit a été mis en place pour superviser l'audit et l'information financière, la transparence s'est accrue avec la publication plus rapide des états financiers audités et la BCEAO s'est engagée à appliquer les normes internationales d'information financière (IFRS) d'ici la fin de 2014. Par ailleurs, des déficiences ont été constatées dans l'audit externe et il a été recommandé de

prendre des mesures pour assurer l'adéquation du mécanisme en sélectionnant un deuxième cabinet d'audit expérimenté pour effectuer les audits conjoints. À la suite de cette recommandation, la BCEAO a sélectionné un deuxième cabinet d'audit pour réaliser les audits.

Régime de change :

La Côte d'Ivoire est membre de l'UEMOA; le système de change, commun à tous les membres de l'Union, est libre de toute restriction aux paiements et aux transferts au titre de transactions internationales courantes. La monnaie commune, le FCFA, est rattaché à l'euro au taux de 1 euro = 655 957 FCFA.

Consultations au titre de l'article IV :

Les consultations avec la Côte d'Ivoire au titre de l'article IV se déroulent selon le cycle de 24 mois applicables aux pays sous programme. Le Conseil d'administration a conclu les dernières consultations au titre de l'article IV avec la Côte d'Ivoire en décembre 2013. Les prochaines consultations au titre de l'article IV sont prévues pour mars 2016.

Assistance technique

| | Domaine | Thème |
|------|---|---|
| 2011 | Plusieurs sujets (juillet) | Renforcer les capacités de toutes les parties prenantes qui interviennent dans l'établissement et la production du Tableau des opérations financières de l'État (TOFE); lancer la collecte de données sources aux fins des SFP et élaborer une stratégie pour mettre en œuvre la directive commune relative aux SFP de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) (Directive no 10/2009/CM/UEMOA, portant TOFE). ! |
| | Gestion de la dette (juillet) | Conseils sur le traitement de la dette intérieure, notamment les titres d'État. |
| | Administration des douanes (août) | Suivi |
| | Suivi du PESF (août) | Avis sur la reprise de la formulation de la stratégie de développement du secteur financier, la gestion de la dette publique et la résolution des problèmes du secteur bancaire. |
| | Gestion des finances publiques (octobre) | Mission de diagnostic |
| | Statistiques de finances publiques (octobre/novembre) | Suivi du TOFE |
| | Gestion des dépenses publiques | Informatisation |
| | Suivi du PESF (novembre) | Avis sur la reprise de la formulation de la stratégie de développement du secteur financier, la gestion de la dette publique et la résolution des problèmes du secteur bancaire. |
| | Comptabilité nationale (décembre) | Examen de la possibilité d'élaborer des comptes nationaux trimestriels |

| | Domaine | Thème |
|-------------|---|---|
| 2012 | Statistiques de finances publiques (janvier/février, novembre/décembre) | Suivi du TOFE |
| | Administration des impôts (janvier, septembre) | Atelier |
| | Douanes (février) | Atelier |
| | Administration des impôts (février; décembre) | Modernisation de l'administration des impôts en Côte d'Ivoire |
| | Gestion de la masse salariale publique (décembre) | |
| | Douanes (mars/avril) | Suivi |
| | Plusieurs sujets (avril) | Comité d'orientation de l'AFRITAC |
| | Tarifification des carburants (juin) | Atelier |
| | Comptes nationaux (juillet, oct./nov.) | Création comptes nationaux trimestriels |
| | Gestion de la dette (mai, septembre) | Stratégie de la dette à moyen terme (SDMT) |
| | Politique fiscale (juillet/août) | Revue et diagnostic |
| 2013 | Gestion des dépenses publiques | Stratégie de budgétisation |
| | Gestion de la dette publique (janvier/octobre) | Atelier sur l'analyse de viabilité de la dette |
| | Administration douanière/fiscale (janvier) | Atelier |
| | Statistiques du secteur réel (janvier/mars/novembre) | Comptes nationaux trimestriels |
| | Stratégie et feuille de route pour budget programme (janvier) | Atelier |
| | Gestion de trésorerie (février) | Compte unique du Trésor |
| | Gestion de la dette (février) | Réorganisation de la Direction de la dette |
| | Statistiques de finances publiques (mars) | Migration vers le MSFP 2001 |
| | Administration douanière (mars/septembre/décembre) | Modernisation de l'administration douanière |
| | Gestion de la masse salariale publique (avril) | Atelier régional (AFRITAC) |
| | Plusieurs sujets (avril) | Comité d'orientation de l'AFRITAC |
| | Stratégie de gestion de la masse salariale (mai) | Stratégie de budgétisation |
| | Cadre de dépenses à moyen terme (juin) | Stratégie de budgétisation |
| | Comptabilité (juillet) | Comptabilité sur la base des droits constatés |
| | Politique fiscale (août) | Réforme de la TVA |
| | Secteur bancaire (août) | Restructuration des banques publiques |
| | Administration fiscale (septembre) | Modernisation de l'administration fiscale |
| | Politique fiscale | Suivi de la réforme de la politique fiscale |
| | Gestion de la dette (septembre) | Mise à jour de l'AVD |
| | Gestion des finances publiques (septembre) | Cadre de dépenses à moyen terme |
| | Comptes nationaux-AFRITAC (novembre) | PIB trimestriel |

| | Domaine | Thème |
|-------------|--|--|
| | Administration douanière-AFRITAC (mai/novembre) | Analyses douanières basées sur les risques |
| | Administration des recettes (novembre) | Renforcement de l'administration fiscale |
| | Gestion des finances publiques-AFRITAC (novembre) | Réforme du système d'information financière |
| | Statistiques de finances publiques-AFRITAC (novembre) | Production du TOFE à partir de la balance générale et application des directives de l'UEMOA |
| | Gestion des finances publiques-AFRITAC (décembre) | Aide à la formulation d'une stratégie pour améliorer les procédures comptables, conformément aux directives de l'UEMOA |
| 2014 | Gestion des finances publiques (janvier) | Exécution du budget et procédures de dépenses |
| | Statistiques de finances publiques-AFRITAC (janvier) | Production du TOFE à partir des comptes du Trésor et application des directives de l'UEMOA |
| | Administration douanière-AFRITAC (février) | Gestion des ressources humaines |
| | Gestion de la dette-AFRITAC (février) | Analyse de viabilité de la dette. |
| | Administration douanière-AFRITAC (mars) | Modernisation des douanes |
| | Gestion de trésorerie (avril) | Compte unique du Trésor |
| | Plusieurs sujets (avril) | Comité d'orientation de l'AFRITAC |
| | Comptes nationaux-AFRITAC (mai) | PIB trimestriel |
| | Administration des impôts-AFRITAC (mai) | Gestion de la TVA |
| | Douanes – AFRITAC (juin) | Gestion du risque aux fins de contrôle |
| | Secteur bancaire – AFRITAC (juin) | Mise en place du compte unique du Trésor |
| | Gestion budgétaire – AFRITAC (juin) | Nomenclature budgétaire |
| | Gestion budgétaire – AFRITAC (juillet) | Modernisation du système informatique de gestion budgétaire |
| | Comptabilité et communication financière – AFRITAC (juillet) | Amélioration de la balance générale - AFRITAC (juillet) |
| | Administration douanière-AFRITAC (juillet/septembre) | Gestion basée sur les risques et service de renseignements |
| | Comptabilité– AFRITAC (octobre) | Administration des recettes et comptabilité |
| | Comptes nationaux-AFRITAC (octobre) | Améliorer les statistiques économiques |
| | Gestion des finances publiques | Cadre de dépenses à moyen terme |
| | Politique fiscale | TVA et système de l'impôt sur le revenu |
| | Gestion des finances publiques | Achèvement du cadre de dépenses à moyen terme |
| | Administration des recettes | Capacité d'administration de l'impôt |
| | Gestion des finances publiques | Chaîne de la dépense |
| | Administration des recettes (septembre) | Mise en place d'un service des gros contribuables |
| | Administration des recettes | Systèmes informatiques pour l'administration de la TVA |

| | Domaine | Thème |
|---------------------------------|---|--|
| 2015 | Administration des recettes | Diagnostic de l'administration des douanes |
| | Gestion de la dette-AFRITAC (janvier) | Atelier sur le taux de rendement des titres publics |
| | Administration douanière-AFRITAC (janvier/avril) | Gestion fondée sur les risques |
| | Administration douanière-AFRITAC (mars) | Informations douanières |
| | Administration des recettes-AFRITAC (avril) | Direction des moyennes entreprises |
| | Comptes nationaux-AFRITAC (avril/septembre) | PIB trimestriel |
| | Statistiques de finances publiques-AFRITAC (avril/août) | Production du TOFE à partir des comptes du Trésor et application des directives de l'UEMOA |
| | Macroéconomie (mai) | Recensement des besoins d'assistance technique |
| | Comptabilité et communication financière – AFRITAC (mai/juin) | Amélioration des comptes du Trésor |
| | Administration douanière-AFRITAC (juin) | Régimes d'exemption aux douanes |
| | Administration des recettes | Systèmes informatiques pour l'administration de la TVA |
| | Administration des recettes | Suivi dans l'administration fiscale |
| | Gestion des finances publiques | Elaboration et crédibilité du budget |
| | Gestion des finances publiques | Prévision des recettes |
| | Gestion des finances publiques | Comptabilité publique |
| | Administration des recettes | Administration fiscale |
| | Politique fiscale-AFRITAC (juin) | Audit des gros contribuables |
| | Administration des recettes-AFRITAC (décembre) | Administration douanière |
| | Gestion des finances publiques-AFRITAC | Comptabilité publique |
| 2016 (jusqu'à fin avril) | Administration des recettes-AFRITAC (janvier) | Administration douanière |
| | Administration des recettes (janvier) | Organisation de l'administration fiscale |
| | Administration des recettes (février) | Suivi dans l'administration fiscale |
| | Administration des recettes (mars) | Système informatique de l'administration fiscale et procédures fiscales |
| | Gestion des finances publiques (mars) | Fonctions principales de gestion des finances publiques |

Représentant résident : Un Représentant résident du FMI a été affecté à Abidjan pour la première fois en 1984. Il y a eu des interruptions en 2005-06 et en 2010-11 pour des raisons de sécurité, mais un Représentant résident est en poste de façon continue depuis mai 2011.

PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT BANQUE MONDIALE-FMI, 2015–16

(Au 30 septembre 2015)

| Titre | Produits | Calendrier provisoire des missions | Date provisoire de prestation |
|---|---|------------------------------------|-------------------------------|
| A. Échange d'informations sur les programmes de travail pertinents | | | |
| Programme de travail de la Banque mondiale durant les 2 mois à venir | Stratégie et activités : | | |
| | Projets actifs | | Dates de clôture |
| | Projet d'aide d'urgence après conflit | | 31 décembre 2015 |
| | Gouvernance et développement institutionnel. | 17 novembre 2015 | 30 novembre 2015 |
| | Projet d'appui au secteur agricole | 16 novembre 2015 | 30 octobre 2017 |
| | Prog. d'urgence pour l'emploi et le développement des compétences des jeunes | | 30 juin 2019 |
| | Renouvellement d'urgence des infrastructures | Jan/fév. 2016 | 31 décembre 2016 |
| | Filet de protection sociale productif | | 30 octobre 2020 |
| | Projet de renforcement des structures de santé et de préparation à la gestion d'Ébola | Fin janvier-février | 31 janvier 2020 |
| | Projet d'aide d'urgence après conflit | | 30 juin 2016 |
| | Projet d'urgence pour l'éducation de base (EFA-FTI) | | 30 septembre 2016 |
| | Projet de gestion des pesticides POP | | 30 octobre 2020 |
| | Renforcement des capacités du Parlement | | 9 juillet 2016 |
| | Inclusion sociale et amélioration du niveau de vie | | 17 octobre 2017 |
| | Plan de préparation à la REDD en CI | | 30 septembre 2017 |
| | Projet centres d'excellence pour l'enseignement supérieur en Afrique | | 31 décembre 2019 |

| | Prêts | | Date provisoire de prestation |
|--|--|-----------------|--------------------------------------|
| | Projet d'assistance technique pour la réforme du secteur des transports | Janvier 2016 | 19 mai 2016 |
| | Gouvernance locale et développement local | | 15 juillet 2016 |
| | Financement supplémentaire pour le renouvellement d'urgence des infrastructures (P156253) | | 19 mai 2016 |
| | Infrastructure pour le développement urbain et la compétitivité des villes secondaires (P151324) | Nov/Déc. 2015 | 24 mai 2017 |
| | Appui au projet importations de GNL | | 29 septembre 2016 |
| | Gouvernance et développement du secteur financier | 7 décembre 2015 | 15 décembre 2016 |
| | Projet eau en zone urbaine | 15 janvier 2016 | 30 mars 2017 |
| | Assistance technique/Secteur économique/Autres travaux analytiques | | |
| | Appui au projet BOOST | | 8 février 2016 |
| | Assistance technique pour le développement de l'énergie hydraulique | | 29 avril 2016 |
| | Étude sur la gouvernance et la lutte contre la corruption | | 30 mai 2016 |
| | Programme d'amélioration de l'accès à l'électricité | | 6 juin 2016 |
| | Deuxième DeMPA | | 30 novembre 2015 |
| | Couverture santé universelle (exercice 2016) | | 31 mai 2016 |
| | Appui à la mise en œuvre de la stratégie de réforme de la GFP | | 30 novembre 2015 |
| | Indicateur de prestation des services | | 30 mai 2016 |
| | Évaluation de l'impact des crises sur le capital humain | | 15 décembre 2015 |
| Programme de travail du FMI durant les 12 mois à venir | Programme: | | |
| | 8e revue FEC (septembre 2015) | | |
| | Consultations au titre de l'article IV Janvier 2016 | | |

| B. Demandes de contribution au programme de travail de l'autre institution | | | |
|---|--|--|----------|
| Demande du FMI à la Banque mondiale | Mises à jour périodiques des répercussions budgétaires des réformes de la fonction publique, de la filière café/cacao, du secteur de l'électricité et du secteur financier, ainsi que du schéma directeur des infrastructures. | | En cours |
| Demande de la Banque mondiale au FMI | Mises à jour régulières des projections macroéconomiques et budgétaires | | En cours |

OPÉRATIONS ET STRATÉGIE DU GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (BAD) EN CÔTE D'IVOIRE

Portefeuille du Groupe de la Banque :

Sur un total de 73 opérations approuvées depuis le début de l'intervention de la BAD en Côte d'Ivoire en 1971 jusqu'à ce jour, 41 opérations ont été totalement réalisées et 14 annulées, 9 sont en cours et 3 viennent d'être approuvées. Le total de ces opérations représente un engagement net de 1 478 millions d'UC (1 1 215 milliards de FCFA). Les opérations financées par le Groupe de la Banque africaine de développement l'ont essentiellement été sous forme de prêts et ont été affectées, par ordre d'importance, aux activités multisectorielles (24 %), au secteur social (20,68 %), au développement rural et au secteur agricole (20,40 %), aux transports (17,32 %), à l'énergie et aux télécommunications (13,67 %), à l'eau et à l'assainissement (3,8 %) et à la finance (0,2 %). Les opérations ont été financées essentiellement par les ressources du guichet BAD (plus de 70 %). Ces ressources ont été orientées en majeure partie (92,36 %) vers le secteur public. Il convient de noter que les financements pour le secteur privé visent les secteurs de l'électricité, des télécommunications, des transports et de l'industrie.

Au lendemain de la crise postélectorale d'avril 2011, la Banque mondiale a préparé une fiche 2011–12 qui définit une stratégie en vue du réengagement rapide au titre du Fonds africain de développement (FAD-12) visant à i) renforcer et remettre en place les infrastructures, et rétablir les services sociaux de base, et ii) améliorer la gouvernance et renforcer les capacités.

Deux mois après la fin de la crise postélectorale, la Banque mondiale a adopté le Programme d'urgence de restauration des services sociaux et administratifs de base (PURSSAB), qui a complété utilement les opérations existantes, en particulier le Projet d'appui institutionnelle multisectorielle à la sortie de crise (PAIMSC). Ces deux projets ont été mis en œuvre en coordination étroite avec le Système des Nations Unies et ont contribué à répondre aux besoins urgents du pays, en particulier la remise en état des établissements de santé et d'éducation, les structures administratives de développement rural et les centres de protection des enfants. Ces projets ont contribué aussi à la formation et/ou au recyclage des employés des différents services des structures remises en état et équipées.

Par ailleurs, les opérations de la Banque mondiale ont contribué grandement à la cohésion sociale et à la réconciliation dans les ex-zones CNO grâce au financement d'activités génératrices de revenus pour les groupes agricoles locaux à l'aide d'un système d'information et de communication basé sur les technologies. En outre, les femmes ont reçu un rôle important, y compris celles qui ont été victimes de violences pendant la crise. La Banque mondiale a financé aussi plusieurs projets majeurs dans les secteurs du transport et de l'énergie au moyen du guichet secteur privé. Il s'agit notamment de la construction du troisième pont (Pont Henri Konan Bédié), ainsi que de l'expansion de la centrale électrique d'Azito et de la centrale de Ciprel.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la situation actuelle du portefeuille actif de la BAD en Côte d'Ivoire.

| Situation du portefeuille à mars 2015, en millions d'UC (1 UC = 1 DTS) | | |
|--|------------------------------------|---|
| Activités | Montant (millions d'UC) | Objet/observations |
| Projets en cours (guichet public): | | |
| Projet de gestion intégrée du bassin du Gourou (assainissement du carrefour de l'Indénié et de la lagune) | 23 | Le Conseil d'administration du FAD a approuvé le 24 novembre 2010, un don de 23 millions d'UC pour financer ce projet. Ce don a été mis en place en juin 2011. |
| Projet d'appui aux infrastructures agricoles dans la région d'Indénié-Djuablin (PAIA-ID) | 21,6 | Le projet contribuera à améliorer la sécurité alimentaire et à réduire la pauvreté dans les zones rurales. En particulier, il vise à accroître durablement la production et la productivité des principales cultures ainsi qu'à améliorer les conditions de commercialisation. |
| Programme d'appui à l'emploi et à l'insertion des jeunes, | 18,8 | Le projet vise à appuyer les emplois et formations professionnels les plus prometteurs afin de créer des emplois directs pour les femmes et les jeunes. L'objectif est d'aider à adapter le futur profil de l'emploi au moyen de réformes (changement graduel pour que le système éducatif réponde aux exigences économiques et agisse rapidement sur les flux grandissants du marché du travail) |
| Programme d'appui au renforcement de l'inclusion et de la cohésion sociales | 30 | Ce projet, approuvé en juin 2014, vise essentiellement à contribuer aux efforts de la Côte d'Ivoire pour rétablir la cohésion et améliorer l'inclusion sociales, de façon à remédier aux ravages psychologiques et sociaux provoqués par le dernier conflit, et à empêcher l'apparition de tout nouveau conflit, dans l'objectif de garantir une meilleure stabilité politique et une croissance économique plus équitable. Les principaux résultats escomptés sont : i) la réintégration socio-économique des anciens combattants, et ii) l'appui nécessaire pour résoudre les conflits intercommunautaires et prendre en charge les victimes. |
| Renforcement des structures pour protéger les économies contre les chocs sanitaires (opération régionale, approuvée en octobre 2014) | 6 | Ce programme est à la fois une riposte à la situation d'urgence créée par l'épidémie d'Ébola et une réponse au besoin d'assurer à plus long terme les conditions d'une économie résiliente dans les pays concernés et de prévenir tout nouveau choc sur la santé publique à l'avenir. |
| Projet d'interconnexion Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone et Guinée (CLSG)– Multinational | 33,00 | Le projet appuie le secteur énergétique dans le cadre d'une opération régionale visant à interconnecter les réseaux électriques de la Côte d'Ivoire et des autres pays membres de l'Union du fleuve Mano (Liberia, Sierra Leone et Guinée). |

| Situation du portefeuille à mars 2015, en millions d'UC (1 UC = 1 DTS) (suite) | | |
|---|------------------------------------|--|
| Activités | Montant (millions d'UC) | Objet/observations |
| Programme de développement routier et de facilitation du transport dans les pays de l'Union du fleuve Mano (UFM) (Côte d'Ivoire, Guinée et Libéria), décembre 2014. | 97 | L'objectif global du programme consiste à accélérer la reprise économique de la zone UFM après le conflit en améliorant l'infrastructure routière et en facilitant le commerce au sein de la région. En particulier, le programme cherche à améliorer les conditions de transport sur les routes concernées afin de réduire les coûts de transport, à faciliter la libre circulation des personnes et des biens entre les trois pays et à améliorer les conditions de vie des communautés de la région. |
| Programme de riposte contre Ebola | 10 | Le programme vise à mettre fin à l'épidémie d'Ebola et à renforcer les fondements de la maîtrise d'incidents sanitaires inhabituels, en particulier ceux ayant la portée régionale actuelle. À plus long terme, le programme vise à faciliter une amélioration durable des systèmes et des capacités de résilience après une crise. À plus long terme, le programme vise à faciliter une amélioration durable des systèmes et des capacités de résilience après une crise. |
| Appui au projet de renforcement de la compétitivité industrielle (PARCSI). | 10 | Le projet a pour objectifs de faciliter la restructuration et la modernisation des entreprises en procédant à une évaluation stratégique qui permettra de recenser les besoins d'assistance technique et de fournir une assistance technique aux 50 entreprises qui ont décidé de participer au programme (sur un total de 270 entreprises sollicitées) et de favoriser le développement du secteur des fruits et légumes en encourageant l'investissement dans ce secteur afin d'accroître le taux de traitement (qui s'établissait à 2 % en 2014). |
| Assurance pour le commerce africain régional (ATI) Programme d'adhésion (RACMP) | 10 | L'objectif principal du programme est de renforcer les capacités de la Côte d'Ivoire à l'aide des ressources financières nécessaires pour l'adhésion à l'ATI en vue d'obtenir une meilleure couverture d'assurance pour le développement du secteur privé et le développement socio-économique. Les résultats attendus sont les suivants : i) une hausse de la participation du secteur privé aux projets à grande échelle ; ii) une augmentation des échanges commerciaux en Afrique et iii) une hausse du nombre de membres de l'ATI. |
| Secteur privé | | |
| Projet de construction du pont à péage Henri Konan BÉDIÉ | 50 | Le pont Henri Konan BÉDIÉ est un partenariat public-privé (PPP) basé sur une concession de construction-exploitation-transfert (BOT) de 30 ans. Il s'agit de construire un pont à péage sur la lagune Ébrié reliant les rives sud et nord d'Abidjan. |
| Projet d'expansion de la centrale électrique d'Azito | 26 | Expansion de la centrale électrique d'Azito, en convertissant les installations existante monocycle de 2 turbines à gaz de 144 MW en une centrale à cycle combiné, en augmentant ainsi la capacité à environ 430 MW. |

| Situation du portefeuille à mars 2015, en millions d'UC UC = 1 DTS) (suite et fin) | | |
|---|--------------------------------|---|
| Activités | Montant (millions d'UC) | Objet/observations |
| Projet d'expansion de la centrale de Ciprel | 44 | Expansion de la centrale de Ciprel pour mettre en place une installation à cycle combiné, en deux phases : la phase A prévoyant la mise en place d'une turbine à gaz d'une puissance de 111 MW et la phase 2 le déploiement d'une installation à cycle combiné produisant 111 MW de plus. Ce projet augmentera de 222 MW la capacité de la centrale. |
| Microcrédit Côte d'Ivoire (prise de participation et assistance technique) | 1.5 | Projet de microfinance comprenant deux volets. Le volet prise de participation a été signé en juin 2013 et le volet assistance technique sera signé en novembre 2013. |
| Programme Sucres et denrées (SUCDEN) | 100 millions d'euros | Octroi de deux programmes sucres et denrées consécutifs, le second n'entrant en vigueur qu'après le remboursement intégral du premier pour un engagement maximum de 100 millions d'euros sur une période ne dépassant pas 2 ans. Un programme sucres et denrées à l'appui de la participation au financement de la chaîne de valeur du cacao en Côte d'Ivoire. SUCDEN utilisera les fonds pour offrir un financement pré-exportation aux fournisseurs locaux. |

Stratégie de reprise des activités de la BAD en Côte d'Ivoire

Pour aider la Côte d'Ivoire à répondre à ses besoins considérables, la BAD est déterminée à procéder rapidement à une reprise opérationnelle. Conformément à la Facilité de la BAD pour les États fragiles, une fiche descriptive définit le cadre de réengagement rapide de la BAD en Côte d'Ivoire pour la période 2011-12. Un document de stratégie pays (DSP) complet a été approuvé par le Conseil d'administration de la BAD début décembre 2013. La stratégie s'appuie sur deux piliers : i) renforcement de la gouvernance et de la responsabilisation; et ii) développement des infrastructures à l'appui du redressement économique. Le premier pilier vise à créer un environnement propice à l'inclusion socio-économique et capable de répondre aux exigences d'une meilleure gouvernance et prestation de services publics de base. Le deuxième pilier vise à promouvoir l'utilisation optimale des ressources naturelles grâce au développement d'infrastructures de qualité élevée dans l'agriculture, les transports et l'énergie, afin de doper la reprise économique.

| Programme de travail indicatif pour 2015 et 2016 | | |
|---|--------------------------------|--------------|
| Description | Montant (millions d'UC) | Année |
| Projet routier régional Côte d'Ivoire-Mali (en cours de préparation) | 73 | 2015 |
| Projet d'appui à l'infrastructure agro-industrielle dans la région centre | 30 | 2016 |
| Projet de développement de routes urbaines à Abidjan | 140 | 2016 |
| Projet routier Odienné - frontière du Mali | 80 | 2016 |
| Projet routier Tieningboue-Mankono | 45 | 2016 |
| Projet d'expansion des installations portuaires régionales de San Pedro (secteur privé) | 50 | 2016 |

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

(En mai 2015)

| I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance |
|---|
| <p>Généralités : Les données communiquées comportent des déficiences mais peuvent dans l'ensemble être utilisées à des fins de surveillance. Il existe des insuffisances dans les domaines des comptes nationaux, de la balance des paiements et des finances publiques, ainsi que dans le rapprochement des données budgétaires et monétaires. En général, la Côte d'Ivoire a fourni au FMI les indicateurs statistiques requis en temps voulu (voir tableau joint). La nouvelle loi régissant la statistique nationale a été adoptée en juillet 2013. Un recensement s'est déroulé en 2014, de même qu'une enquête auprès des ménages.</p> |
| <p>Comptes nationaux : Les autorités ont produit des données exhaustives sur les comptes nationaux à partir de 1996 sur la base du Système de comptabilité nationale 1993, avec 1996 comme année de référence. L'année de référence étant lointaine, les autorités élaborent un plan visant à faire de 2014 la nouvelle année de référence et à mettre à jour les déflateurs implicites. Les méthodes de recueil des données pour les comptes provisoires doivent aussi être révisées. Les comptes nationaux jusqu'à 2012 (définitifs) et 2013 (provisoires) sont disponibles. Les services du FMI ont formulé des observations concernant les lacunes des comptes nationaux auxquelles il n'a pas encore été donné suite. Des travaux ont été engagés sur les comptes nationaux trimestriels avec le concours du FMI par le biais de l'AFRITAC Ouest, et les premières données devraient être disponibles d'ici fin 2015.</p> |
| <p>Statistiques de prix : Tous les pays membres de l'UEMOA ont adopté un indice des prix à la consommation (IPC) harmonisé. Une nouvelle année de référence (2008) a été adoptée en 2010. L'IPC actuel ne porte que sur la plus grande ville (Abidjan), mais sera dans un avenir proche étendu à d'autres centres urbains, avec l'appui de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et d'AFRISTAT.</p> |
| <p>Statistiques du marché du travail : Ce type de statistiques n'est pas produit régulièrement.</p> |
| <p>Statistiques de finances publiques : Les autorités établissent des données annuelles sur le budget de l'administration centrale. Aucune donnée budgétaire mensuelle ou trimestrielle n'est communiquée pour publication, mais ces données sont mises à la disposition du Département Afrique du FMI, quoique sans les métadonnées. Les autorités travaillent actuellement sur la transposition de la Directive de l'UEMOA de 2009 relative au Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) sur la base du Manuel de statistiques des finances publiques de 2001 (MSFP 2001). Les lois et décrets ont été approuvés par le Conseil des ministres et sont en attente de ratification par le Parlement. En outre, les autorités reçoivent l'aide d'AFRITAC pour utiliser les données comptables, essentiellement la Balance générale des comptes du Trésor (BGCT) aux fins de la communication des opérations budgétaires de l'administration centrale et mettent progressivement en application le MSFP 2001. Le travail est maintenant bien avancé en ce qui concerne l'établissement d'un TOFE sur la base de la balance générale en parallèle à l'établissement du TOFE actuel. Il reste encore à faire pour étendre la couverture du TOFE à tous les sous-secteurs de l'administration centrale.</p> |
| <p>Statistiques monétaires : Les données monétaires pour la Côte d'Ivoire sont établies par l'agence nationale de la BCEAO et publiées officiellement par le siège de la BCEAO. Malgré de récentes améliorations, les statistiques monétaires continuent de présenter des lacunes. Il s'agit notamment d'incohérences dans les données sources et du manque de sectorisation appropriée de l'économie nationale pour assurer que la BCEAO adhère pleinement à la méthodologie du Manuel de statistiques monétaires et financières. Les missions du Département des statistiques en 2011, 2013 et 2014 au siège de la BCEAO à Dakar, Sénégal, ont émis un certain nombre de recommandations pour combler ces lacunes. Les missions ont également aidé les services de la BCEAO à élaborer les formulaires types de communication des données relatives aux comptes de la Banque centrale et ont commencé à travailler sur les formulaires types de communication des données relatives aux autres institutions de dépôts.</p> |

| | |
|--|--------------------------------------|
| Surveillance du secteur financier : La BCEAO a accepté l'invitation du Département des statistiques à commencer à communiquer régulièrement les indicateurs de solidité financière (ISF) de ses pays membres pour assurer leur diffusion sur le site internet du FMI. | |
| Statistiques du secteur extérieur : L'agence nationale de la BCEAO à Abidjan est responsable de la production et de la diffusion des statistiques annuelles de la balance des paiements et de la position extérieure globale. Le siège de la BCEAO définit la méthodologie et calcule les réserves de change gérées pour les pays membres de l'UEMOA. S'agissant du commerce de marchandises, le système informatisé des douanes permet de suivre de manière satisfaisante les données, bien qu'il y ait des incohérences avec les données communiquées au titre du MBP6, et la couverture des services et des transferts est déficiente. Pour ce qui est des comptes financiers, les avoirs extérieurs du secteur non bancaire privé ne sont pas bien traités, tandis que la communication des données sur les flux de capitaux privés, notamment les investissements directs étrangers en Côte d'Ivoire, est insatisfaisante. Les informations sont également insuffisantes en ce qui concerne l'encours de la dette privée et les flux du service de la dette. Les dernières statistiques du secteur extérieur disponibles se rapportent à 2010. | |
| II. Normes et qualité des données | |
| La Côte d'Ivoire participe au système général de diffusion des données (SGDD) depuis mai 2000 et affiche ses métadonnées sur le tableau d'affichage des normes de diffusion des données. | Aucun RONC données n'est disponible. |
| III. Communication des données au Département des statistiques | |
| La Côte d'Ivoire communique régulièrement des données au Département des statistiques aux fins de leur diffusion dans les publications statistiques du FMI. La dernière balance des paiements qui a été déclarée concerne l'année 2010. | |

Côte d'Ivoire: Tableau des principaux indicateurs requis pour la surveillance
(en novembre 2015)

| | Date de la dernière observation | Date de réception | Fréquence des données⁶ | Fréquence de la communication⁶ | Fréquence de la publication⁶ |
|---|--|--------------------------|--|--|--|
| Taux de change | À jour | À jour | M | M | M |
| Avoirs et passifs de réserve internationaux des autorités monétaires ¹ | 09/15 | 11/15 | M | M | M |
| Monnaie centrale/base monétaire | 09/15 | 11/15 | M | M | M |
| Monnaie au sens large | 09/15 | 11/15 | M | M | M |
| Bilan de la banque centrale | 09/15 | 11/15 | M | M | M |
| Bilan consolidé du système bancaire | 09/15 | 11/15 | M | M | M |
| Taux d'intérêt ² | 09/15 | 11/15 | | M | M |
| Indice des prix à la consommation | 10/15 | 11/15 | M | M | M |
| Recettes, dépenses, soldes et compositions du financement ³ – Administrations publiques ⁴ | 09/15 | 11/15 | M | M | M |
| Stocks de la dette contractée et garantie par l'administration centrale ⁵ | 09/15 | 11/15 | M | M | M |
| Solde du compte courant extérieur | 12/12 | 11/15 | M | M | M |
| Exportations et importations de biens et de services | 09/15 | 11/15 | M | M | M |
| PIB/PNB | 2014 | 11/15 | A | A | A |
| Dette extérieure brute | 09/15 | 4/15 | M | M | M |

¹Inclut les avoirs de réserves engagés ou grevés de même que les positions dérivées nettes.

²Déterminés par le marché et officiels, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire, taux des bons du trésor à court et long terme.

³Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶ Quotidien (Q), hebdomadaire (H), mensuel (M), trimestriel (T), annuel (A), irrégulier (I) et non disponible (ND).



CÔTE D'IVOIRE

HUITIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

24 novembre 2015

Approuvé par
Abebe Aemro Selassie
et **Peter Allum (FMI)** et
John Panzer (IDA)

Préparée par le Fonds monétaire international et
l'Association internationale de développement

- La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) conclut que le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire reste modéré¹.
- *La présente AVD actualise l'AVD conjointe de la Banque mondiale et du FMI des pays à faible revenu (PFR) examinée par le Conseil d'administration en décembre 2014 lors de la sixième revue de l'accord au titre de la FEC². Par rapport à la dernière AVD, la présente analyse fait l'hypothèse que le déficit budgétaire est plus largement financé par des emprunts intérieurs et des emprunts extérieurs non concessionnels. Elle tient également compte des conditions effectives des euro-obligations 2015 et des échéanciers de décaissement révisés concernant quatre prêts-projets importants. En outre, les hypothèses sous-jacentes ont été actualisées pour refléter les dernières évolutions intérieures et mondiales, notamment l'amélioration du climat des affaires, la baisse des cours mondiaux des produits pétroliers et miniers et une dépréciation du franc CFA vis-à-vis du dollar E.U.*
- *Dans le scénario de référence, il n'y a aucun franchissement des seuils dépendants de la politique, quel que soit l'indicateur considéré. Toutefois, les tests de résistance montrent que les perspectives de la dette extérieure continuent d'être vulnérables à des chocs macroéconomiques négatifs.*
- *L'accumulation de la dette extérieure, en particulier non concessionnelle, devrait faire l'objet d'une surveillance attentive et les nouveaux emprunts, refléter une gestion*

¹ Dans le cadre de l'AVD des PFR, la Côte d'Ivoire se classe parmi les «pays à résultats médiocres» avec une notation moyenne de l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (Country Policy and Institutional Assessment — CPIA) de 3,17 pour 2012–14.

² L'AVD a été préparée conjointement par les services du FMI et de la Banque mondiale, en collaboration avec les autorités de Côte d'Ivoire. On trouvera l'AVD de 2014 dans le document qui porte la cote, voir le rapport des services du FMI n° 14/358, Supp. 1 en date du 21 novembre 2014 et le rapport du FMI n° 14/358 sur la Côte d'Ivoire. Faute de données suffisantes, l'AVD couvre la dette de l'administration centrale en ce qui concerne la dette intérieure, la dette des administrations publiques et la dette extérieure privée, mais pas la dette des entreprises publiques.

prudente de la dette. Il faudrait éviter une concentration excessive des échéances au milieu des années 2020 et prendre dûment en compte les risques de refinancement et de change. Les projets d'emprunt devraient tenir compte des évolutions potentielles des marchés financiers internationaux et de leur volatilité.

- *Il importe de promouvoir la diversification économique et de renforcer la mobilisation des recettes pour rendre l'économie ivoirienne plus résistante aux chocs exogènes. Les initiatives visant à améliorer le climat des affaires et renforcer la mobilisation des recettes en élargissant l'assiette fiscale devraient être poursuivies et intensifiées.*
- *En renforçant la gestion de sa dette, la Côte d'Ivoire serait plus à même de conduire une politique d'endettement prudente et de gérer les risques budgétaires liés aux passifs conditionnels. Dans cette optique, il faudrait procéder rapidement à la restructuration longtemps différée de la Direction de la dette publique en front, middle et back offices. En outre, le renforcement prévu du Comité national de la dette publique et de la base de données centralisée créée récemment pour surveiller la dette du secteur public (entreprises et autres entités publiques) devrait être mis en œuvre sans tarder.*

CONTEXTE

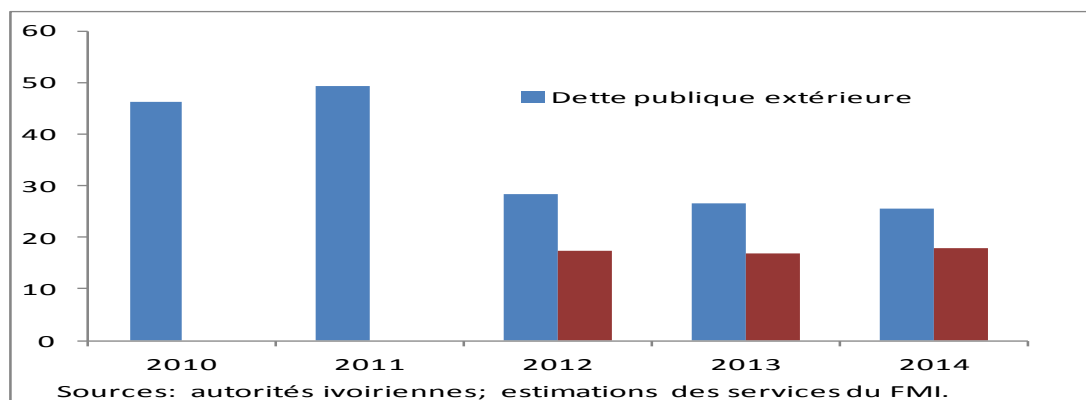
1. La Côte d'Ivoire ayant atteint le point d'achèvement au titre de l'Initiative PPTE renforcée en 2012, la position et la vulnérabilité de la dette extérieure (administration centrale) se sont améliorées.³ Depuis 2012, le gouvernement a utilisé la marge dégagée par le Point d'Achèvement pour financer son ambitieux programme d'investissement, dont plusieurs grands projets liés à l'énergie et aux infrastructures⁴, et accéder au marché des euro-obligations (750 millions de dollars en 2014 et 1 milliard de dollars en 2015). L'entrée de la Côte d'Ivoire sur ce marché a reçu un accueil favorable : ses deux émissions ont été sur- souscrites, assorties de conditions largement comparables à celles offertes à d'autres pays africains. L'émission de 2014 s'est vu attribuer les notations B1 et B par Moody's et Fitch, respectivement, avec une perspective positive pour les deux agences. Plus récemment, au début du mois de novembre 2015, Moody's a relevé la note souveraine de la Côte d'Ivoire à Ba3 (perspective stable). Ces développements ont, entraîné une augmentation de la dette extérieure publique et garantie par l'État

³ Dans la présente AVD, la dette extérieure publique et garantie par l'État (PGE) ne couvre que l'administration centrale et exclut les créances françaises liées aux contrats de désendettement et de développement (C2D), qui avaient été annulées en vue d'offrir un allègement de la dette au-delà de l'initiative PPTE. En vertu du mécanisme des C2D, le service de la dette exigible au titre de ces créances est transformé en dons à utiliser par l'État pour des projets de développement. Dans le rapport des services du FMI, le service de la dette associé aux contrats C2D est enregistré dans les tableaux budgétaire et extérieur pour tenir compte des flux de trésorerie bruts (service de la dette et dons). Pour un examen détaillé de cette question, voir le document portant la cote, voir le rapport du FMI n° 14/358, Supp. 1 en date du 21 novembre 2014 et le rapport du FMI n° 14/358 sur la Côte d'Ivoire.

⁴ Trois prêts ont été contractés en 2013–14 pour financer les projets suivants : barrage hydroélectrique de Soubré (2013), extension du port d'Abidjan (2014) et eau potable pour Abidjan (2014). Le montant emprunté au titre de ces prêts totalise 1,39 milliard de dollars. En outre, un prêt-projet d'environ 775 millions de dollars destiné à financer l'extension et la remise en état du réseau électrique devrait être signé avant fin 2015.

(PGE) : son encours est passé de 4,7 à 5,9 milliards de dollars entre fin 2012 et fin 2014 (graphique 1 et tableau 1), même si sa part dans le PIB a peu varié au cours de la période (de 17,3 à 17,8 %). À la fin 2014, les créanciers commerciaux représentaient 55,5 % de la dette extérieure PGE, constituée essentiellement d'euro-obligations⁵, les créanciers multilatéraux 25,5 % et les créanciers bilatéraux officiels 19 %. Par rapport à fin 2012, la part de ces derniers a progressé au détriment des créanciers multilatéraux. Cette modification de la répartition résulte exclusivement d'une augmentation de la part des créanciers non traditionnels (un peu plus de 6 % de la dette totale) et du recul équivalent de celle des membres du Club de Paris.

Graphique 1. Côte d'Ivoire : Stock de la dette publique extérieure, 2010–14
(pourcentage du PIB)



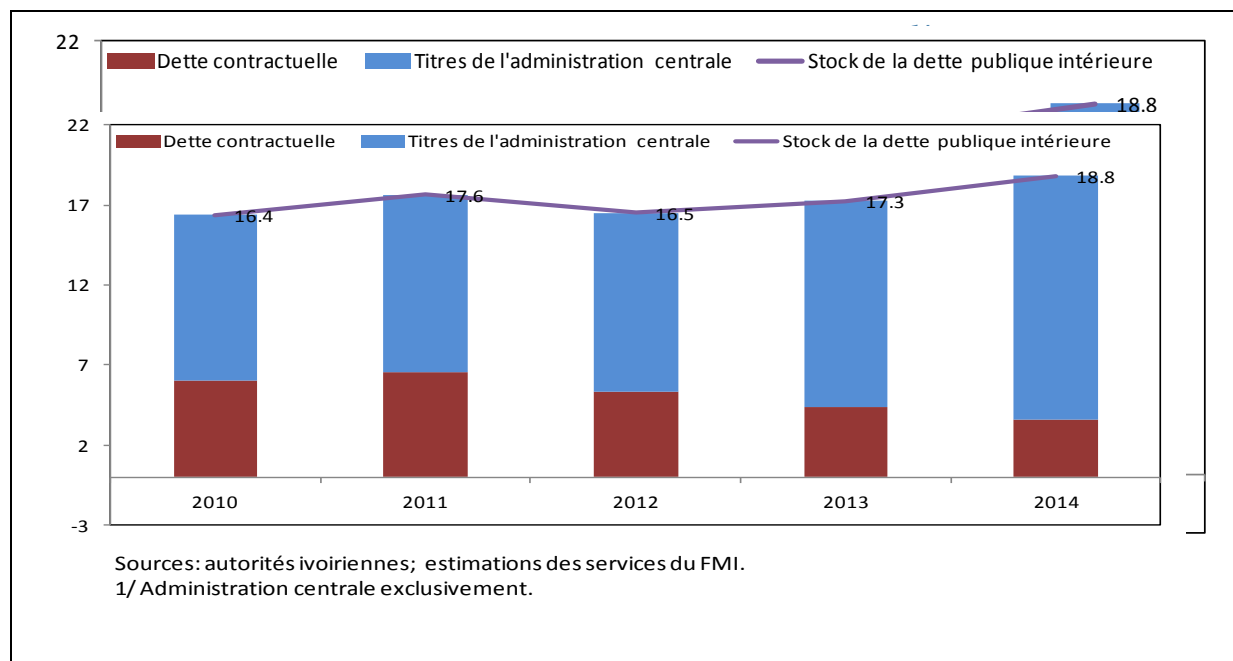
Text Table 1. Côte d'Ivoire : Composition of External Debt per Creditor Group^{1/}
(As of end-2014, nominal)

| | Millions dollars | Pourcentage du total | Pourcentage du PIB |
|--|------------------|----------------------|--------------------|
| Total | 5,996 | 100.0 | 17.8 |
| <i>C2D compris</i> | 8,579 | | 25.4 |
| Créanciers multilatéraux | 1,531 | 25.5 | 4.5 |
| FMI | 1,016 | 16.9 | 3.0 |
| Banque mondiale | 157 | 2.6 | 0.5 |
| Groupe de la BAfD | 44 | 0.7 | 0.1 |
| Autres multilatéraux | 314 | 5.2 | 0.9 |
| Créanciers bilatéraux officiels | 1,135 | 18.9 | 3.4 |
| Club de Paris | 556 | 9.3 | 1.6 |
| Hors Club de Paris | 579 | 9.7 | 1.7 |
| Créanciers commerciaux | 3,330 | 55.5 | 9.9 |
| Club de Londres | 3,271 | 54.5 | 9.7 |
| Autres commerciaux | 60 | 1.0 | 0.2 |

Sources : autorités ivoiriennes; estimations des services du FMI.
^{1/} Définition de la dette extérieure basée sur la monnaie.

⁵ Fin 2014, l'encours de la dette euro-obligataire englobe l'émission de 2014 et celle de 2009 (échange d'anciennes obligations Brady dans le cadre d'un accord de restructuration conclu avec les créanciers du Club de Londres en 2010, la Côte d'Ivoire ayant atteint le Point de Décision en 2009) et s'élève à 2,5 milliards de dollars.

2. Depuis 2012, la dette publique intérieure (administration centrale uniquement) a suivi une tendance haussière. Cette hausse reflète notamment d'importantes émissions d'obligations publiques de maturité plus longue destinées à financer le budget et rembourser les obligations hors bilan, ainsi que l'inclusion de certains arriérés dus à la BCEAO (0,5 % du PIB)⁶. À fin 2014, l'encours total de la dette intérieure représentait environ 18,8 % du PIB, dont 81 % de titres d'État émis sur le marché obligataire régional.



Text Table 2. Côte d'Ivoire: Domestic Public Debt,^{1/} as of end-2014

| | Milliards de FCFA | Pourcentage du total | Pourcentage du PIB |
|----------------------------|-------------------|----------------------|--------------------|
| Total | 3,138 | 100.0 | 18.8 |
| Titres | 2,541 | 81.0 | 15.3 |
| Dette contractuelle | 597 | 19.0 | 3.6 |

Sources: autorités ivoiriennes; estimations des services du FMI.

^{1/} Administration centrale exclusivement.

⁶ Ils incluent les bons du Trésor et les obligations du Trésor résultant de la restructuration à fin 2011, la restructuration des arriérés intérieurs datant de la crise postélectorale de 2010-11 (5,4 % du PIB), la dette flottante et la dette titrisée émise pour honorer des engagements non budgétisés précédemment. Les arriérés dus à la BCEAO concernent des paiements au FMI antérieurs au point de décision PPTE atteint en 2009 et que la BCEAO a effectués alors même que l'État ivoirien ne lui réglait pas le service de la dette correspondant.

3. Début 2015, le gouvernement a commencé à collecter des données trimestrielles sur l'encours de la dette des entreprises publiques. Ces données doivent être considérées comme préliminaires, car certaines informations communiquées par les entreprises publiques⁷ ont des problèmes. Par exemple, certaines rubriques de la base de données ne font pas l'objet d'une déclaration systématique de la part des entreprises publiques et la base de données ne contient pas l'intégralité des contrats de prêt et des échéanciers de remboursement des dettes. Les services gouvernementaux concernés envisagent de perfectionner progressivement la base de données. D'après les données préliminaires, la dette des entreprises publiques à fin juin 2015 avoisinait 3,3 % du PIB, dont 1,1 % de prêts rétrocédés par l'administration centrale⁸ (dette extérieure uniquement), déjà inscrits au bilan de l'administration centrale. La dette extérieure totale des entreprises publiques, hors prêts rétrocédés par l'État, représente 0,5 % du PIB et la dette intérieure 1,7 %. Les arriérés sur la dette des entreprises publiques atteignent 0,13 % du PIB : 0,05 % pour ce qui concerne les prêts rétrocédés (l'administration centrale a continué de régler intégralement les créanciers), 0,06 % pour le reste de la dette extérieure et 0,2 % pour la dette intérieure. La plupart des arriérés ont trait au service de dettes anciennes, mais certains datent du premier semestre 2015. L'absence d'échéanciers de remboursement et de modalités de prêt et de comptes consolidés des entreprises publiques et de l'administration centrale empêche l'intégration de la dette des entreprises publiques dans l'AVD.

HYPOTHESES SOUS-JACENTES

Encadré 1. Côte d'Ivoire : Principales hypothèses macroéconomiques

- **Croissance du PIB réel** : le scénario de base prévoit le maintien d'une croissance vigoureuse à moyen terme (7,8 % en moyenne de 2015 à 2020), reflétant un regain de confiance des investisseurs après la période d'incertitude liée aux élections et une amélioration du climat des affaires. De grands projets PPP devraient être réalisés entre 2015 et 2020 (train urbain à Abidjan, rénovation de la ligne ferroviaire Abidjan-Ouagadougou, par exemple) et des investissements privés importants sont attendus dans les domaines de l'agroalimentaire, de l'hôtellerie et du logement. À long terme, la croissance du PIB réel se stabiliserait aux alentours de 5 %.
- **Inflation** : l'inflation avoisinerait 2 % (un taux inférieur au critère de convergence de 3 % de l'UEMOA) grâce à une production agricole qui devrait être importante et des filières d'approvisionnement plus performantes.
- **Solde budgétaire** : le total des recettes et des dons (hors dons C2D) augmenterait progressivement, de 20,5 % du PIB en 2015-20 à 23,7 % du PIB à long terme, reflétant les efforts déployés par les autorités pour élargir l'assiette fiscale et parvenir à une administration fiscale plus efficiente. Les dépenses primaires passeraient de 23,1 % du PIB en 2015-20 à 25,3 % à long terme pour remédier au déficit d'infrastructures et satisfaire aux besoins sociaux croissants. Le déficit budgétaire primaire (hors dons C2D) se réduirait ainsi progressivement à 1,6 % du PIB en 2027-35 contre 2,6 % en 2015-20.

⁷ Il s'agit, entre autres, d'Air Côte d'Ivoire, d'ANSUT, de CI-Energies, de FER et de PETROCI.

⁸ Le prêt est contracté par l'État et rétrocédé à l'entreprise publique qui, à son tour, règle à l'État le service de cette dette.

Encadré 1. Côte d'Ivoire : Principales hypothèses macroéconomiques (suite et fin)

- **Solde extérieur** : sous l'effet conjugué d'une tendance à la hausse des importations et d'une forte demande intérieure, le déficit du compte courant hors intérêts devrait peu à peu se creuser et atteindre 6 % du PIB à long terme (2,1 % en 2015–20). À moyen terme, ce déficit serait partiellement financé par une hausse des entrées d'IDE (3,3 % du PIB en 2015–20 contre 1,9 % en 2014).
- **Financement** : la dette intérieure rapportée au PIB devrait modérément se contracter, à 17,5 % du PIB en moyenne en 2015–20, avant d'augmenter à 20,2 % du PIB en 2021–35 suite aux efforts des autorités nationales et régionales visant à approfondir le marché financier. Les nouveaux emprunts extérieurs devraient diminuer de 3 % à moyen terme à 2,5 % du PIB à long terme. Les hypothèses d'emprunt sont globalement conformes à la stratégie d'endettement à moyen terme pour 2015–19. Le scénario de référence inclut les euro-obligations émises en 2015 pour un montant de 1 milliard de dollars ; cette émission comme celle de 2014 devraient être refinancées en 2024–27. Le scénario inclut également le décaissement de quatre prêts semi-concessionnels importants en 2015–19 (barrage hydroélectrique de Soubré, agrandissement du port d'Abidjan (2014), accès à l'eau potable à Abidjan (2014) et expansion et modernisation du réseau d'électricité (2015)), soit 364 millions de dollars en 2015, 601 millions de dollars en 2016, 448 millions de dollars en 2017, 317 millions de dollars en 2018 et 42 millions en 2019. Bien que la principale source des nouveaux emprunts, hormis l'euro-obligation de 2015, soit constituée par les créanciers multilatéraux et bilatéraux officiels, cette source diminuerait progressivement à environ 19 % du total des nouveaux emprunts en 2030–35, tandis que la part des créanciers commerciaux augmenterait à 81 %.

4. Les principales modifications des hypothèses macroéconomiques de référence par rapport à l'AVD des PFR réalisée en 2014 sont les suivantes :

- **Environnement mondial.** Le taux de change nominal (FCFA/USD) serait supérieur d'en moyenne 18 % à celui de l'AVD de 2014, tandis que les cours des produits pétroliers seront inférieurs de 33 % au cours de la période de prévision.
- **PIB à moyen terme.** Les hypothèses de croissance du PIB sont plus élevées à moyen terme que dans l'AVD de 2014, sur la base d'une augmentation des investissements du secteur privé liée à l'amélioration du climat des affaires. En revanche, le PIB nominal en dollars E.U. est plus faible en raison d'une forte appréciation du dollar E.U.
- **Déficit budgétaire primaire.** Le déficit est plus élevé, reflétant une diminution des recettes totales due à la baisse prévue des cours du pétrole et d'autres produits de base.
- **Déficit du compte courant extérieur.** D'après les projections et comme dans la dernière AVD, le déficit du compte courant devrait se creuser, mais à un rythme moins rapide en 2021–26, car les importations devraient être moins chères.
- **Composition de la dette.** L'encours de dette publique intérieure a été notablement révisé à la hausse à fin 2015 pour tenir compte de l'inclusion récente de certains arriérés envers la BCEAO, y compris au titre de paiements au FMI, et d'autres engagements non budgétisés

contractés avant 2011 (voir note en bas de page 6). En outre, le calendrier de remboursement concernant l'encours de la dette publique vis-à-vis de la BCEAO a été rééchelonné sur 50 années, ce qui se traduirait par des paiements moins élevés à moyen terme. La présente AVD postule que la part du déficit budgétaire financée par des emprunts intérieurs est plus importante que dans l'AVD précédente du fait des réformes engagées récemment pour favoriser le développement du marché secondaire et approfondir le marché obligataire régional. Le reste est financé par des emprunts extérieurs (moins importants) avec un recours plus large qu'avant aux financements non concessionnels reflétant le vif intérêt des créanciers commerciaux pour la dette ivoirienne (attesté par le remarquable succès des euro-obligations émises récemment et souscrites plusieurs fois) et la probabilité d'une offre plus réduite de prêts concessionnels. Après 2015, aucune nouvelle émission d'euro-obligations n'est prévue, sauf pour refinancer les émissions de 2014 et 2015 arrivant à échéance en 2024–28.

- **Nouveaux emprunts extérieurs.** Les modalités effectives de l'euro-obligation de 2015 (taux d'intérêt de 6,375 % avec amortissement en 3 paiements égaux en 2026–28) sont prises en compte et l'on postule qu'elle sera refinancée par deux émissions de 500 millions de dollars en 2026 et 2027 ; l'hypothèse initiale était un remboursement à 10 ans assorti d'un taux d'intérêt de 6,5 % avec refinancement en 2025. Les calendriers de décaissement prévus pour les quatre grands prêts-projets ont été révisés afin de tenir compte des décaissements effectifs et de nouvelles informations, avec des décaissements de plus faible montant en 2016–18 reflétant essentiellement un calendrier allongé jusqu'en 2019 pour le projet du port d'Abidjan.

Tableau texte 3. Côte d'Ivoire : Hypothèses macroéconomiques de l'AVD, comparaison avec l'AVD de 2014
(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

| | AVD précédente | | | AVD actuelle | | |
|---|----------------|---------|---------|--------------|---------|---------|
| | 2015-20 | 2021-26 | 2027-34 | 2015-20 | 2021-26 | 2027-35 |
| PIB nominal (milliards \$) 1/ | 52.7 | 85.0 | 144.1 | 41.4 | 68.3 | 116.5 |
| PIB réel (pourcentage de variation) | 6.9 | 5.1 | 5.1 | 7.8 | 5.2 | 5.0 |
| Budget (administration centrale) | | | | | | |
| Recettes et dons ² | 20.3 | 23.1 | 24.6 | 20.5 | 21.7 | 23.7 |
| <i>dont</i> : dons | 1.6 | 0.9 | 0.3 | 1.0 | 0.6 | 0.3 |
| Dépenses primaires | 22.4 | 24.2 | 25.9 | 23.1 | 23.7 | 25.3 |
| Déficit budgétaire primaire (hors dons C2D) | 0.8 | 0.5 | 1.3 | 2.6 | 2.0 | 1.6 |
| Balance des paiements | | | | | | |
| Exportations de biens et services | 44.5 | 50.9 | 61.5 | 40.6 | 46.1 | 56.3 |
| Importations de biens et services | 43.1 | 51.0 | 61.3 | 40.9 | 47.9 | 59.6 |
| Déficit courant hors intérêts ³ | 1.3 | 4.1 | 5.7 | 2.8 | 3.6 | 5.6 |
| Nouveaux emprunts extérieurs ^{4/} | 4.1 | 3.1 | 2.0 | 3.1 | 2.7 | 2.4 |
| Investissement direct étranger net | 3.6 | 2.2 | 1.9 | 3.3 | 3.7 | 2.9 |
| <i>Pour mémoire</i> | | | | | | |
| Dons C2D | | | | 0.6 | 0.3 | ... |

Sources : autorités ivoiriennes; estimations des services du FMI.

1/ Les variations par rapport à l'AVD des consultations au titre de l'article IV s'expliquent par la mise à jour des séries historiques de PIB nominal et la révision des hypothèses de taux de change FCFA/dollar.

2/ Les dons C2D sont exclus des recettes et des dons.

3/ Les dons C2D sont exclus des transferts officiels.

4/ Comprennent extérieurs garantis par l'État.

ANALYSE DE VIABILITE DE LA DETTE

A. Dette extérieure

5. Les résultats de l'AVD extérieure confirment que la dynamique de la dette ivoirienne demeure soutenable (graphique 2 ; tableaux 3a et 3b)⁹, mais aussi que le risque de surendettement du pays est identique et reste modéré¹⁰.

6. Le scénario de référence montre des vulnérabilités comparables à celles mises en exergue lors de la précédente AVD, quoiqu'un peu plus prononcées. Dans le scénario de référence, la vulnérabilité

⁹ Dans le cadre de l'AVD des PFR, la Côte d'Ivoire se classe parmi les «pays à résultats médiocres» avec une notation moyenne de l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (Country Policy and Institutional Assessment — CPIA) de 3,17 pour 2012–14.

¹⁰ Dans la présente AVD comme la précédente, le PIB réel et les soldes moyens du compte courant hors intérêts des 10 dernières années ont été corrigés pour tenir compte de la crise politique de 2011, année centrale de la période de calcul de la moyenne ; pour autant, l'année de la crise n'a pas été entièrement exclue des moyennes. En excluant l'année de la crise, les indicateurs de la dette s'améliorent dans le scénario de référence, car la croissance moyenne passée serait plus forte. Pour les scénarios postulant des chocs extrêmes, les indicateurs s'amélioreraient aussi, reflétant des écarts-types plus réduits et une croissance moyenne supérieure. Avec le scénario historique (choc permanent), les indicateurs seraient moins bons, car le déficit moyen du compte courant serait plus important (l'année de la crise, le déficit courant a diminué en raison de l'effondrement des importations).

accrue de la dette est observée principalement dans les premières années couvertes par l'AVD ; les indicateurs relatifs à l'encours de la dette s'améliorent légèrement à plus long terme par rapport à l'AVD précédente, tandis que la détérioration se confirme pour les indicateurs du service de la dette, sous l'effet de trois facteurs : les niveaux plus bas que prévu des recettes budgétaires et d'exportation (du fait de perspectives moins optimistes concernant le pétrole et de la baisse anticipée des cours des produits de base) ; la diminution de l'élément équivalent des nouveaux emprunts d'environ un tiers par rapport à l'AVD précédente ; et la moindre valeur du PIB en dollars liée à l'appréciation projetée du billet vert vis-à-vis du franc CFA. Cette détérioration est partiellement compensée par le montant des emprunts extérieurs qui, selon les projections, seront moins importants que dans l'AVD précédente, reflétant une baisse prévue du déficit courant extérieur et un recours accru au marché régional des titres publics pour financer le déficit budgétaire. La hausse des indicateurs du service de la dette s'échelonne sur une période un peu plus longue en raison de l'amortissement sur 3 ans de l'euro-obligation de 2015, qui, dans l'hypothèse précédente, était remboursable *in fine*. Pour l'essentiel, le scénario historique indique une légère amélioration par rapport à la dernière AVD, reflétant le décalage de la période servant au calcul de la moyenne sur 10 ans qui aboutit à un déficit courant primaire moins important. Dans les tests de résistance, tous les indicateurs de l'encours de la dette sont en léger progrès par rapport à l'AVD précédente, sauf dans le scénario extrême (choc combiné) ; en outre, en cas de choc négatif sur l'IDE, l'indicateur de la dette rapportée aux exportations se détériore. En revanche, les indicateurs du service de la dette affichent un recul général mais modeste dans tous les tests de résistance.

B. Dette publique totale

7. Dans le scénario de référence, le fait d'inclure la dette publique intérieure dans l'analyse se traduit par une légère détérioration à court terme de la situation d'endettement de la Côte d'Ivoire.

Dans ce scénario, tous les indicateurs de la dette publique baisseraient avec le temps. Plus précisément, la valeur actualisée (VA) de la dette publique totale reviendrait à 32 % du PIB à la fin de la période de projection, contre 41 % du PIB en 2015, tandis que le service de la dette rapporté aux recettes, après avoir culminé à 17,8 % en 2024 avec le remboursement *in fine* de l'euro-obligation 2014, diminuerait puis se stabiliserait aux alentours de 13,6 % en 2025–35.

8. Pendant les trois premières années, les projections de référence de la VA de l'indicateur «dette publique totale/PIB» montrent un léger dépassement du seuil, mais aucune vulnérabilité notable de la dette publique intérieure n'est détectée.

Le dépassement en 2015-17 s'explique principalement par l'accumulation de la dette extérieure PGE, même si l'inclusion en 2015 de certaines obligations au titre de la dette intérieure omises précédemment (voir section 4) y contribue aussi. Après 2015, le dépassement du seuil est plus modeste grâce à la dette extérieure et intérieure essentiellement. De manière plus générale, le niveau plus élevé de la trajectoire de la dette publique totale sur la période de projection qui est observé dans le scénario de référence et les tests de résistance (par rapport à l'AVD précédente) reflète l'inclusion d'engagements omis précédemment (voir plus haut) et des remboursements plus modestes échelonnés sur une période plus longue en vertu de l'accord de restructuration concernant l'encours des avances de la banque centrale (voir section 4). Dans ces conditions, le fait que l'indicateur «VA de la dette publique totale/PIB» dépasse légèrement le seuil ne semble pas être le signe d'une aggravation significative des vulnérabilités de la dette intérieure.

CONCLUSION

9. Le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire reste modéré. Il n'y a donc pas de changement par rapport à la dernière AVD de novembre 2014. Dans le scénario de référence, tous les indicateurs de la dette restent inférieurs à leurs seuils respectifs qui dépendent de la politique. Dans les tests de résistance, tous les indicateurs relatifs à l'encours de la dette devraient dépasser leurs seuils respectifs en cas de choc extrême (combiné). En outre, il y a une année où l'indicateur «dette/PIB» franchit son seuil en raison d'un choc sur les exportations (2017) puis d'un choc de dépréciation (2016). S'agissant des indicateurs du service de la dette, l'indicateur «service de la dette/exportations» ne dépasse pas son seuil, tandis que l'indicateur «service de la dette/recettes budgétaires» le franchit temporairement au milieu des années 2020 dans la majorité des tests de résistance. L'AVD montre que la Côte d'Ivoire reste vulnérable aux chocs macroéconomiques négatifs qui concerneraient en particulier les exportations, la croissance, l'investissement direct étranger ou encore les résultats budgétaires, et souligne la nécessité de ne pas concentrer davantage les échéances au milieu des années 2020.

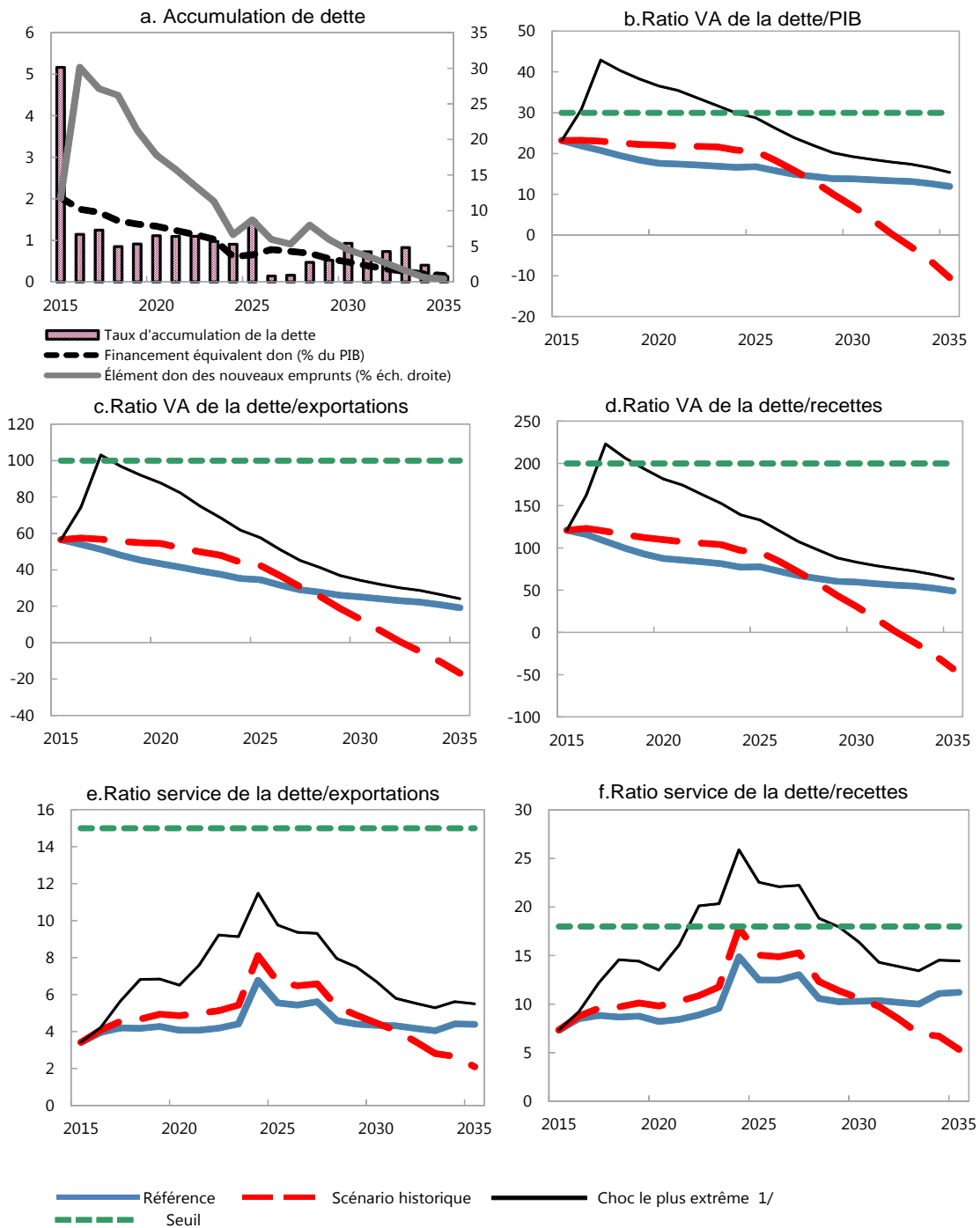
10. Il faut des politiques macroéconomiques saines et une gestion prudente de la dette pour conserver une position extérieure soutenable. Les vulnérabilités identifiées en matière de viabilité de la dette soulignent l'importance de mesures destinées à minimiser les risques d'enregistrer une croissance, des exportations et des résultats budgétaires décevants. À cet effet, les autorités doivent poursuivre les réformes entamées en 2011 visant à supprimer les goulets d'étranglement pour continuer d'afficher une croissance et des résultats à l'exportation solides et à renforcer la contribution du secteur privé, notamment en améliorant le climat des affaires. En outre, pour accompagner les besoins d'investissement public dans les infrastructures et les services publics sans trop recourir à l'emprunt, il faut améliorer les résultats dans le domaine des recettes. S'agissant de la gestion de la dette publique, les autorités continuent de renforcer la gestion de la dette : la réorganisation de la Direction de la dette publique en front, middle et back offices devrait être mise en œuvre en 2016 et le Comité national de la dette publique, que les autorités s'emploient à renforcer, devrait être entièrement opérationnel en 2016 également. La Banque mondiale termine l'Évaluation de la performance dans la gestion de la dette (DEMPA) de la Côte d'Ivoire : elle servira de référence pour la gestion de la dette et permettra d'identifier de nouveaux aspects à améliorer. Il faudrait aussi que les autorités redoublent d'efforts dans la surveillance de la dette des entreprises publiques, y compris en renforçant la nouvelle base de données et en introduisant un système d'alerte précoce pour s'assurer que la dette reste soutenable et ne constitue pas un risque pour le budget de l'administration centrale. Comme il est prévu de s'appuyer sur des projets PPP en vue d'encourager les financements privés et d'éviter un recours excessif aux emprunts publics pour financer une large série de projets, il sera important de suivre de près les passifs conditionnels. Un marché financier régional plus profond contribuerait à élargir le potentiel de sources de financement et les autorités devraient accélérer l'application des mesures envisagées à cet effet, y compris la mise en place de spécialistes en valeur du Trésor et la création d'un marché secondaire pour le financement souverain.

11. Il s'agit en particulier d'éviter une concentration excessive des échéances au milieu des années 2020 : en raison du regroupement sur 2024-28 des remboursements exigibles au titre des euro-obligations 2014 et 2015, la gestion de la dette devrait tenir compte des risques de refinancement et de change. En outre, le projet de lever des fonds sur les marchés financiers internationaux devrait prendre en compte la

volatilité éventuelle de ces marchés et la détérioration possible des conditions de prêt. Dans la mesure du possible, il faudrait éviter de recourir à ce mode de financement quand les conditions de marché sont défavorables.

12. Pour l'essentiel, les autorités ivoiriennes approuvent les principales conclusions de la présente AVD, en particulier le fait que le risque de surendettement est modéré. Elles ont noté avec satisfaction que, dans le contexte de la politique du Fonds Monétaire International relative aux nouvelles limites d'endettement, les services du FMI considèrent que la Côte d'Ivoire a les capacités requises pour gérer sa dette ; elles ont convenu qu'il importait de renforcer la gestion de la dette, d'affiner la base de données pour les entreprises publiques et de conserver une politique de gestion prudente de la dette. Comme les services du FMI, elles ont estimé qu'il fallait favoriser l'essor du secteur privé pour préserver une croissance forte et soutenue et un cadre macroéconomique sain. Les autorités ont toutefois souligné que les hypothèses macroéconomiques de référence retenues pour le présent rapport leur semblaient excessivement prudentes et ne reflétaient pas assez les dividendes que produiraient les résultats économiques très satisfaisants obtenus depuis peu et les réformes engagées en 2012. Elles jugeaient en particulier que la confirmation de la stabilité politique constatée depuis le déroulement paisible de la récente élection présidentielle aurait des effets très bénéfiques sur la croissance. Elles auraient donc apprécié qu'un autre scénario soit pris en compte, fondé sur des taux de croissance plus élevés résultant d'investissements privés plus massifs.

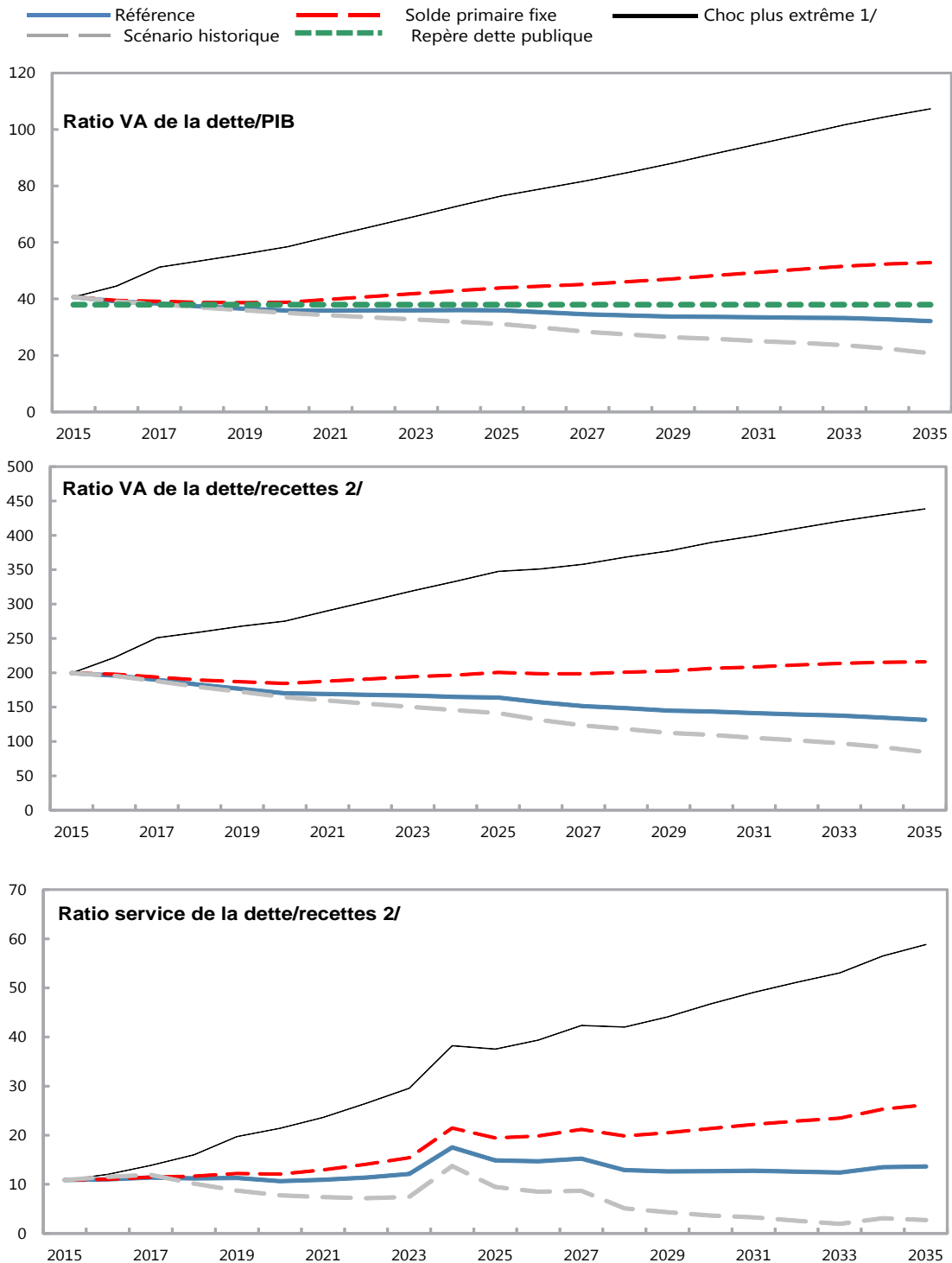
Graphique 3. Côte d'Ivoire : Indicateurs d'endettement extérieur contracté ou garanti par l'État selon divers scénarios, 2015–35 1/



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2025 ou avant. Au graphique b, cela correspond à une combinaison de chocs; au graphique c, à une combinaison de chocs; au graphique d, à une combinaison de chocs; au graphique e, à une combinaison de chocs; et au graphique f, à une combinaison de chocs.

Graphique 4. Côte d'Ivoire : Indicateurs de dette publique selon divers scénarios, 2015–35 1/



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2025 ou avant.

2/ Les recettes comprennent les dons.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2012–35 1/
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

| | Réal | | | Moyenne ^{6/} historique | Écart ^{6/} type | Projections | | | | | 2015-2020 | | | 2021-2035 | | |
|--|--------------|-------------|--------------|-------------------------------------|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|-------------|-------------|-------------|---------|------|-------------|-------------|------|
| | 2012 | 2013 | 2014 | | | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Moyenne | 2025 | 2035 | Moyenne | |
| Dette extérieure (nominale) 1/ | 35.6 | 31.9 | 33.6 | | | 38.8 | 37.3 | 35.0 | 32.7 | 30.5 | 28.6 | | | 25.3 | 39.3 | |
| <i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i> | 17.0 | 16.4 | 19.5 | | | 25.1 | 24.1 | 23.3 | 22.2 | 21.2 | 20.4 | | | 20.1 | 14.6 | |
| Variation de la dette extérieure | -37.1 | -3.6 | 1.6 | | | 5.2 | -1.5 | -2.3 | -2.3 | -2.2 | -1.8 | | | -0.2 | 2.2 | |
| Flux générateurs d'endettement net identifiés | -4.5 | -3.8 | -3.0 | | | -2.0 | -2.2 | -1.7 | -1.6 | -1.4 | -1.1 | | | -0.1 | 3.1 | |
| Déficit extérieur courant hors intérêts | -0.2 | 0.6 | 0.3 | -3.9 | 4.1 | 1.6 | 2.1 | 2.9 | 3.1 | 3.2 | 3.6 | | | 3.6 | 6.9 | 4.8 |
| Déficit de la balance des biens et services | -4.1 | -3.0 | -2.9 | | | -1.3 | -0.5 | 0.3 | 0.6 | 1.0 | 1.7 | | | 1.4 | 3.8 | 2.7 |
| Exportations | 48.4 | 41.8 | 42.3 | | | 41.0 | 40.5 | 40.5 | 40.6 | 40.5 | 40.5 | | | 48.5 | 62.0 | 52.2 |
| Importations | 44.2 | 38.8 | 39.4 | | | 39.7 | 40.0 | 40.8 | 41.2 | 41.6 | 42.2 | | | 50.0 | 65.9 | 54.9 |
| Transferts courants nets (négatifs = entrées) | 1.9 | 1.4 | 0.2 | 1.7 | 0.9 | 0.0 | 0.0 | -0.2 | -0.4 | -0.6 | -0.9 | | | -0.7 | 0.3 | -0.3 |
| <i>dont : officiels</i> | 0.2 | 0.2 | -0.7 | | | -1.0 | -0.9 | -0.8 | -0.7 | -0.7 | -0.7 | | | -0.1 | 0.1 | |
| Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes) | 2.0 | 2.1 | 3.0 | | | 2.8 | 2.7 | 2.8 | 2.8 | 2.9 | 2.9 | | | 2.8 | 2.8 | |
| IDÉ nets (négatifs = entrées) | -1.2 | -1.3 | -1.9 | -1.6 | 0.4 | -2.1 | -2.9 | -3.3 | -3.5 | -3.7 | -4.0 | | | -3.5 | -2.7 | -3.2 |
| Dynamique endogène de la dette 2/ | -3.1 | -3.1 | -1.3 | | | -1.5 | -1.4 | -1.3 | -1.1 | -1.0 | -0.7 | | | -0.2 | -1.0 | |
| Contribution du taux d'intérêt nominal | 1.4 | 1.4 | 1.2 | | | 1.6 | 1.5 | 1.4 | 1.3 | 1.2 | 1.2 | | | 1.1 | 0.7 | |
| Contribution de la croissance du PIB réel | -7.3 | -2.7 | -2.3 | | | -3.0 | -2.9 | -2.7 | -2.4 | -2.2 | -1.9 | | | -1.2 | -1.7 | |
| Contribution des variations de prix et de taux de change | 2.7 | -1.8 | -0.2 | | | ... | ... | ... | ... | ... | ... | | | ... | ... | |
| Résiduel (3-4) 3/ | -32.6 | 0.2 | 4.6 | | | 7.2 | 0.7 | -0.6 | -0.7 | -0.8 | -0.7 | | | -0.2 | -0.9 | |
| <i>dont : financement exceptionnel</i> | -29.8 | 0.0 | 0.0 | | | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | | 0.0 | 0.0 | |
| VA de la dette extérieure 4/ | ... | ... | 32.2 | | | 36.9 | 35.0 | 32.4 | 30.0 | 27.7 | 25.8 | | | 22.1 | 36.7 | |
| En pourcentage des exportations | ... | ... | 76.2 | | | 89.9 | 86.4 | 80.1 | 74.0 | 68.3 | 63.6 | | | 45.5 | 59.1 | |
| VA de la dette extérieure CGE | ... | ... | 18.1 | | | 23.2 | 21.9 | 20.7 | 19.5 | 18.4 | 17.6 | | | 16.8 | 11.9 | |
| En pourcentage des exportations | ... | ... | 42.8 | | | 56.5 | 54.0 | 51.2 | 48.0 | 45.4 | 43.4 | | | 34.6 | 19.2 | |
| En pourcentage des recettes publiques | ... | ... | 100.9 | | | 121.1 | 115.9 | 107.9 | 99.7 | 92.9 | 87.4 | | | 77.8 | 49.0 | |
| Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage) | 9.8 | 11.4 | 6.1 | | | 8.7 | 8.6 | 8.5 | 8.0 | 7.6 | 7.2 | | | 7.6 | 5.3 | |
| Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage) | 1.8 | 2.3 | 2.4 | | | 3.4 | 4.0 | 4.2 | 4.2 | 4.3 | 4.1 | | | 5.5 | 4.4 | |
| Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage) | 4.6 | 5.1 | 5.6 | | | 7.3 | 8.5 | 8.8 | 8.7 | 8.8 | 8.2 | | | 12.5 | 11.2 | |
| Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU) | 1.8 | 2.1 | 1.1 | | | 1.7 | 1.3 | 2.0 | 2.0 | 2.2 | 2.2 | | | 3.9 | 37.2 | |
| Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement | 36.9 | 4.2 | -1.3 | | | -3.6 | 3.7 | 5.2 | 5.3 | 5.5 | 5.5 | | | 3.9 | 4.7 | |
| Principales hypothèses macroéconomiques | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Croissance du PIB réel (en pourcentage) | 10.7 | 8.7 | 7.9 | 3.6 | 4.4 | 8.4 | 8.4 | 8.1 | 7.8 | 7.5 | 7.0 | 7.8 | 5.2 | 5.0 | 5.0 | |
| Déflateur du PIB en dollars (variation en pourcentage) | -3.6 | 5.4 | 0.6 | 3.9 | 6.5 | -14.5 | 2.8 | 3.1 | 3.0 | 2.8 | 3.5 | 0.1 | 2.1 | 2.1 | 2.1 | |
| Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/ | 2.1 | 4.6 | 4.1 | 2.9 | 0.8 | 4.4 | 4.4 | 4.2 | 4.2 | 4.2 | 4.2 | 4.3 | 4.5 | 2.0 | 4.6 | |
| Croissance des exportations de biens & services (\$, en %) | -4.0 | -1.0 | 9.8 | 6.6 | 6.6 | -10.1 | 10.1 | 11.4 | 11.2 | 10.4 | 10.8 | 7.3 | 10.6 | 9.7 | 10.4 | |
| Croissance des importations de biens & services (\$, en %) | 26.6 | 0.6 | 10.0 | 8.2 | 10.7 | -6.5 | 12.1 | 13.9 | 12.0 | 11.5 | 12.4 | 9.2 | 9.8 | 9.1 | 10.5 | |
| Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %) | ... | ... | ... | ... | ... | 11.7 | 30.1 | 27.1 | 26.2 | 21.3 | 17.8 | 22.4 | 8.7 | 0.5 | 6.3 | |
| Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB) | 18.4 | 18.5 | 17.9 | | | 19.1 | 18.9 | 19.2 | 19.5 | 19.8 | 20.1 | | | 21.6 | 24.3 | 22.4 |
| Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/ | 0.2 | 0.2 | 0.3 | | | 0.6 | 0.5 | 0.6 | 0.8 | 0.9 | 1.0 | | | 1.0 | 0.7 | |
| <i>dont : dons</i> | 0.2 | 0.2 | 0.3 | | | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.4 | 0.5 | | | 0.3 | 0.2 | |
| <i>dont : prêts concessionnels</i> | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | | 0.2 | 0.1 | 0.2 | 0.4 | 0.4 | 0.5 | | | 0.8 | 0.4 | |
| Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/ | ... | ... | ... | | | 2.0 | 1.8 | 1.7 | 1.5 | 1.4 | 1.3 | | | 0.7 | 0.2 | 0.6 |
| Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/ | ... | ... | ... | | | 25.5 | 52.5 | 47.8 | 49.2 | 45.4 | 42.4 | | | 16.6 | 6.5 | 20.1 |
| <i>Pour mémoire :</i> | | | | | | | | | | | | | | | | |
| PIB nominal (milliards de dollars) | 27.1 | 31.1 | 33.7 | | | 31.3 | 34.8 | 38.8 | 43.1 | 47.7 | 52.8 | | | 75.5 | 151.4 | 97.2 |
| Croissance du PIB nominal en dollars | 6.7 | 14.6 | 8.6 | | | -7.3 | 11.4 | 11.5 | 11.0 | 10.5 | 10.7 | 8.0 | 7.4 | 7.2 | 7.3 | |
| VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars) | ... | ... | 5.6 | | | 7.3 | 7.7 | 8.1 | 8.4 | 8.8 | 9.3 | | | 12.8 | 18.1 | |
| (VAt - VAt-1)/PIBt-1 (en pourcentage) | ... | ... | ... | | | 5.2 | 1.1 | 1.2 | 0.9 | 0.9 | 1.1 | 1.7 | 1.5 | 0.1 | 0.7 | |
| Envois de fonds bruts des travailleurs (millions de dollars) | -0.5 | -0.6 | -0.6 | | | -0.6 | -0.5 | -0.5 | -0.4 | -0.3 | -0.2 | | | 0.1 | -0.4 | |
| VA de la dette extérieure CGE (en % du PIB + envois de fonds) | ... | ... | 18.5 | | | 23.6 | 22.2 | 21.0 | 19.7 | 18.5 | 17.7 | | | 16.8 | 11.9 | |
| VA de la dette extérieure CGE (en % des exportations+envois de fonds) | ... | ... | 44.8 | | | 59.2 | 56.2 | 52.9 | 49.2 | 46.1 | 43.8 | | | 34.5 | 19.3 | |
| Service de la dette extérieure CGE (en % des exportations+envois de fonds) | ... | ... | 2.5 | | | 3.6 | 4.1 | 4.3 | 4.3 | 4.3 | 4.1 | | | 5.5 | 4.4 | |

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - \rho(1+g)] / (1+g + \rho+g)$ le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et ρ = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, sous réserve de la disponibilité de données.

7/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2015–35
(en pourcentage)

| | Projections | | | | | | | 2035 |
|--|-------------|------|------|------|------|------|------------|------|
| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2025 | |
| Ratio VA de la dette/PIB | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 23 | 22 | 21 | 19 | 18 | 18 | 17 | 12 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | |
| A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2015-2035 1/ | 23 | 23 | 23 | 23 | 22 | 22 | 21 | -10 |
| A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2015-2035 2/ | 23 | 22 | 22 | 21 | 21 | 20 | 22 | 21 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017 | 23 | 24 | 25 | 23 | 22 | 21 | 20 | 14 |
| B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-17 3/ | 23 | 26 | 32 | 30 | 29 | 27 | 22 | 13 |
| B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-17 | 23 | 23 | 23 | 22 | 21 | 20 | 19 | 13 |
| B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2016-17 4/ | 23 | 26 | 30 | 28 | 27 | 25 | 21 | 13 |
| B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type | 23 | 31 | 43 | 40 | 38 | 37 | 29 | 15 |
| B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2016 5/ | 23 | 31 | 29 | 28 | 26 | 25 | 24 | 17 |
| Ratio VA de la dette/exportations | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 57 | 54 | 51 | 48 | 45 | 43 | 35 | 19 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | |
| A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2015-2035 1/ | 57 | 57 | 57 | 56 | 55 | 54 | 42 | -17 |
| A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2015-2035 2/ | 57 | 55 | 54 | 52 | 51 | 50 | 46 | 34 |
| 0 | | | | | | | | |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017 | 57 | 54 | 52 | 48 | 46 | 44 | 35 | 19 |
| B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-17 3/ | 57 | 70 | 97 | 91 | 87 | 83 | 57 | 25 |
| B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-17 | 57 | 54 | 52 | 48 | 46 | 44 | 35 | 19 |
| B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2016-17 4/ | 57 | 65 | 74 | 69 | 66 | 63 | 44 | 20 |
| B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type | 57 | 74 | 103 | 97 | 92 | 88 | 58 | 24 |
| B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2016 5/ | 57 | 54 | 52 | 48 | 46 | 44 | 35 | 19 |
| Ratio VA de la dette/recettes | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 121 | 116 | 108 | 100 | 93 | 87 | 78 | 49 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | |
| A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2015-2035 1/ | 121 | 123 | 120 | 116 | 112 | 110 | 95 | -43 |
| A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2015-2035 2/ | 121 | 119 | 114 | 108 | 104 | 101 | 103 | 87 |
| 0 | | | | | | | | |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017 | 121 | 127 | 128 | 118 | 111 | 104 | 93 | 59 |
| B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-17 3/ | 121 | 137 | 167 | 154 | 145 | 136 | 104 | 52 |
| B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-17 | 121 | 123 | 121 | 112 | 104 | 98 | 88 | 55 |
| B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2016-17 4/ | 121 | 140 | 155 | 144 | 134 | 126 | 98 | 52 |
| B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type | 121 | 163 | 223 | 207 | 194 | 181 | 133 | 63 |
| B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2016 5/ | 121 | 165 | 153 | 141 | 132 | 124 | 111 | 70 |

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2015–35 (suite et fin)

(en pourcentage)

(en pourcentage)

Ratio service de la dette/exportations

| | | | | | | | | |
|--|---|---|---|---|---|---|-----------|---|
| Scénario de référence | 3 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 6 | 4 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | |
| A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2015-2035 1/ | 3 | 4 | 5 | 5 | 5 | 5 | 7 | 2 |
| A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2015-2035 2/ | 3 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 6 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017 | 3 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 6 | 4 |
| B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-17 3/ | 3 | 4 | 6 | 7 | 7 | 6 | 9 | 6 |
| B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-17 | 3 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 6 | 4 |
| B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2016-17 4/ | 3 | 4 | 5 | 5 | 5 | 5 | 7 | 5 |
| B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type | 3 | 4 | 6 | 7 | 7 | 7 | 10 | 6 |
| B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2016 5/ | 3 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 6 | 4 |

Ratio service de la dette/recettes

| | | | | | | | | |
|--|---|----|----|----|----|----|-----------|----|
| Scénario de référence | 7 | 8 | 9 | 9 | 9 | 8 | 12 | 11 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | |
| A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2015-2035 1/ | 7 | 9 | 10 | 10 | 10 | 10 | 15 | 5 |
| A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2015-2035 2/ | 7 | 8 | 8 | 8 | 8 | 7 | 9 | 17 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017 | 7 | 9 | 10 | 10 | 10 | 10 | 15 | 13 |
| B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-17 3/ | 7 | 8 | 10 | 11 | 11 | 11 | 17 | 12 |
| B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-17 | 7 | 9 | 10 | 10 | 10 | 9 | 14 | 13 |
| B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2016-17 4/ | 7 | 8 | 10 | 11 | 11 | 10 | 16 | 12 |
| B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type | 7 | 9 | 12 | 15 | 14 | 13 | 23 | 14 |
| B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2016 5/ | 7 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 18 | 16 |

Pour mémoire :

| | | | | | | | | |
|--|----|----|----|----|----|----|-----------|----|
| Élément don projeté du financement résiduel (financement supplémentaire par rapport au scénario de référence) 6/ | -1 | -1 | -1 | -1 | -1 | -1 | -1 | -1 |
|--|----|----|----|----|----|----|-----------|----|

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que la période de grâce et les échéances sont les mêmes que dans ce scénario.

3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).

4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.

6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.

Tableau 3. Côte d'Ivoire: Cadre de viabilité de la dette publique, scénario de référence, 2012–35
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

| | Réel | | | Moyenne ^{5/} | Ecart type ^{5/} | Estimation | | | | | Projections | | | | |
|--|-------|------|-------|-----------------------|--------------------------|------------|-------|-------|-------|-------|-------------|--------------------|-------|-------|--------------------|
| | 2012 | 2013 | 2014 | | | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2015-20 Moyenne | 2025 | 2035 | 2021-35 Moyenne |
| Dette du secteur public 1/ | 33.7 | 34.2 | 38.3 | | | 42.6 | 41.4 | 40.9 | 40.1 | 39.3 | 38.7 | | 39.2 | 34.8 | |
| <i>dont : libellée en devises</i> | 17.2 | 16.4 | 19.5 | | | 25.1 | 24.1 | 23.3 | 22.2 | 21.2 | 20.4 | | 20.1 | 14.6 | |
| Variation de la dette du secteur public | -36.2 | 0.5 | 4.1 | | | 4.3 | -1.2 | -0.5 | -0.9 | -0.7 | -0.6 | | 0.1 | -0.7 | |
| Flux générateurs d'endettement identifiés | -6.1 | -1.0 | 2.4 | | | 1.9 | -0.1 | 0.0 | 0.0 | -0.1 | 0.0 | | 0.6 | 0.5 | |
| Déficit primaire | 2.4 | 1.9 | 2.3 | 1.0 | 1.3 | 3.1 | 2.8 | 2.7 | 2.5 | 2.3 | 2.2 | 2.6 | 1.9 | 1.7 | |
| Recettes et dons | 18.9 | 19.2 | 18.9 | | | 20.4 | 20.0 | 20.2 | 20.5 | 20.7 | 21.1 | 20.5 | 21.9 | 24.4 | |
| <i>dont : dons</i> | 0.6 | 0.7 | 0.9 | | | 1.2 | 1.1 | 1.0 | 0.9 | 0.9 | 0.9 | | 0.3 | 0.1 | |
| Dépenses primaires (hors intérêts) | 21.3 | 21.0 | 21.2 | | | 23.5 | 22.7 | 22.9 | 22.9 | 23.0 | 23.3 | 23.1 | 23.9 | 26.1 | |
| Dynamique automatique de la dette | -8.5 | -2.9 | 0.2 | | | -1.0 | -2.8 | -2.7 | -2.5 | -2.4 | -2.2 | | -1.3 | -1.1 | |
| Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance | -7.5 | -2.2 | -2.0 | | | -2.4 | -2.6 | -2.4 | -2.3 | -2.2 | -1.9 | | -1.3 | -1.1 | |
| <i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i> | -0.8 | 0.5 | 0.5 | | | 0.6 | 0.7 | 0.7 | 0.6 | 0.6 | 0.6 | | 0.6 | 0.6 | |
| <i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i> | -6.7 | -2.7 | -2.5 | | | -3.0 | -3.3 | -3.1 | -2.9 | -2.8 | -2.6 | | -1.9 | -1.7 | |
| Contribution de la dépréciation du taux de change réel | -1.0 | -0.7 | 2.2 | | | 1.4 | -0.1 | -0.3 | -0.2 | -0.2 | -0.3 | | ... | ... | |
| Autres flux générateurs d'endettement identifiés | 0.0 | 0.0 | -0.1 | | | -0.2 | -0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | 0.0 | 0.0 | |
| Produit des privatisations (négatif) | 0.0 | 0.0 | -0.1 | | | -0.2 | -0.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | 0.0 | 0.0 | |
| Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | 0.0 | 0.0 | |
| Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres) | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | 0.0 | 0.0 | |
| Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire) | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | | 0.0 | 0.0 | |
| Résiduel, y compris variations des actifs | -30.1 | 1.5 | 1.7 | | | 2.3 | -1.0 | -0.5 | -0.9 | -0.7 | -0.6 | | -0.5 | -1.3 | |
| Autres indicateurs de viabilité | | | | | | | | | | | | | | | |
| VA de la dette du secteur public | ... | ... | 36.9 | | | 40.6 | 39.1 | 38.4 | 37.3 | 36.5 | 35.9 | | 36.0 | 32.1 | |
| <i>dont : libellée en devises</i> | ... | ... | 18.1 | | | 23.2 | 21.9 | 20.7 | 19.5 | 18.4 | 17.6 | | 16.8 | 11.9 | |
| <i>dont : extérieure</i> | ... | ... | 18.1 | | | 23.2 | 21.9 | 20.7 | 19.5 | 18.4 | 17.6 | | 16.8 | 11.9 | |
| VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du sect public) | ... | ... | ... | | | ... | ... | ... | ... | ... | ... | | ... | ... | |
| Besoin de financement brut 2/ | 3.7 | 3.3 | 3.8 | | | 5.4 | 5.0 | 5.0 | 4.8 | 4.7 | 4.5 | | 5.2 | 5.0 | |
| Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %) | ... | ... | 195.5 | | | 199.5 | 196.1 | 189.7 | 182.4 | 176.3 | 170.2 | | 164.0 | 131.4 | |
| Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %) | ... | ... | 205.7 | | | 212.4 | 207.2 | 199.5 | 191.1 | 184.7 | 178.2 | | 166.6 | 132.2 | |
| <i>dont : extérieure 3/</i> | ... | ... | 100.9 | | | 121.1 | 115.9 | 107.9 | 99.7 | 92.9 | 87.4 | | 77.8 | 49.0 | |
| Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/ | 6.9 | 7.5 | 8.2 | | | 10.9 | 11.0 | 11.4 | 11.2 | 11.3 | 10.7 | 11.1 | 14.9 | 13.6 | |
| Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/ | 7.1 | 7.8 | 8.7 | | | 11.6 | 11.7 | 12.0 | 11.7 | 11.8 | 11.2 | 11.7 | 15.1 | 13.7 | |
| Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB | 38.6 | 1.3 | -1.9 | | | -1.1 | 4.0 | 3.2 | 3.3 | 3.1 | 2.8 | 2.5 | 1.9 | 2.4 | |
| Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires | | | | | | | | | | | | | | | |
| Croissance du PIB réel (en pourcentage) | 10.7 | 8.7 | 7.9 | 3.6 | 4.4 | 8.4 | 8.4 | 8.1 | 7.8 | 7.5 | 7.0 | 7.8 | 5.2 | 5.0 | |
| Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage) | 1.0 | 4.3 | 3.4 | 2.0 | 1.1 | 4.3 | 3.9 | 3.9 | 3.8 | 3.9 | 4.0 | 4.0 | 4.4 | 4.8 | |
| Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage) | -2.3 | 0.4 | 1.6 | -0.9 | 2.1 | 0.8 | 1.3 | 1.6 | 1.5 | 1.5 | 1.4 | 1.4 | 0.9 | 0.9 | |
| Dépréciation du taux de change réel (en %, + indique une dépréciation) | -2.2 | -4.3 | 14.1 | 0.3 | 9.0 | 7.6 | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | |
| Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage) | 4.4 | 2.0 | 0.6 | 3.1 | 2.4 | 2.1 | 2.3 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.0 | 2.1 | 2.1 | 2.1 | |
| Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %) | 36.7 | 7.2 | 8.6 | 5.3 | 11.5 | 20.4 | 4.8 | 9.1 | 7.8 | 8.0 | 8.0 | 9.7 | 5.1 | 5.7 | |
| Élément don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage) | ... | ... | ... | ... | ... | 11.7 | 30.1 | 27.1 | 26.2 | 21.3 | 17.8 | 22.4 | 8.7 | 0.5 | |

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ [Indiquer la couverture du secteur public, par ex., administration générale ou secteur public non financier. Préciser en outre si la dette est nette ou brute.]

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, sous réserve de la disponibilité de données.

Tableau 4. Côte d'Ivoire: Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette publique, 2015–35

| | Projections | | | | | | | |
|---|-------------|------|------|------|------|------|------|------|
| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2025 | 2035 |
| Ratio VA de la dette/PIB | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 41 | 39 | 38 | 37 | 37 | 36 | 36 | 32 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | |
| A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique | 41 | 39 | 38 | 37 | 36 | 35 | 31 | 21 |
| A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2015 | 41 | 40 | 39 | 39 | 39 | 39 | 44 | 53 |
| A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/ | 41 | 40 | 40 | 39 | 40 | 40 | 50 | 82 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017 | 41 | 45 | 51 | 54 | 56 | 59 | 76 | 107 |
| B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017 | 41 | 39 | 38 | 37 | 36 | 35 | 35 | 32 |
| B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type | 41 | 41 | 41 | 43 | 45 | 47 | 60 | 83 |
| B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2016 | 41 | 48 | 47 | 45 | 44 | 43 | 43 | 42 |
| B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2016 | 41 | 49 | 48 | 46 | 45 | 44 | 43 | 38 |
| Ratio VA de la dette/recettes 2/ | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 199 | 196 | 190 | 182 | 176 | 170 | 164 | 131 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | |
| A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique | 199 | 196 | 188 | 179 | 172 | 164 | 141 | 85 |
| A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2015 | 199 | 198 | 194 | 189 | 187 | 184 | 200 | 216 |
| A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/ | 199 | 199 | 195 | 192 | 191 | 190 | 226 | 336 |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017 | 199 | 222 | 251 | 259 | 268 | 275 | 348 | 438 |
| B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017 | 199 | 194 | 186 | 179 | 173 | 167 | 161 | 129 |
| B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type | 199 | 203 | 202 | 208 | 214 | 220 | 275 | 339 |
| B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2016 | 199 | 243 | 232 | 221 | 212 | 203 | 195 | 170 |
| B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2016 | 199 | 247 | 237 | 227 | 218 | 209 | 198 | 156 |
| Ratio service de la dette/recettes 2/ | | | | | | | | |
| Scénario de référence | 11 | 11 | 11 | 11 | 11 | 11 | 15 | 14 |
| A. Scénarios de rechange | | | | | | | | |
| A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique | 11 | 12 | 12 | 10 | 9 | 8 | 9 | 3 |
| A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2015 | 11 | 11 | 11 | 12 | 12 | 12 | 19 | 26 |
| A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/ | 11 | 11 | 12 | 12 | 12 | 12 | 22 | 41 |
| | 0 | | | | | | | |
| B. Tests paramétrés | | | | | | | | |
| B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017 | 11 | 12 | 14 | 16 | 20 | 21 | 38 | 59 |
| B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2016-2017 | 11 | 11 | 11 | 11 | 11 | 10 | 14 | 13 |
| B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type | 11 | 12 | 13 | 11 | 11 | 14 | 28 | 44 |
| B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2016 | 11 | 13 | 15 | 15 | 16 | 16 | 24 | 28 |
| B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2016 | 11 | 11 | 14 | 21 | 21 | 15 | 21 | 18 |

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart-type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ Les recettes comprennent les dons.

**Déclaration de Ngueto Tiraina Yambaye, Administrateur pour la Côte d'Ivoire et de
Marcellin Koffi Allé, Conseiller principal auprès de l'administrateur**

9 décembre 2015

1. Les autorités ivoiriennes tiennent à remercier le Conseil d'administration, la Direction et les services du FMI pour leur soutien ces dernières années. Les discussions fructueuses qui ont eu lieu récemment avec les services du FMI dans le cadre de la 8^e revue ont une fois encore démontré l'excellente qualité du dialogue noué pendant l'accord au titre de la FEC 2011–15. Alors que le programme arrive à son terme, les autorités sont pleinement conscientes du rôle décisif joué par la coopération avec le FMI dans la trajectoire de la Côte d'Ivoire, de la récession liée à la crise politique en 2011 à la situation actuelle de croissance solide et durable et de stabilité macroéconomique.

2. Le moment est important pour la Côte d'Ivoire alors que le Président Ouattara entame son deuxième mandat après les élections d'octobre 2015. La situation de paix observée avant et après ces élections marque un tournant positif dans les efforts déployés par le pays pour renforcer la démocratie après la crise post-électorale qu'il a traversée il y a cinq ans. La bataille présidentielle de 2015 a aussi couronné quatre années de résultats économiques remarquables, à savoir une croissance soutenue de près de 9 % en moyenne, une hausse du revenu par habitant et des progrès notables sur le front de la lutte contre la pauvreté. Le pays a pu obtenir ces résultats grâce à des réformes structurelles indispensables, au dynamisme des investissements publics et privés et à une amélioration du climat des affaires.

3. Pour la suite, les autorités restent déterminées à préserver la dynamique des réformes économiques et à accomplir de nouveaux progrès pour atteindre leur objectif global de transformer la Côte d'Ivoire en une économie de marché émergente d'ici à 2020. Pour ce faire, le Plan national de développement suivant des autorités (PND 2016–20), qui sera adopté avant fin 2015, vise à diversifier davantage l'économie en privilégiant la production industrielle. À ce titre, les autorités projettent aussi de s'appuyer sur l'aide de la communauté financière internationale, notamment du FMI. Elles ont fait part de leur intérêt à demander un nouveau programme appuyé par la FEC début 2016, qui pourrait jouer le rôle de point d'ancrage utile pour leurs politiques à moyen terme et permettre d'obtenir les ressources extérieures nécessaires à la mise en œuvre de leur programme de développement 2016–20.

Évolutions récentes et résultats du programme

4. Les autorités ont continué à enregistrer les très bons résultats observés depuis le lancement de l'accord au titre de la FEC 2011–15. Tous les critères de performance quantitatifs et objectifs indicatifs à fin juin 2015 ont été atteints et 4 des 7 repères structurels jusqu'à fin septembre ont été respectés. Un repère supplémentaire a récemment été satisfait : il a trait à l'adoption d'un protocole précisant les responsabilités des différentes parties prenantes, dont les autorités, concernant le paiement du HVO (*Heavy Vacuum Oil*) pour la production d'électricité. Le deuxième, qui porte sur l'adoption d'un projet de loi visant à développer le crédit-bail, sera respecté au moment de son approbation par le gouvernement prochainement. Le dernier critère relatif à la régularisation des arriérés intérieurs sur la dette titrisée et la dette conventionnée sera rempli avant fin 2015, conformément à ce qui a été convenu avec les services du FMI.

5. La détermination des autorités à mettre en œuvre les réformes s'est traduite par des chiffres macroéconomiques très satisfaisants, y compris pour la période étudiée. Compte tenu des récentes évolutions positives, les services du FMI et les autorités ont décidé de revoir à la hausse les projections de croissance, à 8,4 % en 2015 et 2016, contre une estimation de 7,9 % des services du FMI au moment de la 7^e revue. Le dynamisme des secteurs du cacao, des industries extractives, du bâtiment et du transport se révélera bénéfique pour la croissance. La vigueur des investissements publics, principalement dans des projets d'infrastructure essentiels, a aussi préparé le terrain à une hausse des investissements privés, sachant que tous contribuent à améliorer encore les perspectives de croissance. L'inflation est restée faible, à un taux annuel moyen de 1,2 %. L'orientation de la politique budgétaire fin juin était forte puisque le déficit du solde primaire de base et le déficit global étaient tous deux moins élevés que prévu. Sur le plan budgétaire, le pays a tiré parti d'un important recouvrement de recettes, qui s'explique notamment par une augmentation des taxes sur les carburants et le cacao, et ce malgré des dépenses plus élevées que prévu sous l'effet de l'accélération de la mise en œuvre de certains projets d'investissement et des décaissements liés aux élections. Les autorités restent aussi attachées à leurs objectifs de réduction de la pauvreté et les dépenses de lutte contre la pauvreté ont largement dépassé l'objectif du programme.

6. La position extérieure a continué à témoigner du contexte favorable marqué par la chute des cours pétroliers, les cours élevés du cacao et la dépréciation du franc CFA par rapport au dollar américain. Les termes de l'échange favorables et la hausse des exportations ont nettement compensé les importations élevées de biens de consommation et de matériaux liés à l'investissement.

7. Les autorités ont aussi réalisé des progrès sur le front d'autres réformes structurelles. La restructuration des banques publiques a ainsi bien avancé. Après la fermeture de la *Banque de Financement de l'Agriculture* en septembre 2014, la restructuration d'une deuxième banque doit être finalisée par le gouvernement fin 2015. Le climat des affaires s'est considérablement amélioré à la faveur de réformes de grande ampleur, dont la simplification des procédures d'immatriculation des entreprises, la rationalisation des réglementations, le règlement des contentieux commerciaux devant un tribunal commercial et la réduction des droits d'enregistrement des entreprises. Les rapports *Doing Business* et de nombreux autres rapports de premier plan continuent à classer la Côte d'Ivoire parmi les pays les plus performants en termes de réformes liées au climat des affaires.

8. Dans le secteur des finances publiques, les autorités ont aussi mis en œuvre des réformes structurelles indispensables. Les remboursements des crédits de TVA sont aujourd'hui plus rapides grâce à un système informatisé et le délai de paiement moyen a été ramené de 13,7 mois en 2013 à moins de sept jours depuis juillet 2015. Le problème de longue date de l'accumulation d'arriérés de crédits de TVA est à présent résolu. Des améliorations sensibles ont été apportées au secteur des marchés publics, d'où une forte diminution de la valeur des marchés publics passés sans mise en concurrence. Les autorités ont aussi lancé des audits afin d'évaluer précisément les arriérés intérieurs et les dépenses extrabudgétaires engagées avant 2011. Les arriérés ont pour la plupart été apurés et des mesures sont en train d'être prises pour finaliser le processus. Des efforts semblables sont actuellement déployés pour terminer avant fin 2015 l'audit des dépenses extrabudgétaires engagées avant 2011.

9. En outre, les autorités sont déterminées à poursuivre ces initiatives, dans le but de remédier aux problèmes de gouvernance et de réduire considérablement le recours à des dépenses exceptionnelles. Si le recours à de telles procédures s'impose souvent en raison d'opérations d'urgence des administrations publiques, les autorités estiment que les efforts actuels visant à renforcer et à moderniser les processus budgétaires permettront de résoudre le problème. Des mesures sont aussi prises actuellement pour mettre en place le Compte unique du Trésor (CUT). Après l'adoption d'un plan d'action, de nombreux comptes publics ont été clôturés dans les banques commerciales et le processus suit son cours. Un centre d'assistance technique a été mis sur pied et a lancé un projet pilote en octobre 2015 qui durera jusqu'en décembre 2015 avant la mise en place effective du CUT.

Les politiques menées en 2016 et à moyen terme

10. ***Accompagner la transformation de l'économie.*** En 2016 et à moyen terme, les politiques des autorités seront axées sur le renforcement de la stabilité macroéconomique et sur l'accélération des réformes afin d'accompagner la transformation de l'économie comme prévu dans le Plan national de développement 2016-20. Le plan met en avant le secteur industriel, qui constitue l'un de ses principaux piliers. Les stratégies privilégient le développement du secteur minier et l'intensification de la transformation des matières premières ainsi que l'établissement de liens avec les chaînes de valeur internationales. Ce programme ambitieux ira de pair avec des initiatives visant à garantir la viabilité des finances publiques, y compris au moyen d'une surveillance étroite de la dette publique, et à dynamiser les réformes structurelles dans des secteurs stratégiques de manière à stimuler la croissance et l'emploi.

11. ***Pérenniser la dynamique de croissance pour créer des emplois.*** Pérenniser la croissance figure parmi les priorités du programme des autorités. Elle devrait rester solide (8,4 %) en 2016, sous l'effet d'une hausse des investissements dans les infrastructures essentielles, les agro-industries (transformation du cacao, du riz et des noix de cajou) et le logement et autres services. À moyen terme, les autorités tablent sur un redressement de la production, à la faveur de la diversification de la production industrielle et de l'accélération de projets de PPP stratégiques, dont l'extension du Port d'Abidjan, la construction du Métro d'Abidjan et la rénovation de la ligne ferroviaire entre Abidjan et Ouagadougou. S'agissant de l'emploi, les autorités ont commencé à refondre leur cadre institutionnel afin de mieux favoriser les créations d'emplois parallèlement à leurs initiatives visant à doper la croissance et la transformation de l'économie. Diverses structures ont fusionné pour donner naissance à une Agence pour l'emploi des jeunes unique en juin 2015. L'accent sera mis sur : (i) le recrutement d'un plus grand nombre de jeunes dans les projets en cours; (ii) l'amélioration de la qualité des emplois et (iii) la valorisation du travail indépendant et de l'esprit d'entreprise auprès des jeunes.

12. ***Préserver la viabilité des finances publiques.*** Le cadre budgétaire pour 2016 témoigne de l'ambition des autorités de pérenniser la dynamique de forte croissance tout en maîtrisant la dette publique. Le budget 2016 prévoit une baisse des dépenses courantes pour permettre une augmentation des dépenses d'investissement financées intérieurement et destinées à stimuler la croissance (+0,6 % du PIB). Au total, les déficits budgétaires seront maintenus à leurs niveaux de 2015 – une légère réduction du déficit global à 3,5 % du PIB, tandis que le déficit primaire de base resterait stable à 0,5 % du PIB.

13. Les initiatives pour mobiliser des recettes se poursuivront, avec une progression attendue de 9 % par rapport à 2015. Parmi les mesures prévues figurent : (i) l'élargissement de l'assiette de l'impôt en incitant les entreprises à s'immatriculer officiellement; (ii) la multiplication des efforts pour recouvrer la TVA en fixant un délai de trois ans pour les crédits pouvant faire l'objet d'un remboursement; (iii) l'instauration du paiement en ligne des impôts; (iv) l'amélioration de l'enregistrement et de l'évaluation des biens pour les droits de douane via des ponts-bascules et de nouveaux scanners et (v) l'intensification de la lutte globale contre la fraude fiscale. S'agissant des dépenses, outre la modération des dépenses courantes, les mesures en cours visant à améliorer les processus budgétaires et de trésorerie prendront encore de l'ampleur, en privilégiant notamment une réduction sensible des procédures de dépenses exceptionnelles («*lettres d'avances*» et «*régies d'avances*»).

14. **Renforcer le secteur financier.** Les autorités ont commencé à appliquer leur Plan de développement du secteur financier après la désignation d'un responsable du programme. Le récent projet de loi sur le crédit-bail, qui doit être approuvé par le gouvernement prochainement, fait partie des premières étapes importantes. Dans le cadre d'une initiative régionale incluant la banque centrale, la BCEAO, une agence d'évaluation du crédit a été choisie et le lancement de cette institution essentielle pour doper l'activité de prêts se prépare. La BCEAO travaille aussi avec les autorités nationales pour engager une stratégie d'inclusion financière. Des mesures préliminaires ont été menées à bien en vue de supprimer les commissions sur un certain nombre de services financiers. Le développement des banques sans succursale de manière à couvrir les populations dépourvues de compte bancaire fait aussi partie des actions menées. De même, les autorités poursuivront leurs efforts de réorganisation du secteur du microfinancement en mettant en œuvre le Plan de redressement qu'elles ont adopté.

15. **Surveiller la viabilité de la dette.** Les autorités s'engagent à préserver la viabilité de la dette tout au long de la mise en œuvre de leur programme de développement. À cet égard, la gestion de la dette publique continuera à être renforcée, conformément aux meilleures pratiques et normes internationales adoptées d'un commun accord dans l'UEMOA. La Stratégie d'endettement à moyen terme (SEMT) des autorités jouera le rôle de point d'ancrage pour les emprunts extérieurs. En outre, les autorités continueront à renforcer le suivi de l'endettement des entreprises publiques, y compris en mettant à jour la base de données concernée.

16. Les autorités se félicitent du diagnostic des services du FMI dans l'AVD, à savoir que la Côte d'Ivoire présente toujours un risque modéré de surendettement. Il convient aussi de noter que, dans le contexte des nouveaux plafonds d'endettement fixés par le FMI, les services du FMI jugent aujourd'hui satisfaisante la capacité de suivi de la dette de la Côte d'Ivoire. Concernant

l'AVD elle-même, tout en souscrivant globalement à ses principales conclusions, les autorités estiment toujours que les hypothèses macroéconomiques de référence utilisées dans ce rapport comme dans les précédents sont trop prudentes. Selon elles, les résultats attendus des réformes spectaculaires en cours ne sont pas suffisamment pris en compte dans l'analyse.

Conclusion

17. Au cours de la période 2011–15, la Côte d'Ivoire a accompli des progrès notables pour ce qui est d'enregistrer une croissance solide et de réduire la pauvreté. Le programme appuyé par la FEC a joué un rôle important pour parvenir à transformer de manière spectaculaire un pays qui sortait d'une crise en une économie prospère qui attire des volumes croissants d'investissements privés. Ces résultats ont été rendus possibles par l'attachement des autorités aux réformes et par leurs politiques en matière de discipline budgétaire, de bonne gouvernance, d'amélioration du climat des affaires et de stratégie d'emprunts judicieuse.

18. Tandis que le programme arrive à son terme, l'avenir sera synonyme de poursuite des efforts de réformes afin de relever des défis toujours de taille, à savoir continuer à améliorer la gestion des finances publiques, approfondir le secteur financier et favoriser la transformation de l'économie pour créer des emplois. Les autorités remercient les Administrateurs pour leur soutien alors que s'achève la 8^e et dernière revue du programme appuyé par la FEC ainsi que pour leurs efforts futurs.